

Rapport préparé par

Innovative Research Group, Inc.

Toronto • Vancouver

www.innovativeresearch.ca



Sondage sur l'opinion publique ▶▶

Indice ACVM des investisseurs 2012



**Canadian Securities
Administrators**

**Autorités canadiennes
en valeurs mobilières**

Indice ACVM des investisseurs 2012

Les renseignements publiés ici ont pour but de servir de référence générale pour aider à comprendre les comportements des investisseurs et l'incidence présumée de la fraude dans le domaine des placements au Canada. Ils n'ont pas pour objet de fournir des conseils précis au sujet des placements, ni de leurs aspects fiscaux, juridiques ou comptables, et ne doivent donc pas être utilisés à de telles fins.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions et conclusions exprimées dans le document. Les recherches relatives à cette étude ont eu lieu en mai 2012.

Tous les droits afférents au contenu de cette publication sont réservés. Les auteurs autorisent toutefois les organisations qui s'emploient à sensibiliser les investisseurs à la fraude et à les renseigner sur les placements, à reproduire, sans les modifier, des extraits du document pouvant servir à des fins éducatives et à la formulation des politiques au Canada.

Le présent document a été rédigé par Innovative Research Group Inc. au nom du Comité sur la sensibilisation des investisseurs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Nota : Dans le présent document, les termes masculins sont employés pour désigner les personnes dans le seul but d'alléger le texte. Ils sont pris au sens générique et ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

À propos des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) – un conseil qui réunit les organismes de réglementation des valeurs mobilières des provinces et territoires du Canada – s’emploient à coordonner et harmoniser la réglementation s’appliquant aux marchés canadiens des valeurs mobilières. Les ACVM protègent les investisseurs contre des pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses, tout en favorisant le développement de marchés financiers équitables et efficaces. Cette protection consiste, tout au moins en partie, à sensibiliser les investisseurs aux risques, responsabilités et bénéfices reliés à l’investissement. Par l’entremise de leur Comité sur la sensibilisation des investisseurs, les ACVM s’efforcent de faciliter l’accès à une information objective sur les placements et à aider les investisseurs à prendre des décisions éclairées au moment d’investir leur argent.

Pour de plus amples renseignements *sur* les ACVM, veuillez consulter le site <http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/>



À propos de Innovative Research Group

Innovative Research Group, Inc. (INNOVATIVE) est une entreprise nationale de recherche sur l’opinion publique et de conseils stratégiques qui possède des bureaux à Toronto et à Vancouver. L’entreprise offre à ses clients l’information cruciale dont ils ont besoin pour évaluer et surmonter les défis qui se posent dans les domaines des affaires publiques et des communications stratégiques, pour trouver et évaluer d’éventuelles solutions, et pour surveiller les résultats.

Pour en savoir davantage sur INNOVATIVE, veuillez consulter le site www.innovativeresearch.ca.



Table des matières

À propos de l'indice ACVM des investisseurs 2012	5
Méthodologie et approche	6
Profil des répondants	10
Offres de placements frauduleux au Canada	23
Connaissances en investissement	37
Comportements des investisseurs	48
Attentes relatives au marché	63
Les médias sociaux et l'investissement	68
Connaissance des organismes de réglementation des valeurs mobilières	77

À propos de l'Indice ACVM des investisseurs 2012

Contexte

L'Indice ACVM des investisseurs 2012 est le troisième sondage à être réalisé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur les connaissances en placements des Canadiens, sur leurs comportements en tant qu'investisseurs et sur l'incidence de la fraude en matière d'investissement, les deux premiers sondages ayant été réalisés en 2006 et 2009. Les données et les analyses tirées de ces enquêtes ont pour but de guider le Comité sur la sensibilisation des investisseurs des ACVM dans la formulation et la prestation de programmes qui aident les investisseurs à prendre des décisions judicieuses lorsqu'ils placent leur argent, et aussi à reconnaître, éviter et dénoncer les offres de placements qui leur paraissent frauduleuses.

Buts de la recherche

Les ACVM ont confié à la firme Innovative Research Group (ci-après INNOVATIVE) la tâche de préparer et d'administrer le questionnaire de l'Indice ACVM des investisseurs 2012. Tout comme les sondages antérieurs, celui de 2012 porte sur les connaissances des répondants au sujet de l'investissement et sur le comportement des investisseurs, sur l'incidence des cas de fraude révélés par les victimes et sur la notoriété des autorités en valeurs mobilières.

Nouveaux domaines de recherche en 2012

L'enquête de 2012 comprend également de nouvelles questions portant sur les sujets suivants :

- **les connaissances des investisseurs** : pour mesurer la littératie financière des Canadiens, on a posé trois questions sur les connaissances en placements, questions standardisées qu'on retrouve dans des enquêtes internationales similaires;
- **les attentes au sujet des rendements** : des questions ont été ajoutées pour évaluer les attentes des répondants quant aux taux de rendement qu'ils jugent raisonnables;
- **le rôle des médias sociaux** : plusieurs questions ont été ajoutées pour déterminer dans quelle mesure les investisseurs consultent les médias sociaux (blogues, etc.) pour se renseigner et dans quelle mesure ils se fient à cette source lorsqu'ils prennent leurs décisions.

Méthodologie et approche

Méthodologie

L'enquête sur l'*Indice ACVM des investisseurs 2012* a été menée par Innovative Research Group Inc. (INNOVATIVE) au moyen d'une méthodologie mixte alliant un sondage téléphonique par composition aléatoire à un questionnaire en ligne détaillé.

- Le questionnaire en ligne s'adressait à un échantillon représentatif de 6 911 Canadiens âgés de 18 ans ou plus. Il avait pour objet de mettre au point un profil détaillé des Canadiens et de leurs comportements en tant qu'investisseurs.
- Le sondage en ligne a été réalisé entre le 17 et le 31 mai 2012, en français et en anglais, auprès de membres de Canada 20/20^{MD}, le panel national d'enquête d'INNOVATIVE, ainsi que de répondants tirés d'échantillons nationaux représentatifs gérés par SSI et uThink.
- Les participants aux panels sont choisis à même une grande variété de sources de façon à refléter les différentes régions du pays et la diversité des caractéristiques d'âge, de sexe et de langue de l'ensemble de la population. Le questionnaire s'adresse à des échantillons de répondants choisis au hasard et pondérés de façon à ce que le profil de l'échantillon global corresponde à celui de la population ciblée, selon les données du recensement du Canada, afin d'obtenir des résultats qui s'approchent de ceux que donnerait un échantillon aléatoire. Lors du sondage, INNOVATIVE envoie à chaque participant, par courrier électronique, une adresse Internet qui lui est propre, de sorte que seuls les répondants invités à participer au sondage peuvent effectivement y prendre part. Les répondants ne peuvent prendre part à un sondage donné qu'une seule fois.
- L'échantillon en ligne a été pondéré selon l'âge, le sexe et la province à l'aide des données du recensement de 2011 de Statistique Canada afin de refléter le profil démographique de la population. Pour assurer une représentation proportionnée de la population tout en évitant de surestimer la fiabilité de l'échantillon dans une région quelconque du pays, la pondération de l'échantillon a réduit ce dernier à n = 5198.
- Un échantillon aléatoire de cette taille a une marge d'erreur estimative de plus ou moins 1,4 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur estimative est plus importante pour chacun des sous-échantillons compris dans l'échantillon global.
- L'échantillon en ligne, en plus d'être pondéré au moyen des données du recensement, l'a également été par les résultats du sondage téléphonique mené en mai 2012 auprès de 2 006 Canadiens âgés de 18 ans ou plus. Ce sondage par téléphone a servi à vérifier les distributions des résultats du sondage en ligne relatifs à des variables de pondération clés, dont l'incidence de comportements particuliers des investisseurs et le nombre de Canadiens qui croient avoir été victimes d'une offre de placement frauduleuse.
- Là où c'était possible, on a indiqué les résultats d'enquêtes antérieures, dont les sondages de 2006 et 2009 sur l'*Indice ACVM des investisseurs*.

Note : Dans les tableaux et les graphiques, les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne soit pas égale à 100 %. Il ne s'agit pas là d'erreurs de données, car les sommes ont été calculées avant que les chiffres soient arrondis.

Sondages antérieurs

Indice ACVM des investisseurs 2009

Le sondage de 2009 sur l'Indice ACVM des investisseurs a été réalisé en ligne entre le 20 et le 27 juillet 2009. Au total, 6 319 Canadiens adultes ont pris part à l'enquête, y compris un échantillon représentatif de la population générale composé de 5 521 répondants et un suréchantillon de 798 répondants d'un sondage antérieur qui avaient indiqué qu'ils avaient été victimes de fraude. Dans l'échantillon général, on a procédé à un échantillonnage disproportionné afin d'obtenir des échantillons provinciaux fiables. Des interviews téléphoniques ont été menées séparément auprès de 1 004 Canadiens adultes entre le 21 et le 23 juillet 2009 afin de valider les distributions du sondage en ligne relativement à certaines variables de pondération clés. L'échantillon en ligne était pondéré selon la région, l'âge, le sexe et les données sur l'incidence des victimes de fraude révélées lors du sondage téléphonique.

Indice ACVM des investisseurs 2006

Le sondage de 2006 sur l'Indice ACVM des investisseurs a été réalisé en ligne entre le 10 et le 31 août 2009. Au total, 5 568 Canadiens adultes ont pris part à l'enquête, y compris un suréchantillon au Nouveau-Brunswick. En raison de cet échantillonnage disproportionné, et pour éviter de surestimer la fiabilité de l'échantillon de l'un ou l'autre des régions, l'échantillon global a été ramené à 3 000 à l'aide de pondérations. Des interviews téléphoniques avaient été menées séparément auprès de 2 000 Canadiens adultes afin de valider les distributions du sondage en ligne relativement à certaines variables de pondération clés. Le sondage en ligne a été pondéré à l'aide de données tirées d'une enquête téléphonique sur les comportements des Canadiens en tant qu'investisseurs et des données tirées du recensement de 2001 sur l'âge, le sexe et la région afin de constituer un échantillon représentatif de la population canadienne.

Distribution de l'échantillon

Province/territoire	Échantillon réel	Échantillon pondéré
Terre-Neuve-et-Labrador	251	82
Île-du-Prince-Édouard	213	22
Nouvelle-Écosse	276	147
Nouveau-Brunswick	548	120
Québec	1 796	1 247
Ontario	2 077	1 984
Manitoba	218	181
Saskatchewan	212	155
Alberta	607	550
Colombie-Britannique	696	695
Territoires : Yukon, TNO, Nunavut	17	15
Échantillon national	6 911	5 198

**Échantillon
national
pondéré**

n = 5 198

+/- 1,4 %*

Cet échantillon représentatif de la population générale comprend 6 911 répondants répartis en échantillons disproportionnés dans certaines provinces afin d'obtenir des moyennes provinciales fiables.

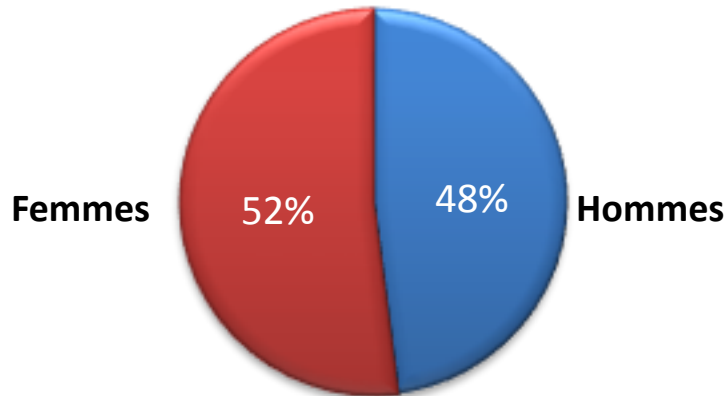
Profil des répondants

Le profil des Canadiens qui épargnent et qui investissent

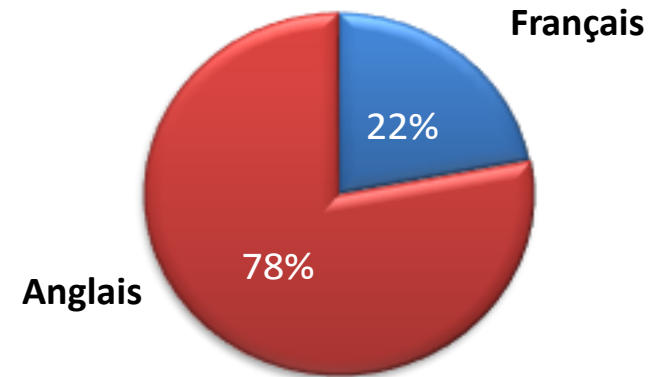
- Les Canadiens sont plus nombreux à épargner : 72 % disent qu'ils ont mis de l'argent de côté en prévision de l'avenir, tandis que les chiffres correspondants en 2009 et 2006 étaient de 65 et 70 %, respectivement.
- Un peu plus du quart des Canadiens (28 %) indiquent qu'ils n'ont ni épargne ni placements. Environ 17 % des répondants disent qu'ils ont de l'épargne mais que les seuls titres qu'ils possèdent se limitent au régime de retraite de leur employeur, à un REER ou à un FERR.
- Environ 55 % des Canadiens possèdent des placements dans d'autres instruments que les régimes de retraite privés, des REER ou des FERR. Environ 34 % sont des investisseurs « passifs », c'est-à-dire qu'ils ne rajustent leur portefeuille de placements qu'une ou deux fois par année, tandis que 21 % sont des investisseurs « actifs » qui revoient et rajustent leur portefeuille au moins une fois tous les trimestres. La majorité des investisseurs (64 %) se disent prudents ou peu enclins à prendre des risques dans leurs activités de placement.
- Les trois instruments de placement les plus communs détenus par les investisseurs sont les fonds communs de placement (62 %), les dépôts à terme ou CPG (45 %) et les actions en bourse détenues personnellement (33 %).
- Au moment où le sondage a eu lieu (mai 2012), les investisseurs étaient plus optimistes quant à la probabilité de réaliser leurs objectifs de placement au cours des cinq prochaines années (52 %) qu'au cours des 12 prochains mois (39 %). Un peu plus de la moitié des investisseurs (51 %) jugeaient qu'ils allaient pouvoir maintenir leur revenu actuel ou l'accroître au cours des 12 prochains mois.
- Pour ce qui est de la conjoncture économique au cours des 12 prochains mois, les investisseurs optimistes au sujet de la croissance économique étaient plus nombreux (38 %) que les investisseurs pessimistes (32 %), mais les pessimistes étaient plus nombreux en ce qui concerne le rendement des marchés boursiers, le taux de chômage et le taux d'inflation au cours de cette même période.

Profil démographique des répondants

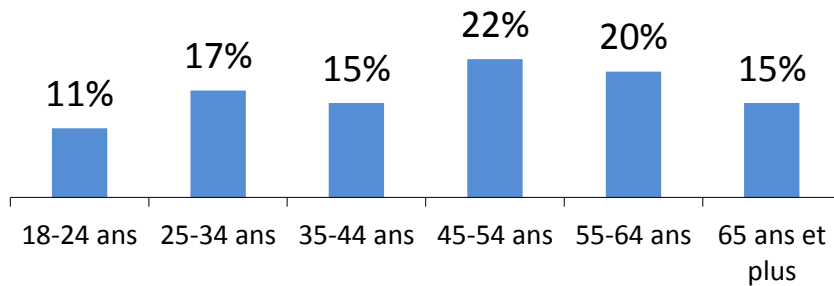
Sexe



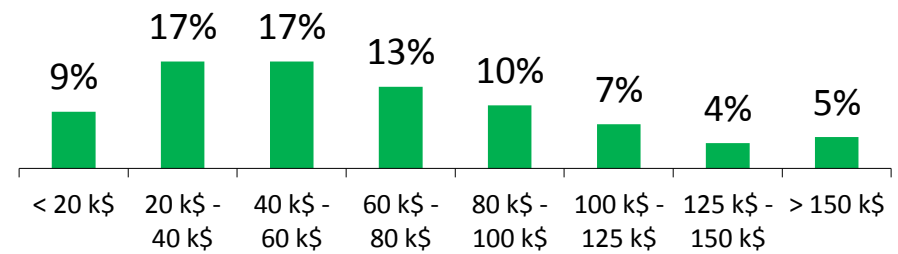
Langue de l'enquête



Âge



Revenu du ménage



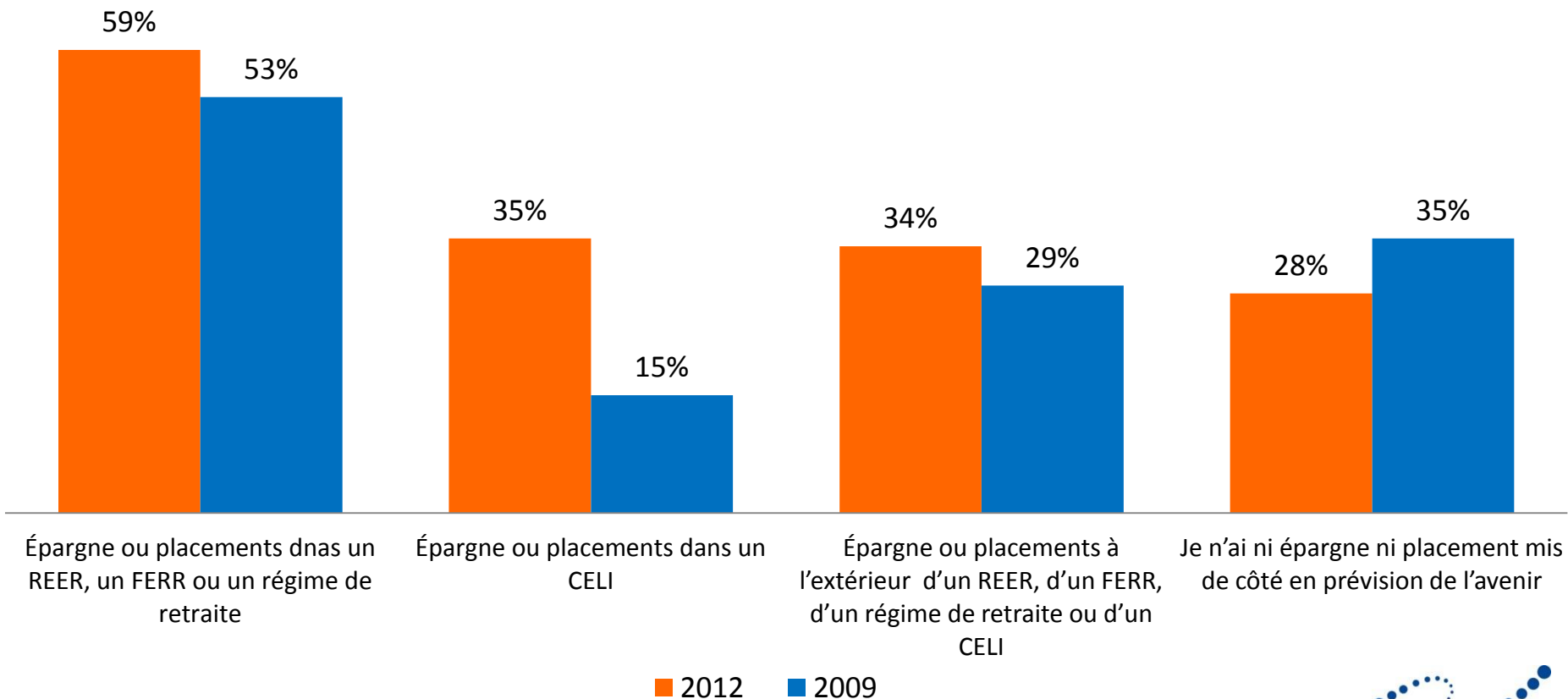
Nota : Les réponses « je préfère ne pas le dire » (15%) sont exclues; k\$ = milliers de dollars.

Profil de l'investisseur : les Canadiens sont plus nombreux à épargner : 72 % disent qu'ils ont mis de l'argent de côté en prévision de l'avenir

Q

Avez-vous personnellement mis de l'argent de côté pour l'avenir sous forme d'épargne ou de placements? Cela pourrait être de l'argent placé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite), d'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite) ou d'un CELI (compte d'épargne libre d'impôt). Veuillez indiquer tous les choix qui s'appliquent à vous.

[Question à choix multiples posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

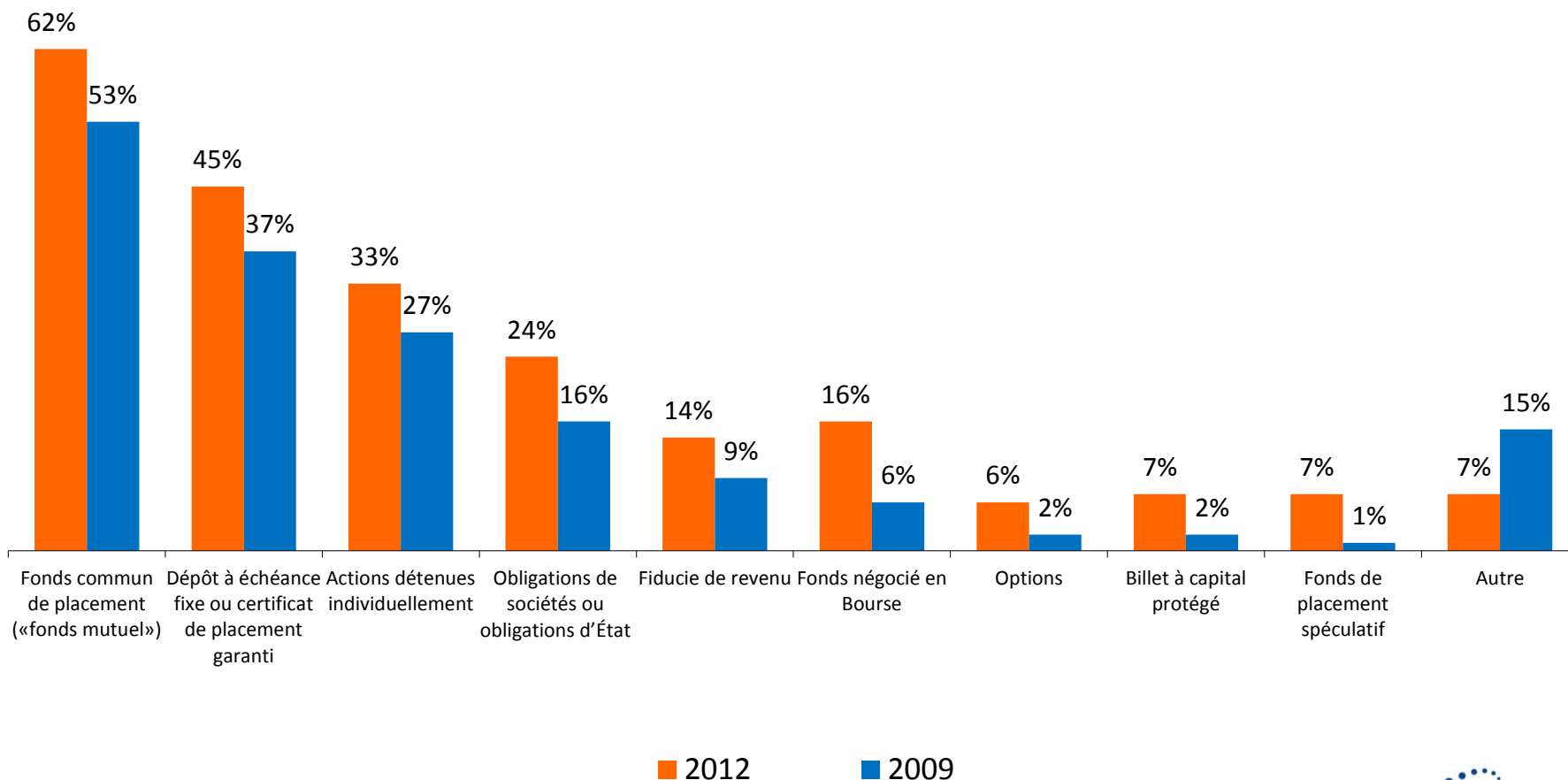


Profil de l'investisseur : les fonds communs de placement, l'instrument d'épargne préféré, gagnent en popularité

Q

Lequel des produits d'épargne ou de placement suivants possédez-vous?

[Question à choix multiples posée uniquement à ceux qui ont indiqué qu'ils avaient mis de l'argent de côté pour l'avenir (placements ou épargne); n = 3 749]

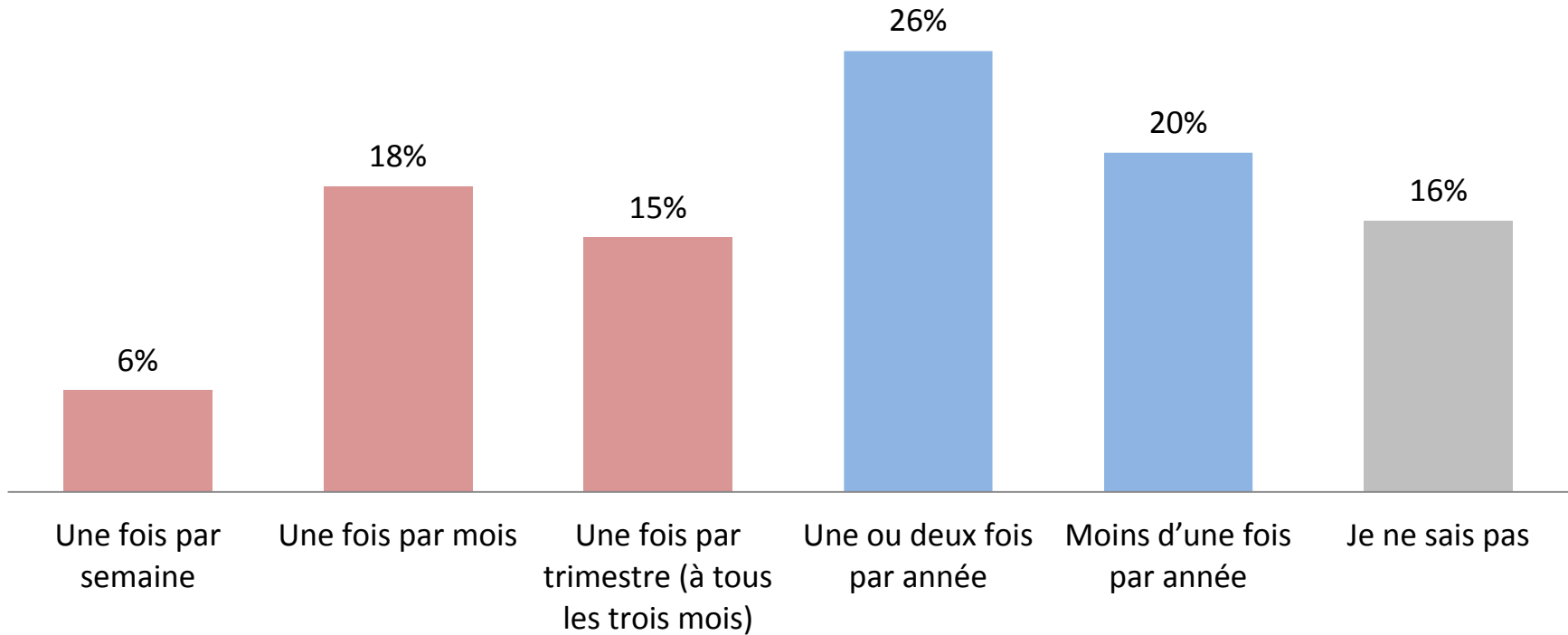


Profil de l'investisseur : la fréquence des transactions

Q

En général, à quelle fréquence achetez-vous ou vendez-vous – personnellement ou par l'entremise de votre conseiller financier – des placements comme des actions, des obligations, des fonds communs de placement ou d'autres placements sur les marchés financiers?

[Question posée uniquement à ceux qui détiennent au moins un produit de placement autre qu'un dépôt à échéance fixe ou un CPG; n = 2 873]

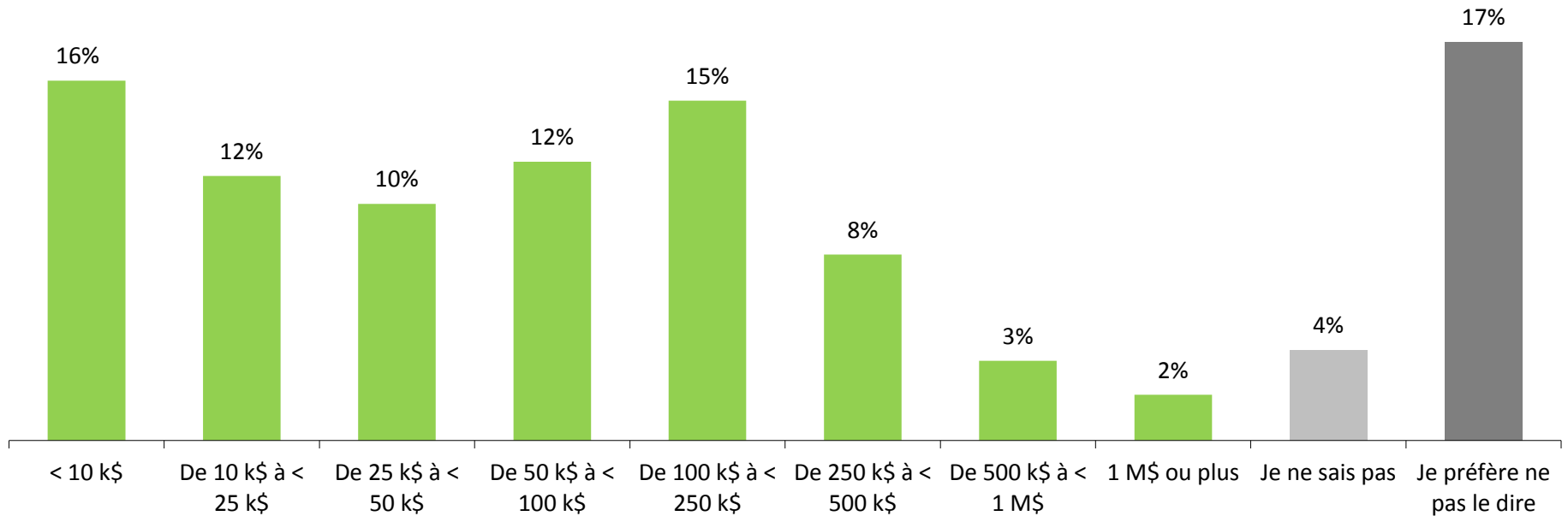


Profil d'investisseur : la taille du portefeuille

Q

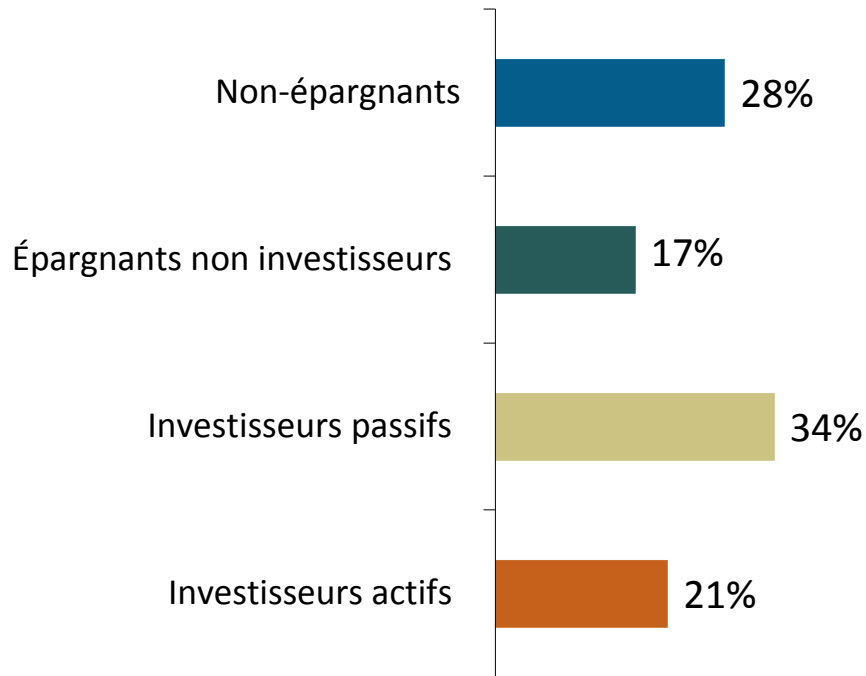
A combien s'élève votre portefeuille de placements, selon vous?

[Question posée uniquement à ceux qui ont des investissements; n = 3 742]



Catégories d'investisseurs

72 % des Canadiens disent qu'ils ont mis de l'argent de côté en prévision de l'avenir



Non-épargnants : ceux qui, à l'heure actuelle, n'ont pas de placements et n'ont pas d'épargne en prévision de l'avenir.

Épargnants non investisseurs : ceux qui ont de l'épargne mais ne détiennent pas de titres (actions, obligations, fonds communs de placement) autres que dans un régime de pension, un REER ou un FERR.

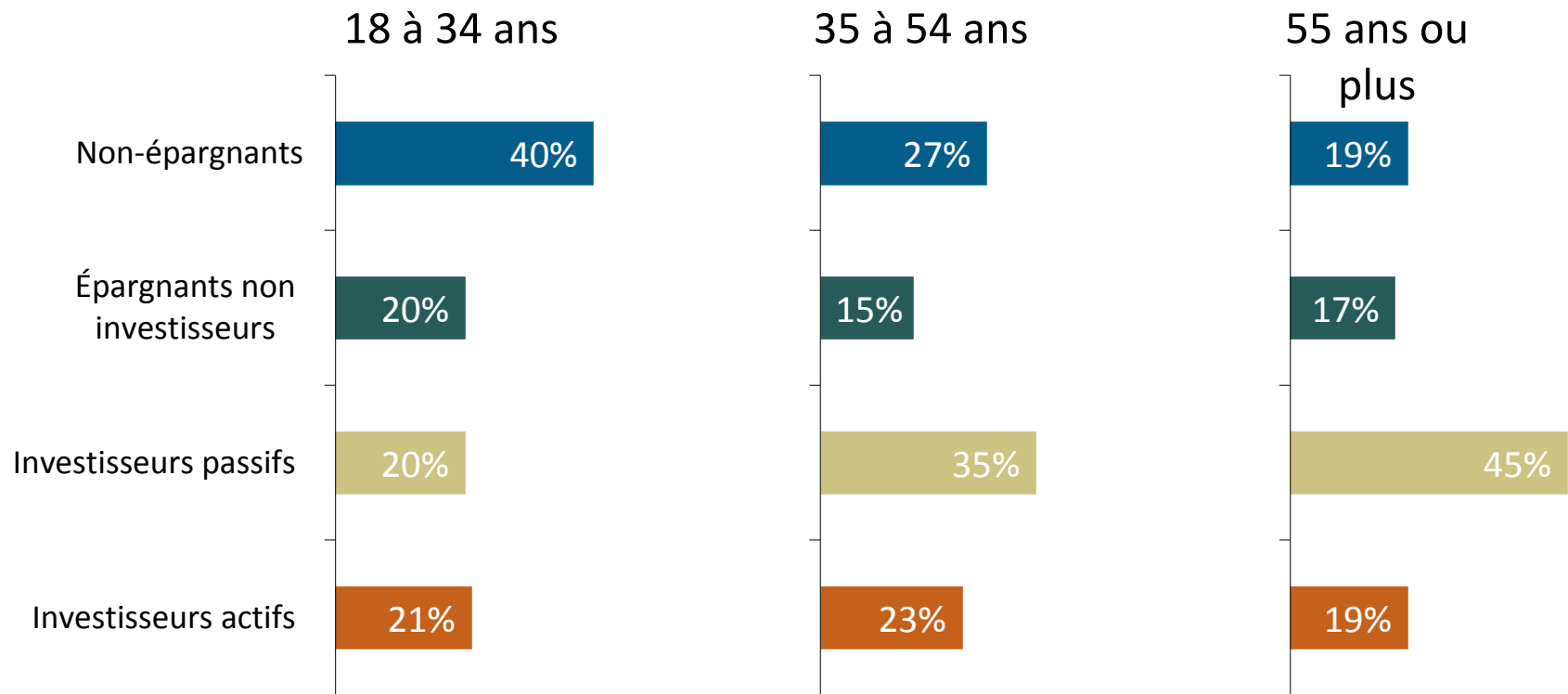
Investisseurs passifs : ceux qui détiennent des titres (actions, obligations, fonds communs de placement) mais ne rajustent leur portefeuille qu'une ou deux fois par année.

Investisseurs actifs : ceux qui détiennent des titres et rajustent leur portefeuille au moins une fois par trimestre.

Dans le présent document, les termes « répondants » et « Canadiens » s'appliquent à l'ensemble de l'échantillon; le terme « investisseurs » réfère aux répondants qui ont mis de l'argent de côté en prévision de l'avenir dans des instruments financiers comme les REER, les FERR, les CELI ou les régimes de retraite, ou encore dans des titres comme des actions, des obligations et des fonds communs de placement.

Catégories d'investisseurs selon l'âge

Les non-épargnants sont plus nombreux parmi les répondants âgés de 18 à 34 ans. La proportion des investisseurs passifs est plus grande dans les groupes de 35 à 54 ans et de 55 ans ou plus. La taille de la catégorie des investisseurs actifs est sensiblement la même dans tous les groupes d'âge.

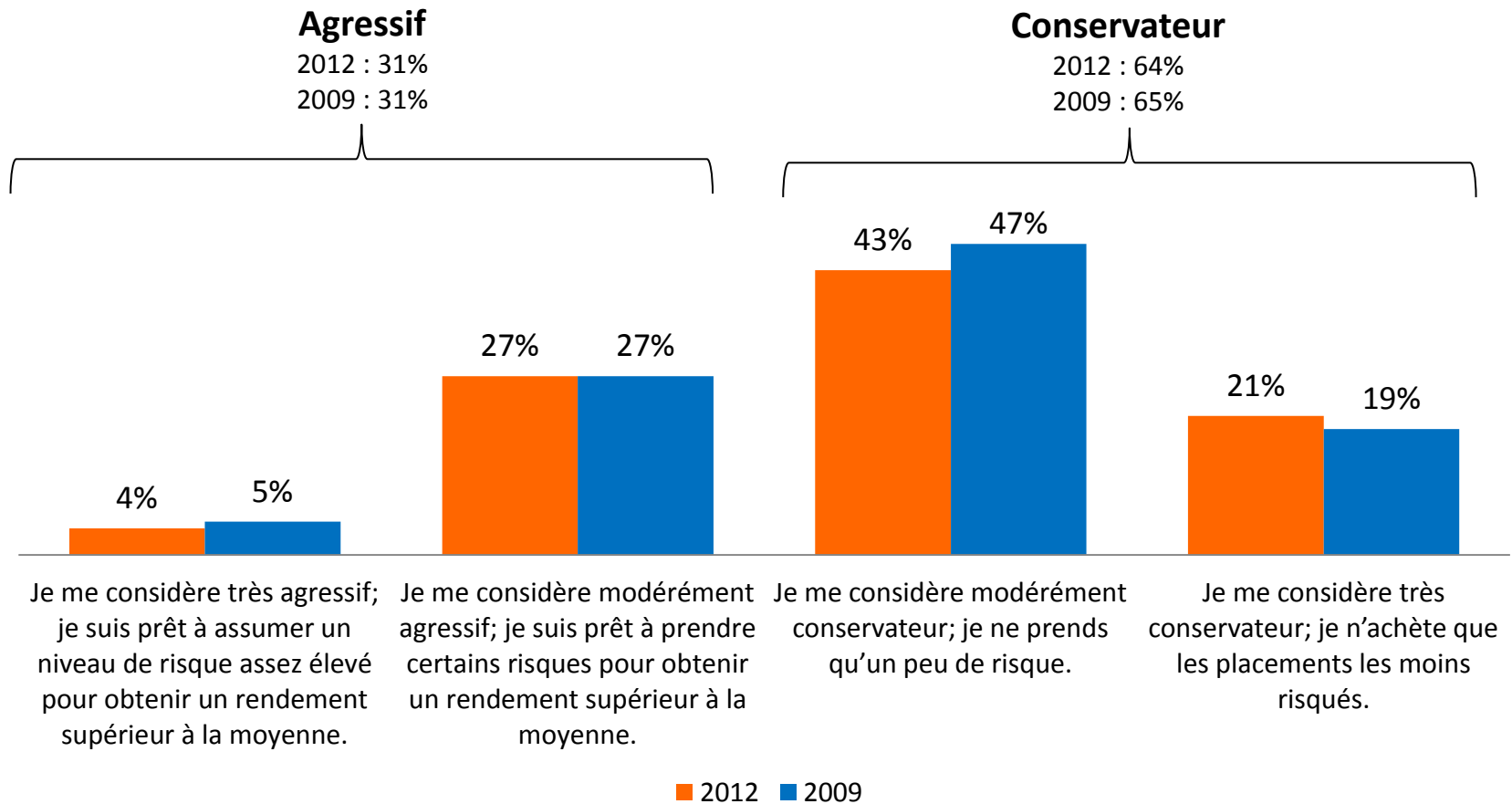


Attitude face au risque : près des deux tiers (64 %) des investisseurs se disent conservateurs ou très conservateurs face au risque



Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre attitude face aux placements?

[Question posée uniquement à ceux qui ont des investissements; n = 3 749]



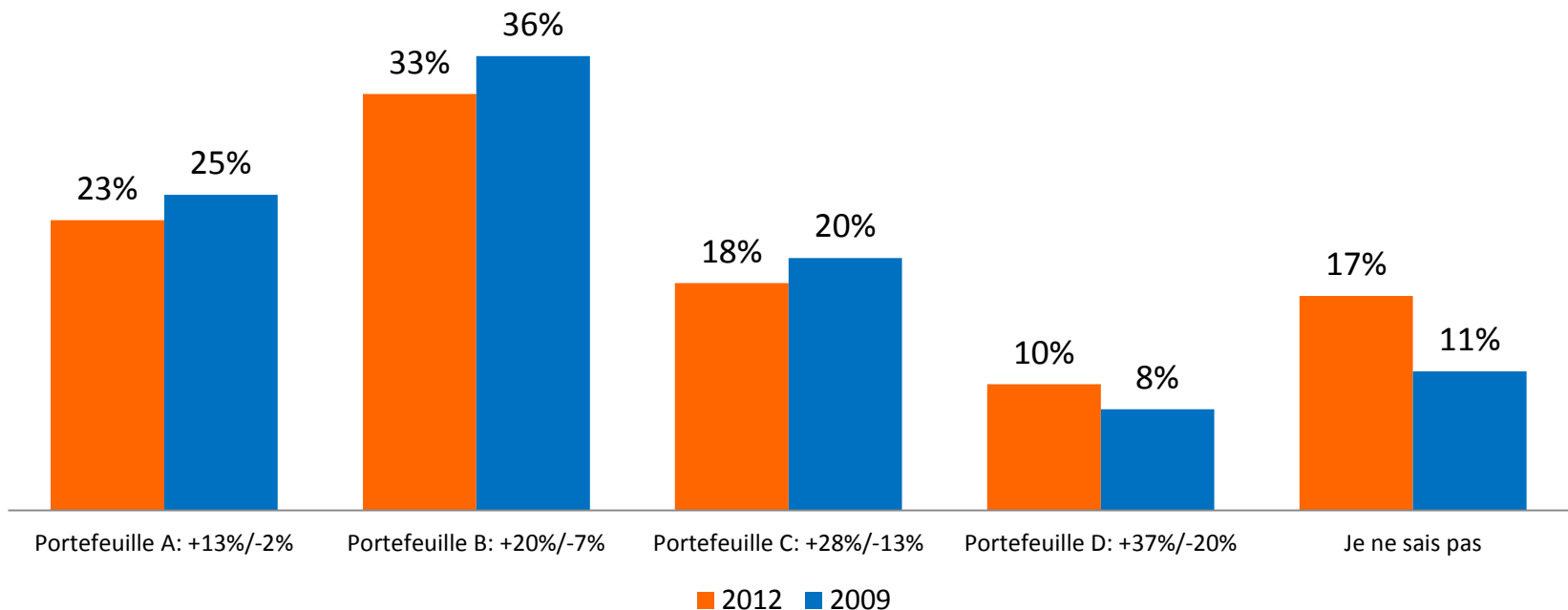
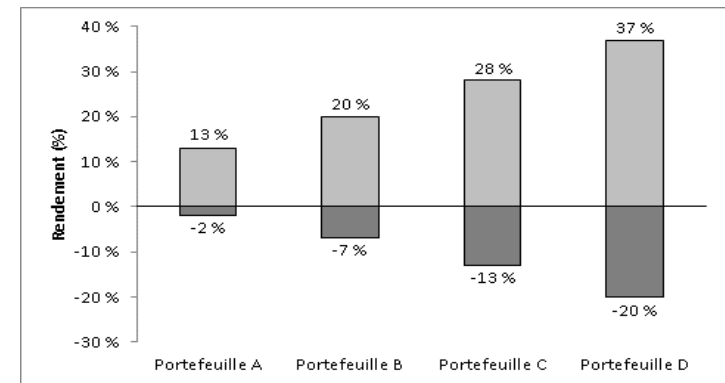
Nota : En 2009 n = 3 518; les réponses « je ne sais pas » sont omises.

Attitude face au risque : pour les placements à court terme, la plupart des Canadiens préfèrent le portefeuille B, deuxième dans l'échelle des risques

Q

Un portefeuille est un panier contenant différents placements. Le rendement d'un portefeuille donné dépend du mélange des placements qui le composent. Le graphique ci-contre illustre la gamme de rendements possibles (du meilleur au pire) de quatre portefeuilles hypothétiques sur une période d'un an. Sur lequel de ces portefeuilles se porterait votre préférence?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



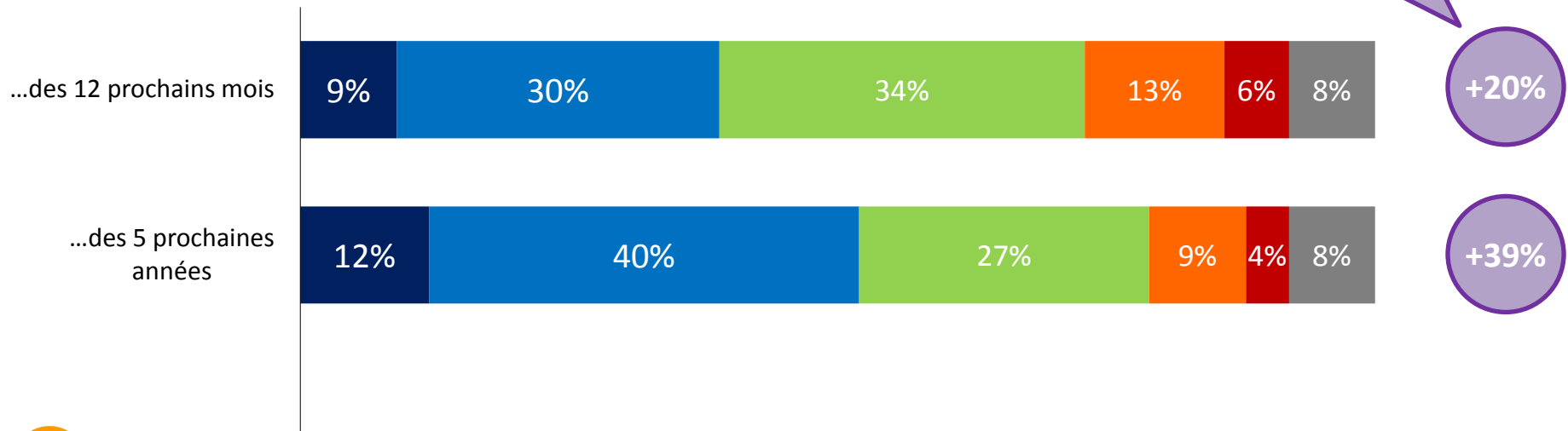
Optimisme personnel : les investisseurs croient qu'ils ont plus de chances de réaliser leurs objectifs de placement à plus long terme que d'ici un an

Q

Dans l'ensemble, êtes-vous optimiste ou pessimiste quant à la possibilité de réaliser vos objectifs de placement au cours ...

[Question posée uniquement à ceux qui ont des investissements; n = 3 749]

Optimisme net
(optimisme moins pessimisme)



Q

Êtes-vous optimiste ou pessimiste quant à la possibilité de maintenir ou d'accroître votre revenu au cours ...



■ Très optimiste

■ Relativement optimiste

■ Ni optimiste ni pessimiste

■ Relativement pessimiste

■ Très pessimiste

■ Je ne sais pas

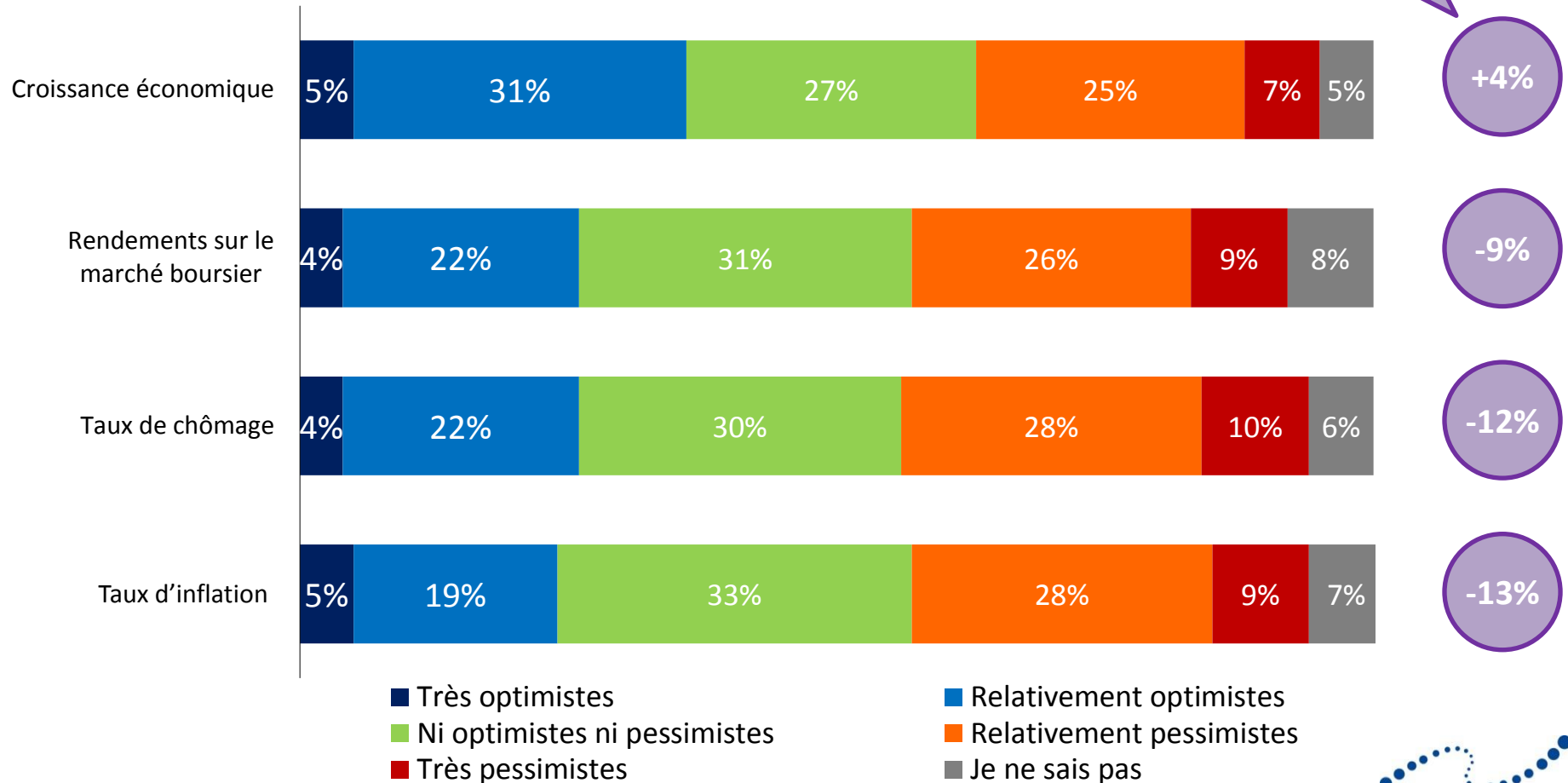
Optimisme général : les investisseurs sont plus optimistes quant aux perspectives de croissance au cours des 12 prochains mois, mais moins optimistes au sujet du chômage et de l'inflation



En ce qui concerne l'état général de l'économie, comment jugeriez-vous les perspectives au sujet des indicateurs suivants?

[Question posée uniquement à ceux qui ont des investissements; n = 3 749]

Optimisme net
(optimisme moins
pessimisme)



Les offres de placements frauduleux au Canada

L'expérience des investisseurs relativement à la fraude

Les Canadiens sont toujours la cible d'offres de placements frauduleux

- Un peu plus du quart des Canadiens (27 %) croient qu'on leur a offert un placement potentiellement frauduleux au moins une fois dans leur vie. Plus de la moitié des répondants (56 %) estiment qu'ils ont autant de chances que quiconque d'être victimes d'un placement frauduleux.
- La proportion de victimes de fraude est restée relativement stable par rapport aux résultats de 2009 et 2006 : 4,6 % des répondants estiment avoir été victimes d'une offre frauduleuse, contre 4,2 % en 2009 et 4,0 % en 2006. Un peu plus de la moitié des victimes de fraude (56 %) ont perdu tout l'argent investi dans le placement frauduleux le plus récent, chiffre inférieur aux 70 % observés en 2006.

Les Canadiens sont prêts à dénoncer la fraude, mais les taux restent bas

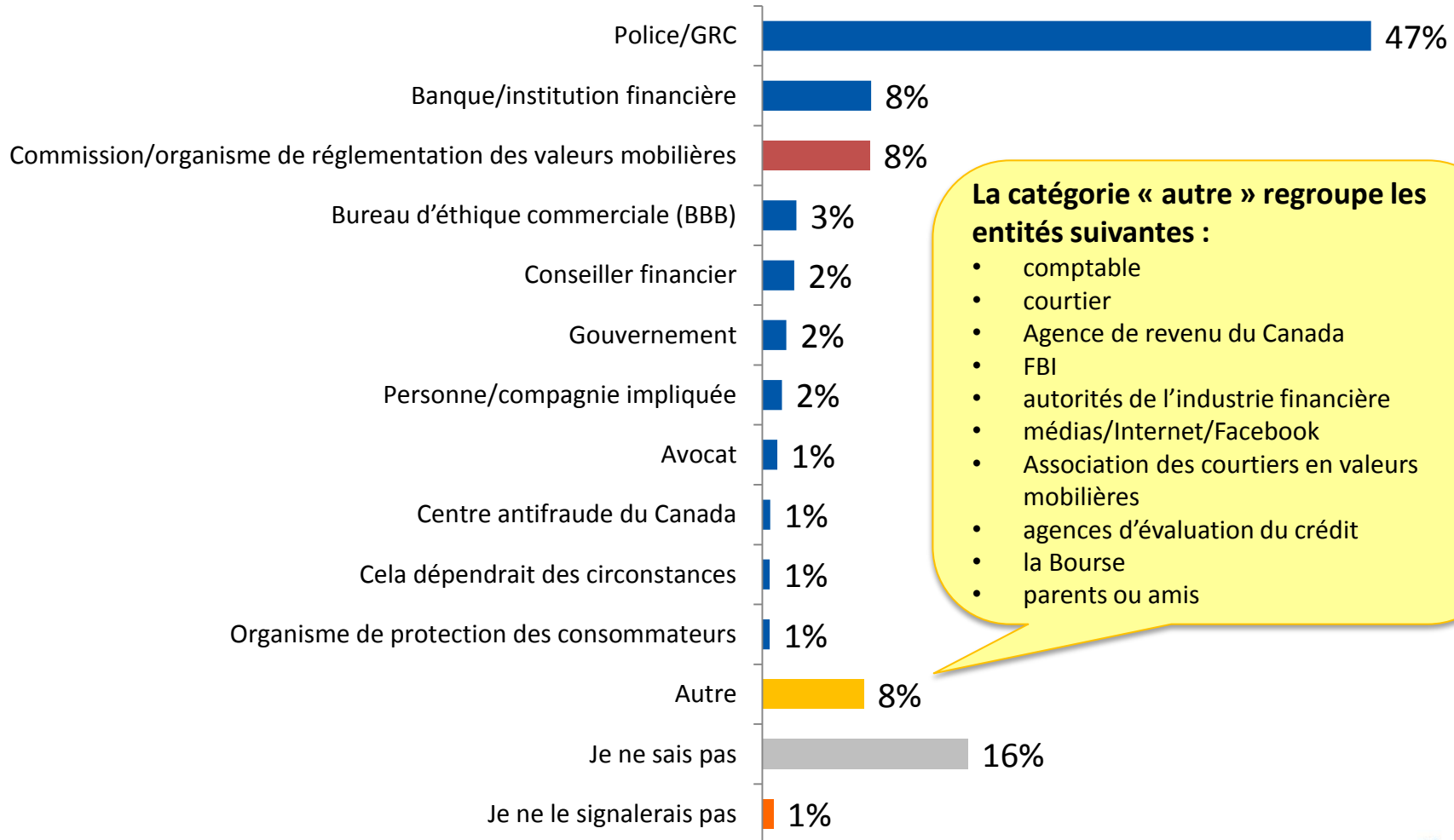
- La majorité des répondants (69 %) n'étaient pas d'accord avec l'énoncé selon lequel « il ne vaut pas la peine de signaler un placement frauduleux car ça nous attire des ennuis ». Malgré cela, à peine trois Canadiens sur 10 (29 %) qui croient qu'on leur a offert des placements frauduleux ont dénoncé le cas le plus récent aux autorités. La moitié d'entre eux se sont adressés à la police locale ou à la GRC, tandis que 4 % ont contacté l'organisme de surveillance des valeurs mobilières de la province ou du territoire où ils habitent.

La dénonciation des offres frauduleuses : près de la moitié des Canadiens (47 %) se disent prêts à dénoncer les offres de placements frauduleux à la police ou à la GRC



À qui vous adresseriez-vous pour signaler un placement qui vous paraîtrait frauduleux?

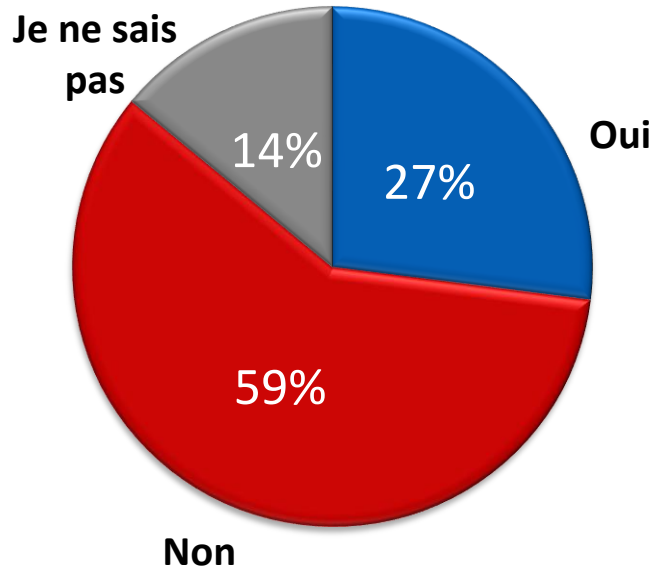
[Question ouverte posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Tentatives de fraude : un peu plus du quart (27 %) des Canadiens croient qu'on leur a proposé un placement susceptible d'être frauduleux

Q Croyez-vous avoir été approché par quelqu'un qui vous offrait un placement susceptible d'être frauduleux?

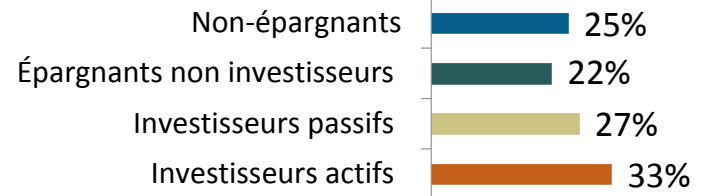
[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



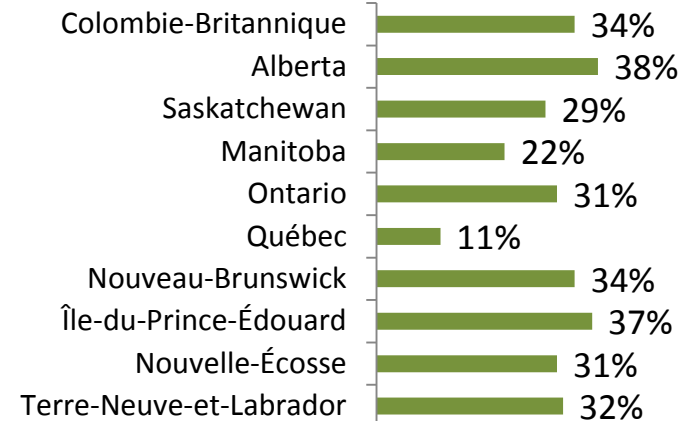
Il faut souligner que le contexte dans lequel était posée la question concernée – « Croyez-vous avoir été approché par quelqu'un qui vous offrait un placement susceptible d'être frauduleux? » – était différent dans l'enquête de 2012 de ce qu'il était dans les deux sondages antérieurs. En 2006 et 2009, la question était précédée de renseignements au sujet des approches frauduleuses les plus courantes. Dans le questionnaire de 2012, on a omis ces renseignements de façon à pouvoir observer des réponses qui n'étaient pas influencées par les choix proposés dans le passé. Il est possible que les réponses en aient été affectées et que cela explique pourquoi le taux d'approches frauduleuses est moins élevé en 2012 qu'il ne l'était en 2006 et 2009. Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'on compare au taux de 2012 les taux observés en 2006 (36 %) et 2009 (38 %), car il est possible que le taux moins élevé observé en 2012 soit attribuable à ce facteur.

Pourcentage de ceux qui ont répondu « oui » (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Provinces



Âge

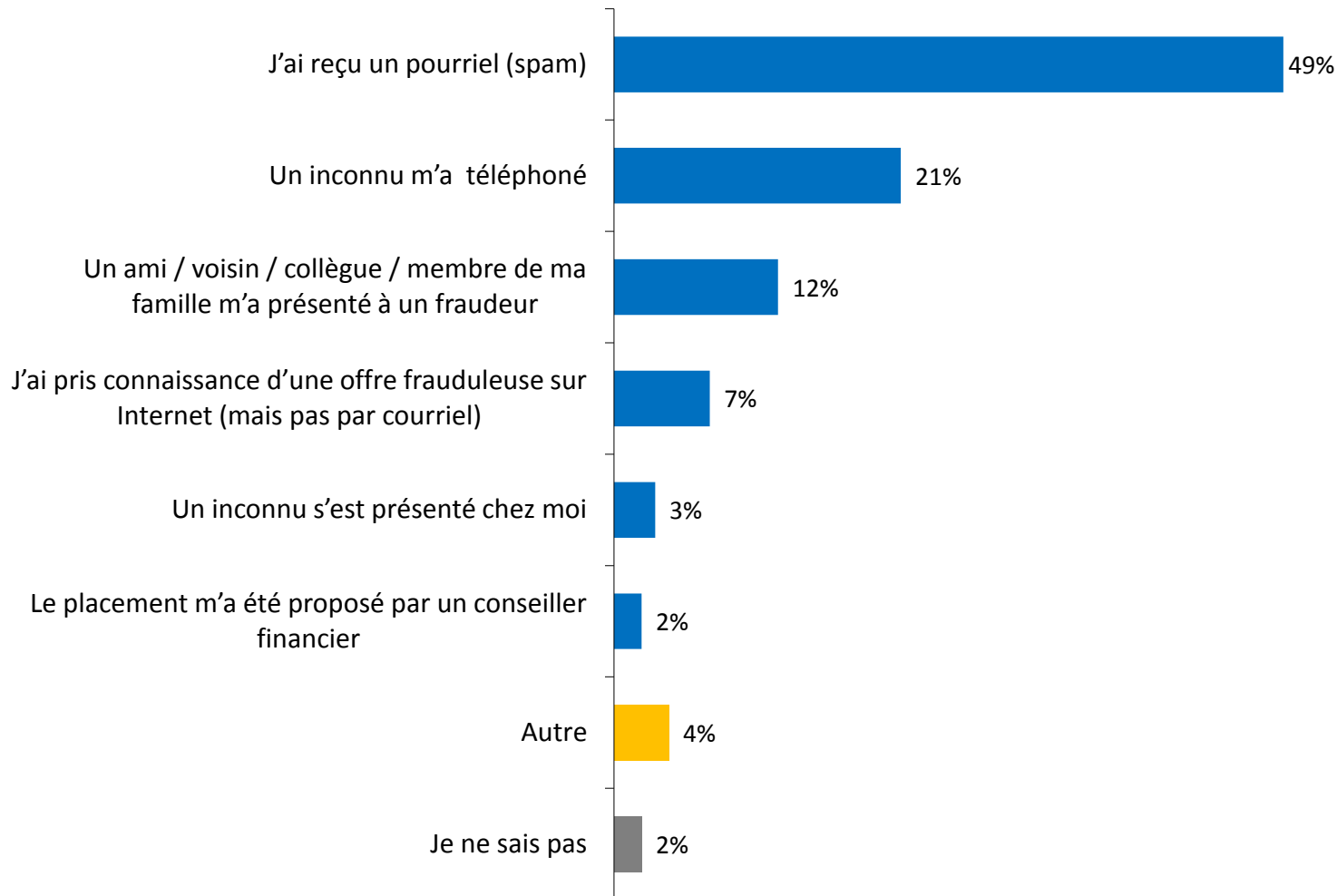


Méthode utilisée : dans la moitié des cas (49 %), l'offre de placement frauduleux la plus récente a été faite par courriel



De quelle façon avez-vous pris connaissance du dernier placement frauduleux qui vous a été proposé?

[Question posée uniquement à ceux qui croient qu'on leur a proposé un placement frauduleux; n = 1 411]

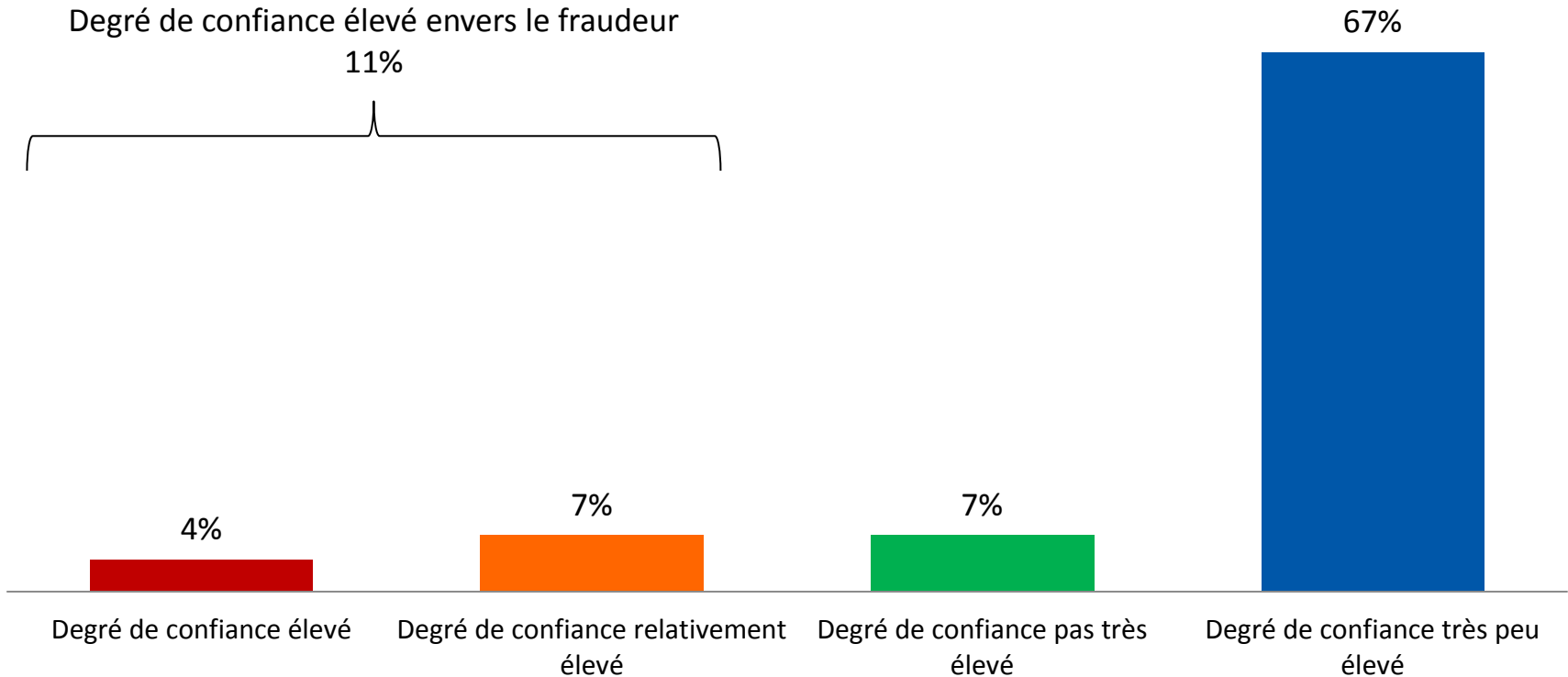


Degré de confiance envers le fraudeur : les deux tiers (67 %) des répondants avaient très peu confiance envers le présumé fraudeur

Q

Quel degré de confiance avez-vous acquis vis-à-vis la ou les personnes qui vous ont approché le plus récemment pour vous proposer une occasion de placement frauduleuse?

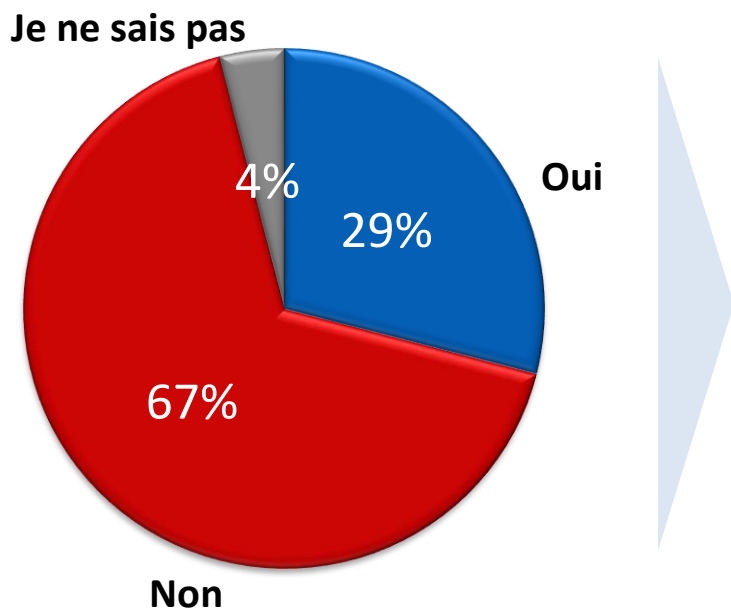
[Question posée uniquement à ceux qui croient qu'on leur a proposé un placement frauduleux; n = 1 411]



Dénonciation de la fraude : 29 % des répondants ont signalé la tentative de fraude la plus récente; les placements frauduleux offerts sur Internet viennent en tête

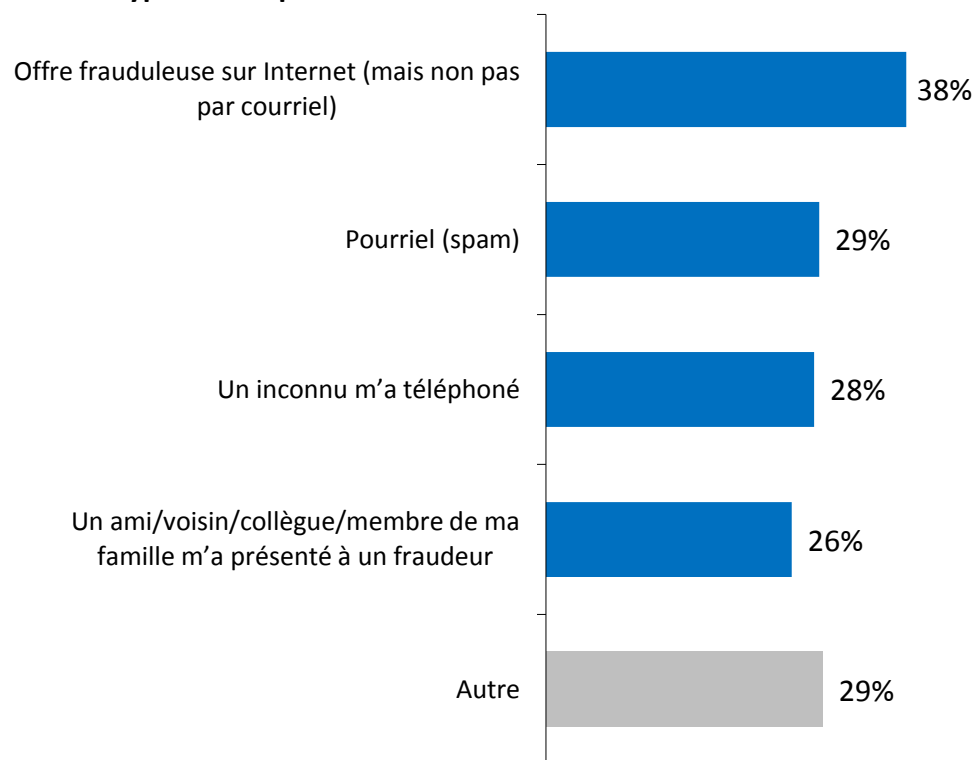
Q Lorsque vous vous êtes rendu compte que cette dernière offre de placement était frauduleuse, l'avez-vous signalée aux autorités?

[Question posée uniquement à ceux qui croient qu'on leur a proposé un placement frauduleux; n = 1 411]



Pourcentage de ceux qui ont signalé aux autorités le dernier placement présumé frauduleux qui leur a été offert (2012) ▶▶

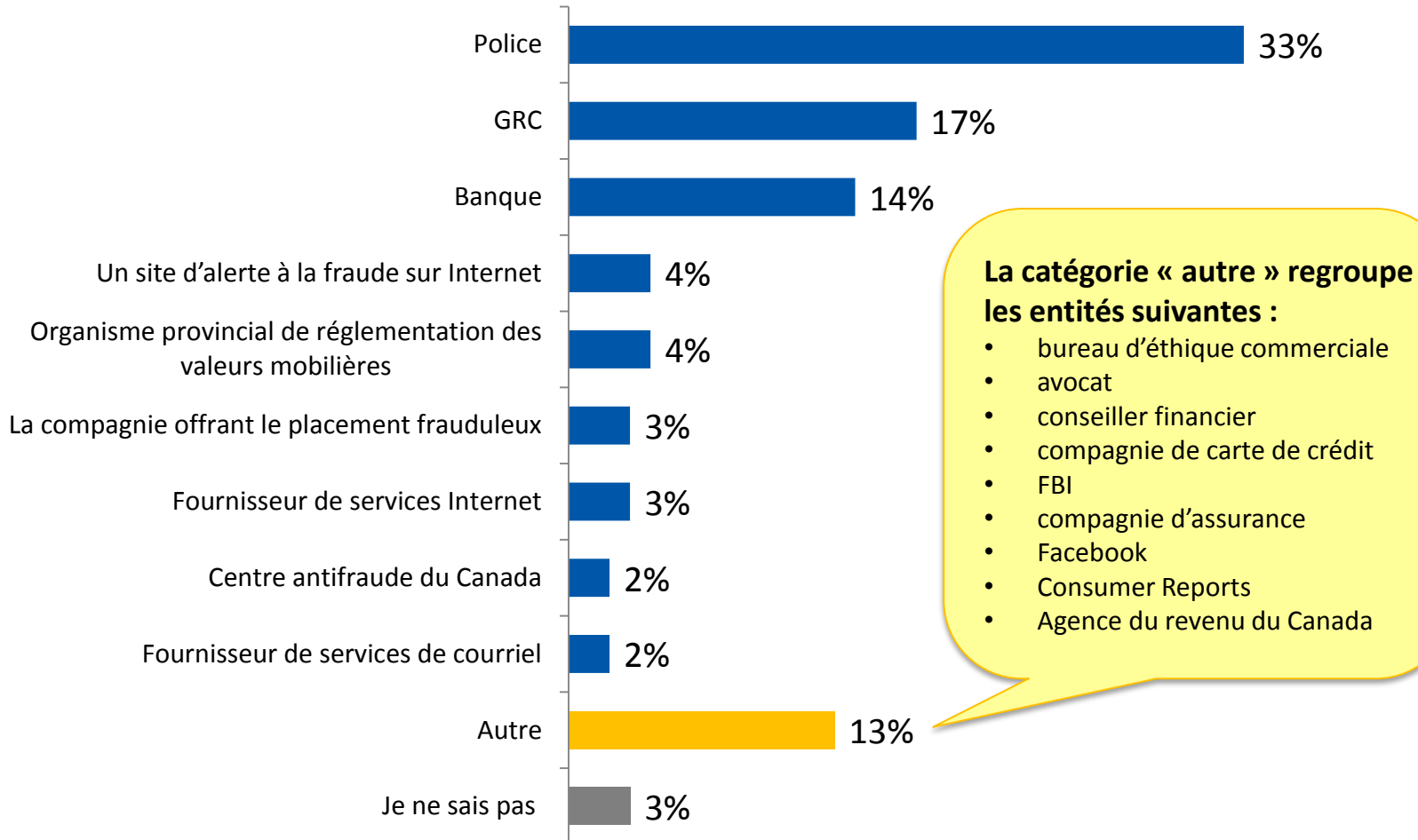
Type d'offre présumée frauduleuse



Dénonciation de la fraude : la moitié (50 %) des personnes à qui on a offert un placement présumé frauduleux l'ont signalé à la police locale ou à la GRC

À qui avez-vous signalé ce placement qui vous semblait frauduleux?

[Question ouverte posée uniquement à ceux qui croient qu'on leur a proposé un placement frauduleux et qui l'ont signalé aux autorités; n = 408]

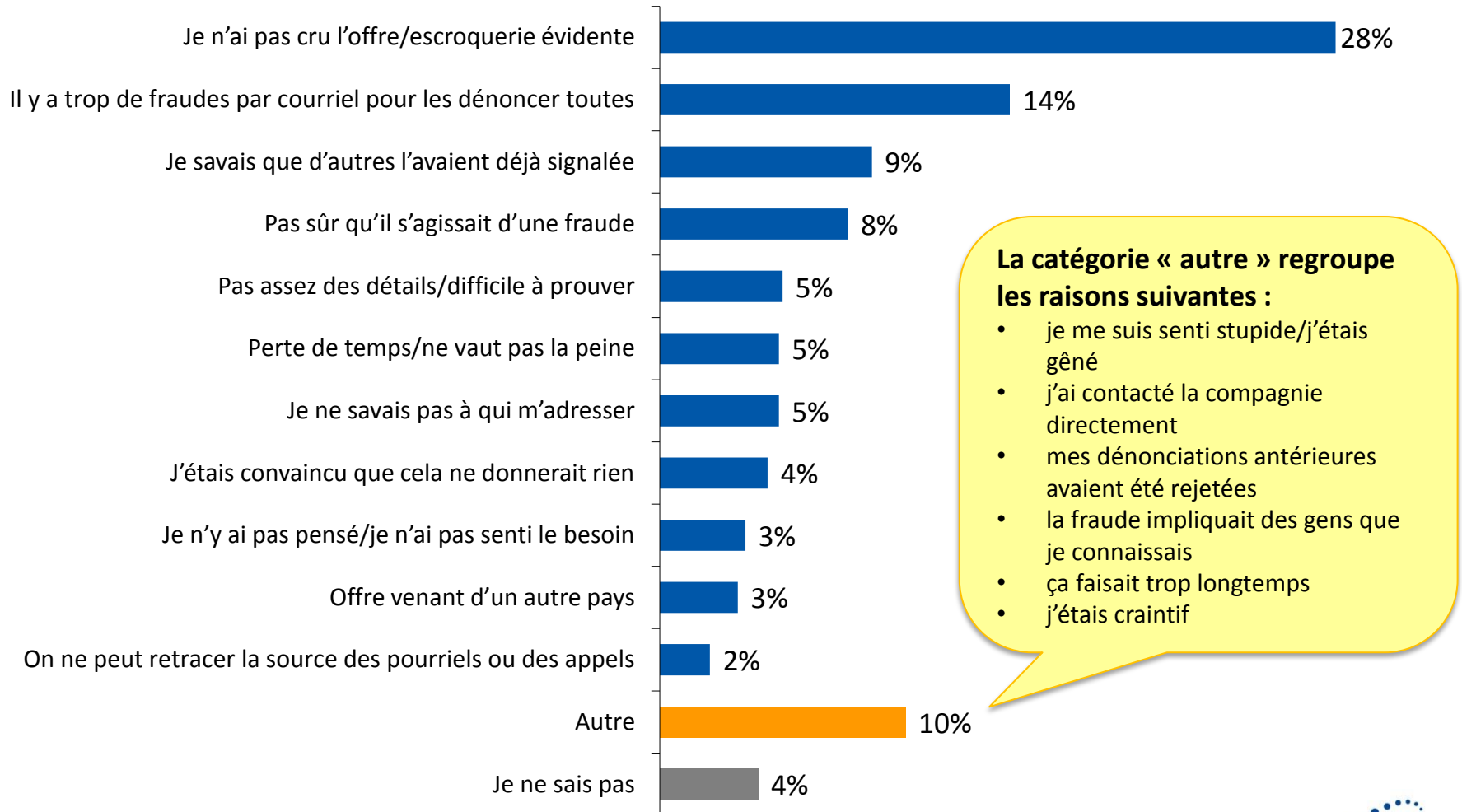


Les 3 raisons le plus souvent citées par ceux qui n'ont pas signalé une offre frauduleuse : « je ne l'ai pas crue », « il y a trop de pourriels pour les dénoncer tous », « je savais que d'autres l'avaient déjà signalée »

Q

Pourquoi ne l'avez-vous pas signalé aux autorités?

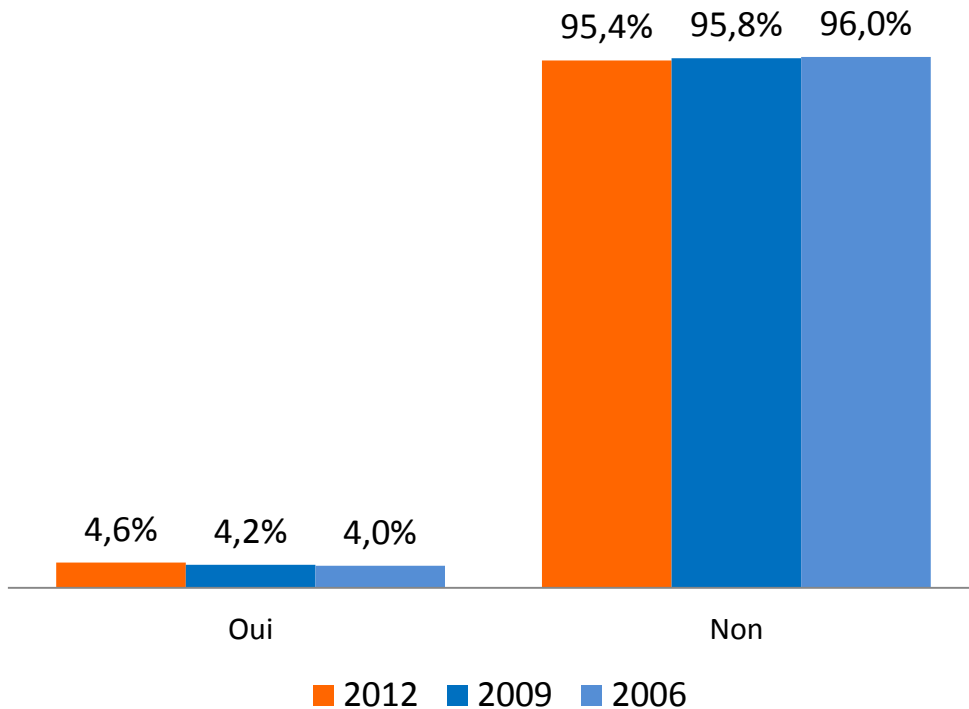
[Question ouverte posée uniquement à ceux qui croient qu'on leur a proposé un placement frauduleux et qui ne l'ont pas signalé aux autorités; n = 1 320]



Incidence de la fraude : 4,6 % des Canadiens croient avoir investi de l'argent dans un placement qui s'est avéré frauduleux par la suite

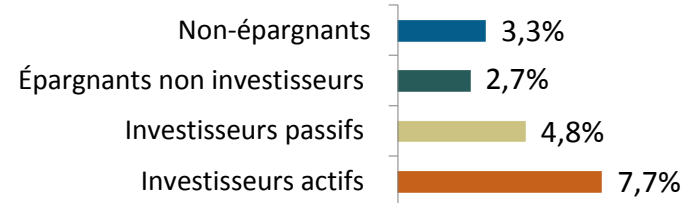
Q Avez-vous déjà investi de l'argent dans un placement qui s'est avéré frauduleux par la suite?

[Question ouverte posée uniquement à ceux qui croient qu'on leur a proposé un placement frauduleux ; n = 1 411; les pourcentages ci-dessous ont été calculés à partir du nombre total de répondants]

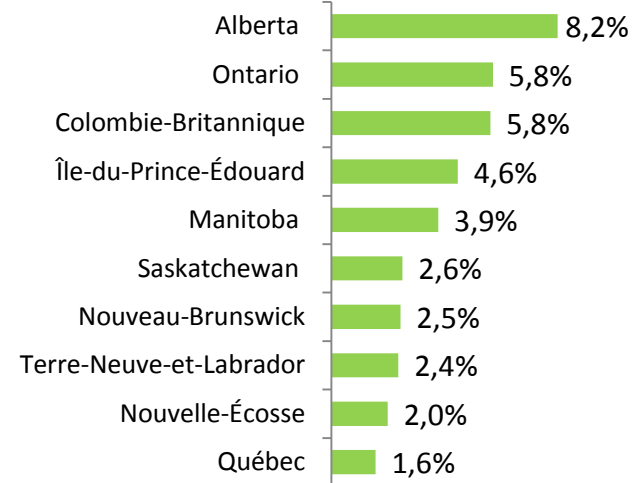


Pourcentage de ceux qui croient avoir été victimes d'une fraude (2012) ▶▶

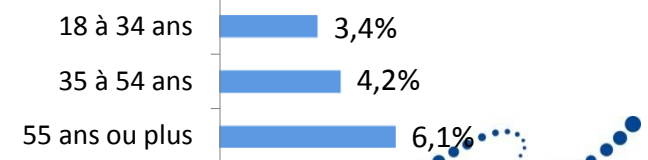
Catégorie d'investisseurs



Incidence estimative du nombre de victimes



Âge

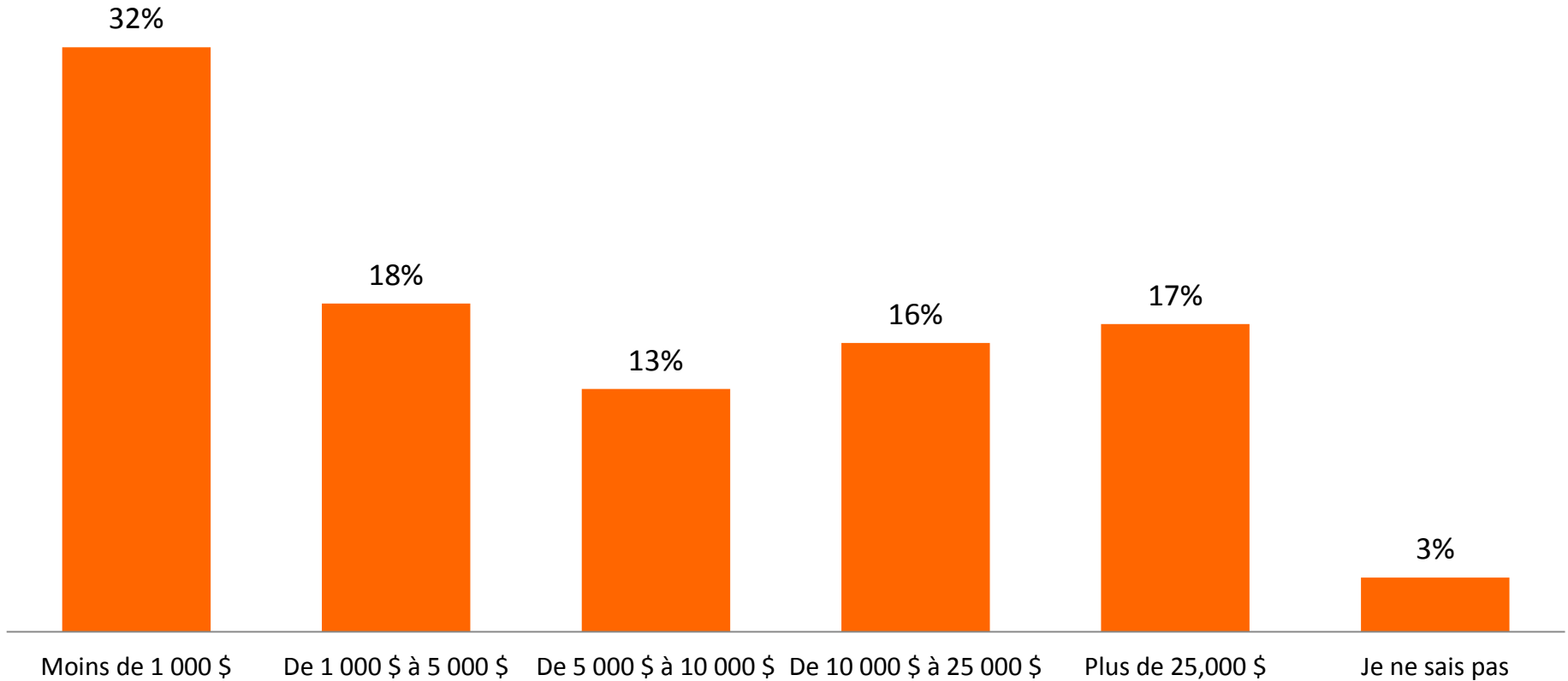


Montant investi dans un placement frauduleux : la moitié des victimes (50 %) ont investi moins de 5 000 dollars

Q

Combien d'argent avez-vous investi dans le dernier placement qui s'est avéré frauduleux?

[Question posée uniquement à ceux qui ont investi de l'argent dans un placement frauduleux; n = 241]

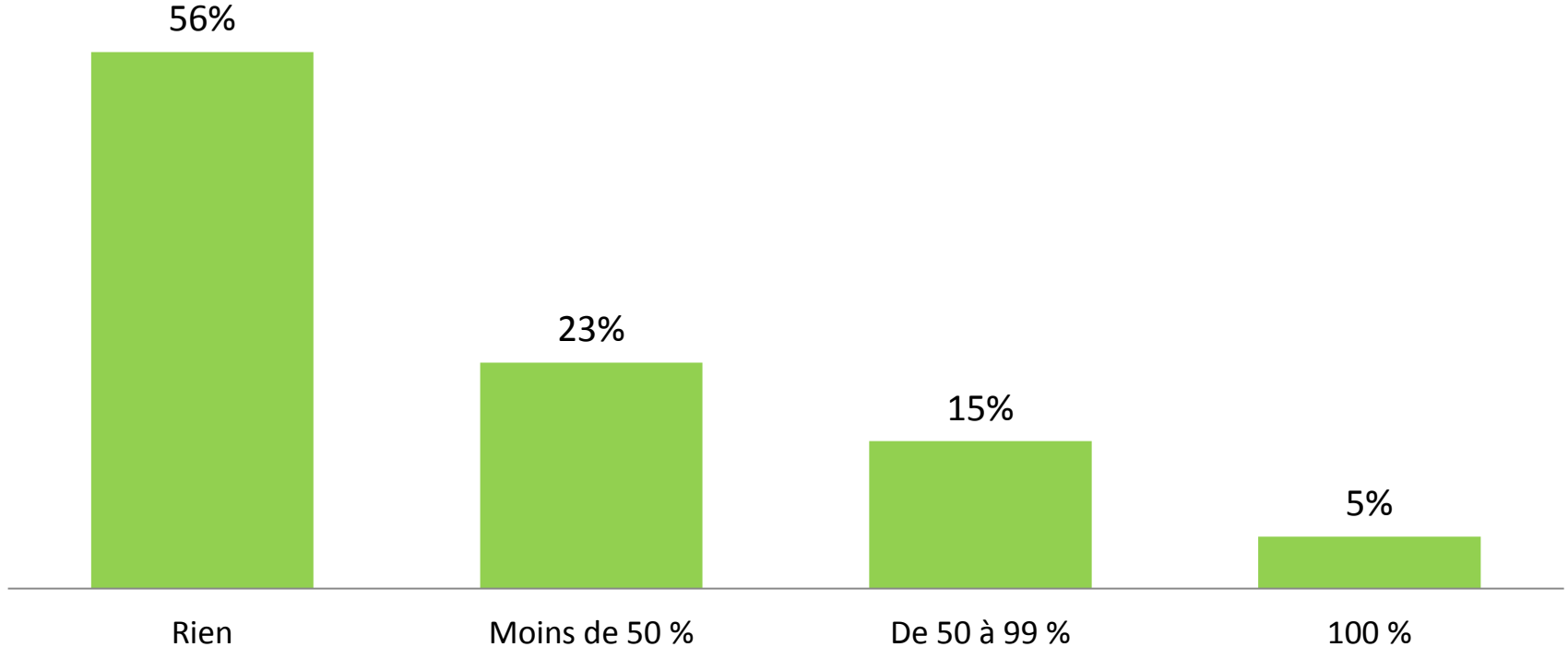


Montant récupéré à la suite d'un placement frauduleux : plus de la moitié des victimes (56 %) ont perdu tout l'argent investi dans un placement frauduleux



Avez-vous récupéré une partie de l'argent investi dans le dernier placement qui s'est avéré frauduleux? Dans l'affirmative, quelle proportion avez-vous pu récupérer?

[Question posée uniquement à ceux qui ont investi de l'argent dans un placement frauduleux; n = 241]

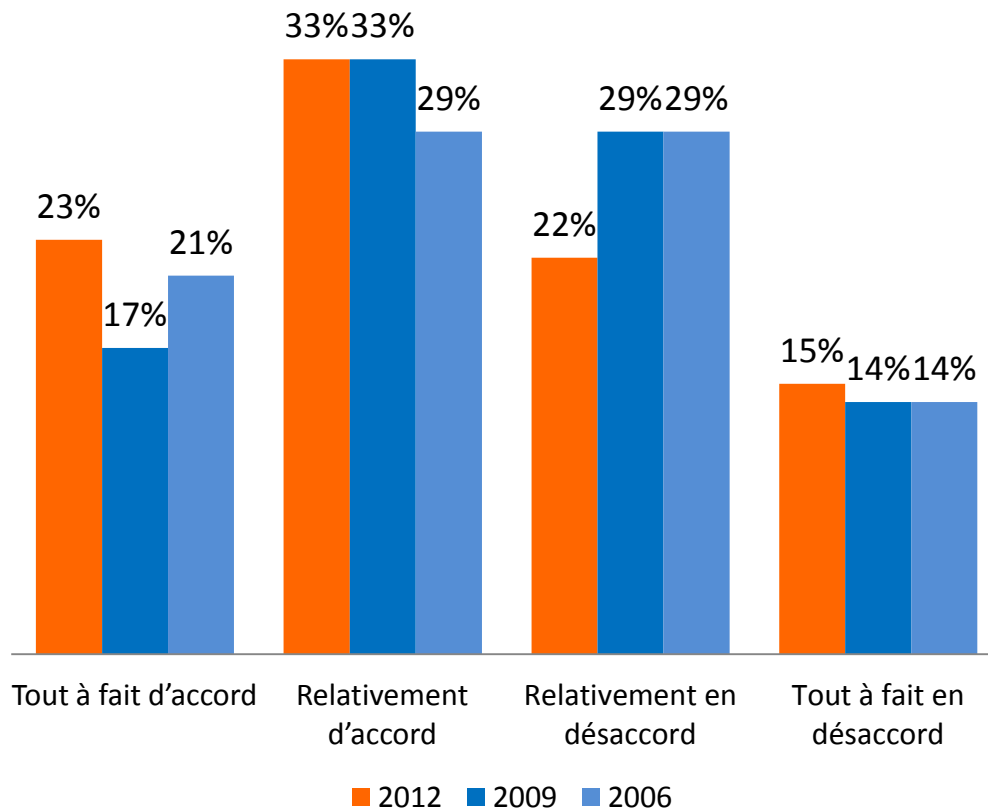


Prédisposition à succomber à la fraude : plus de la moitié des répondants (56 %) disent qu'ils ont autant de chances que quiconque d'être victimes d'un placement frauduleux

Q Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

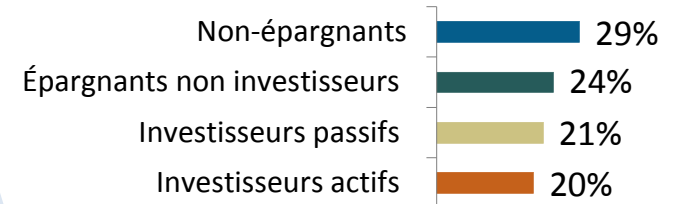
J'ai autant de chances que quiconque d'être victime d'un placement frauduleux.

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

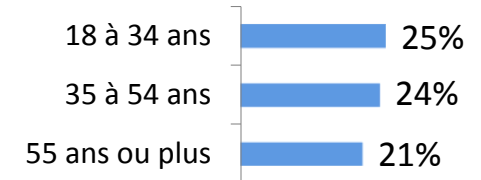


Pourcentage de ceux qui se disent « tout à fait d'accord » (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Âge

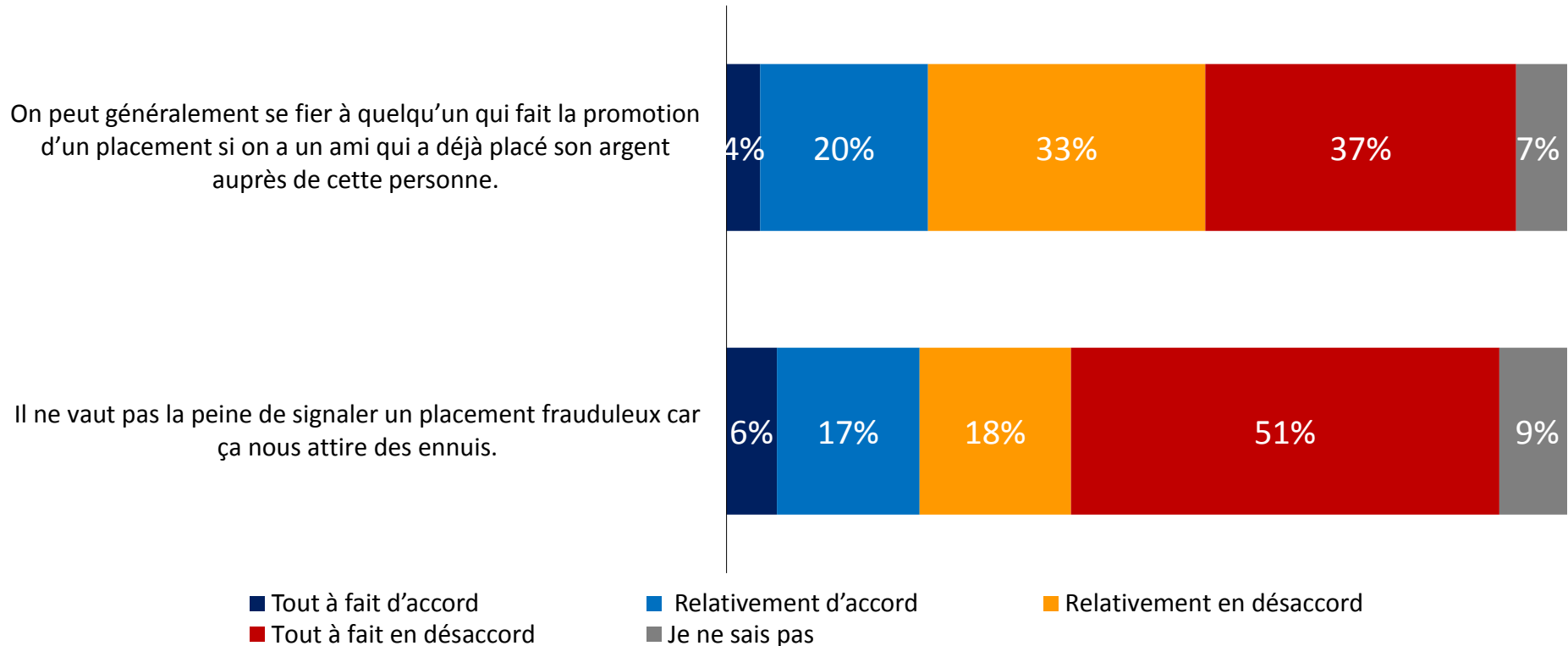


Prédisposition à dénoncer la fraude : la moitié des Canadiens (51 %) sont tout à fait en désaccord avec l'énoncé selon lequel il ne vaut pas la peine de signaler un placement frauduleux



Veillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants :

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Connaissances en investissement

Connaissances en investissement

Deux Canadiens sur cinq échouent le test des connaissances générales en investissement:

L'un des objectifs de l'Indice ACVM des investisseurs 2012 consistait à évaluer les connaissances des répondants en investissement. Sept questions ont servi à créer l'indice des connaissances en investissement. Trois de ces questions sont des questions utilisées dans des études internationales similaires à celle-ci, portant sur les concepts de l'intérêt composé, l'intérêt composé mesuré en fonction de l'inflation et le risque attaché aux placements. Les quatre autres questions portaient sur la diversification du portefeuille, le rendement des fonds communs de placement, les signes annonciateurs d'une offre frauduleuse et la relation entre les taux d'intérêt et les obligations.

Dans l'ensemble, deux Canadiens sur cinq ont échoué le test de leurs connaissances générales en investissement, ayant donné une réponse correcte à moins de quatre des sept questions. En effet, 40 % des répondants se sont classés dans la tranche inférieure des connaissances en investissement (de 0 à 3 réponses correctes), 34 % dans la tranche moyenne (4 ou 5 réponses correctes) et 26 % dans la tranche supérieure (6 ou 7 réponses correctes).

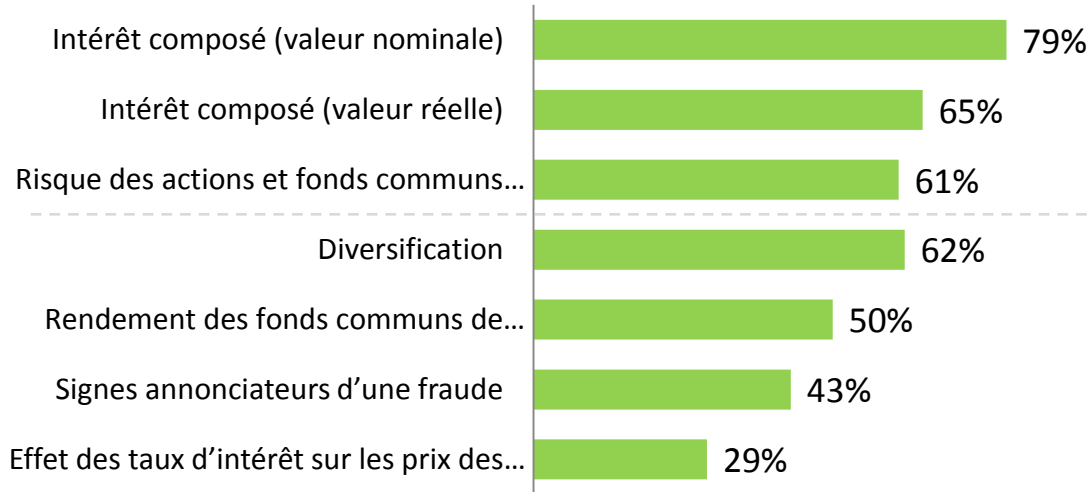
Observations relatives aux facteurs démographiques :

- Les personnes plus âgées sont davantage enclines à se trouver dans la tranche supérieure des connaissances en investissement, tandis que la majorité (56 %) des jeunes de 18 à 24 ans se trouvent dans la tranche inférieure.
- La majorité (55 %) des répondants appartenant à un ménage dont le revenu annuel se situe à moins de 40 000 dollars se trouvent dans la tranche inférieure des connaissances; dans le cas de ceux qui appartiennent à un ménage dont le revenu est de 100 000 dollars ou plus, cette proportion tombe à 21 %.
- On trouve dans la tranche inférieure des connaissances 63 % des personnes qui n'ont pas d'épargne, comparativement à 23 % de celles qui sont des investisseurs actifs.

Indice des connaissances en investissement : 2 Canadiens sur 5 échouent le test des connaissances générales en investissement

Pourcentages de réponses correctes

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



La littératie financière dans le monde

Les trois premières questions ont été posées dans des sondages internationaux semblables à celui-ci, et ont été ajoutées ici pour permettre aux ACVM d'évaluer la littératie financière des Canadiens.

On peut, en combinant les réponses à ces trois questions et les réponses aux quatre autres questions, établir un *indice des connaissances en investissement* qui permet de regrouper les Canadiens en « tranches » selon le niveau de leurs connaissances en investissement.

Tranche inférieure

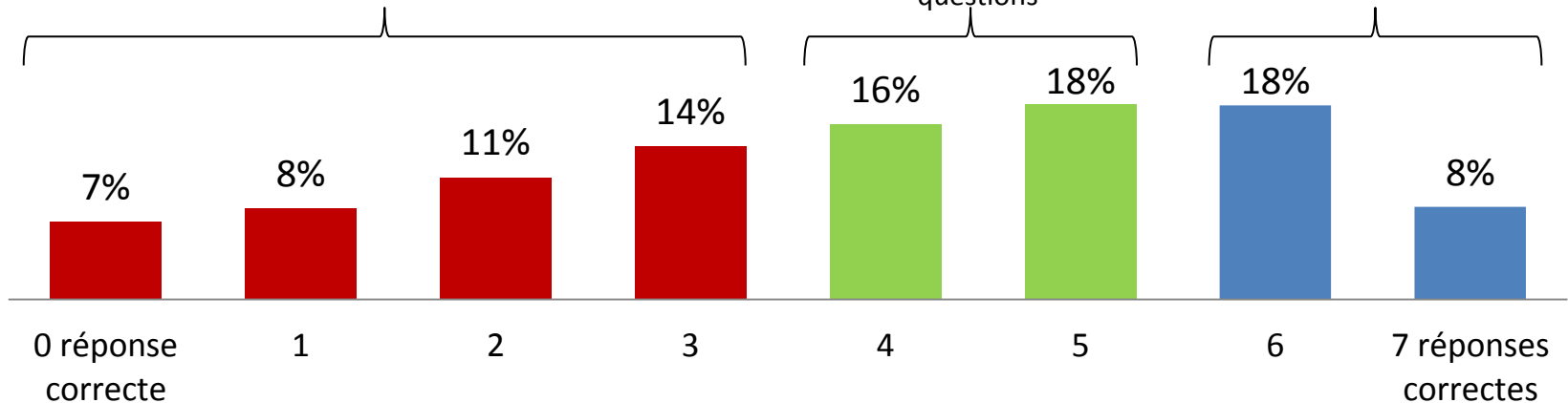
40% ont répondu correctement à moins de la moitié des questions

Tranche moyenne

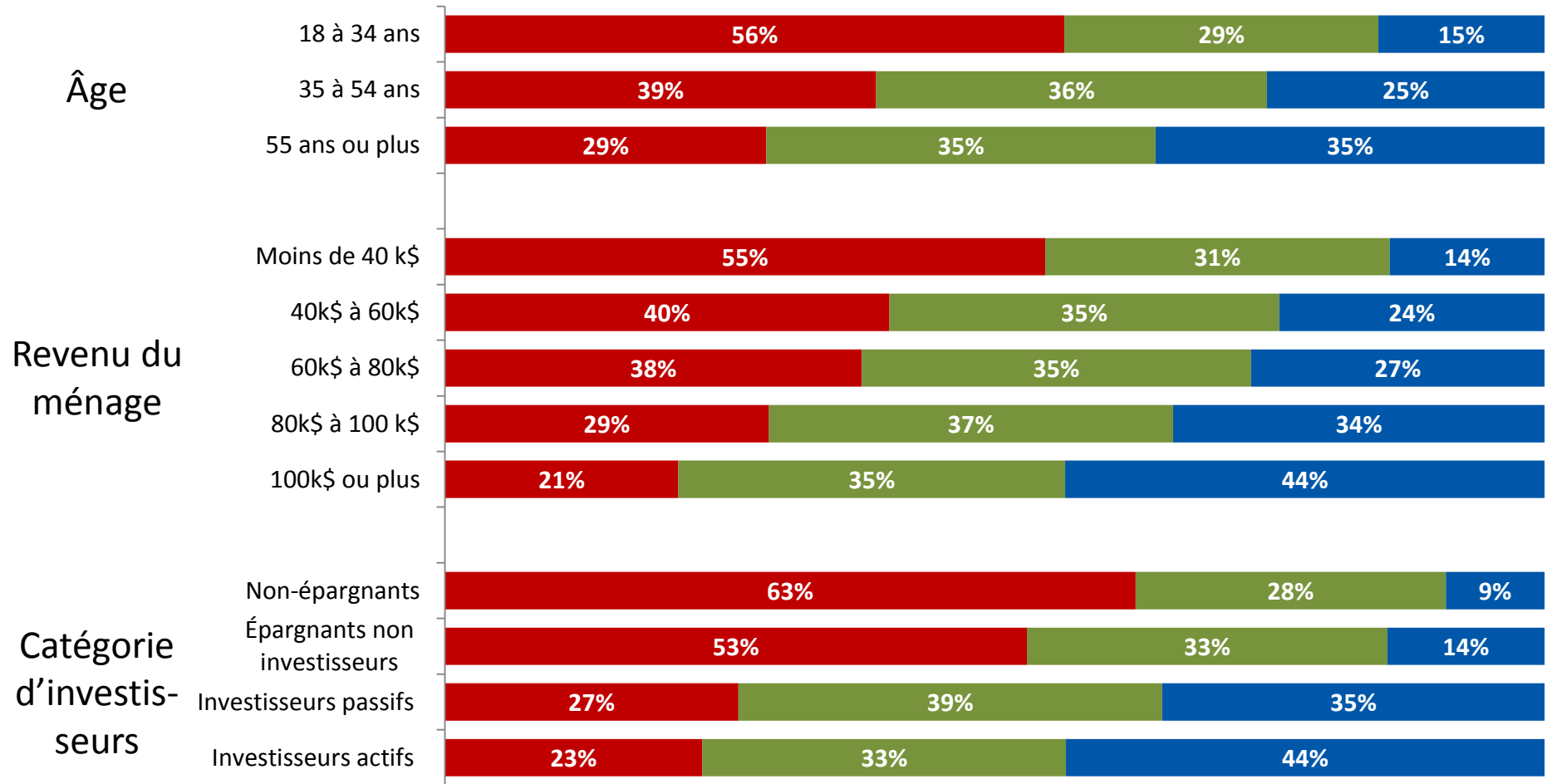
34% ont répondu correctement à 4 ou 5 questions

Tranche supérieure

26% ont répondu correctement à 6 ou 7 questions



Ventilations des résultats sur les connaissances : corrélation étroite avec l'âge, le revenu du ménage et la catégorie d'investisseurs



Tranche des connaissances ▶

■ Inférieure

■ Moyenne

■ Supérieure

Intérêt composé : la plupart des Canadiens (79 %) comprennent ce concept

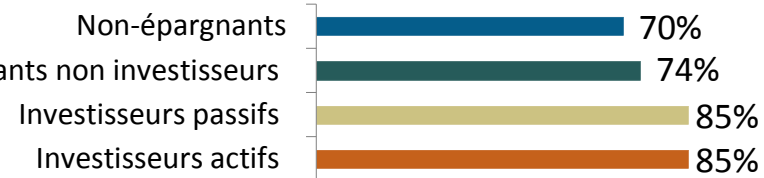


Supposons que vous placez 100 \$ dans un compte d'épargne et que le taux d'intérêt soit de 2 % par année. Selon vous, à combien s'élèverait le montant dans votre compte au bout de cinq ans si vous laissiez l'intérêt s'accumuler?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

Pourcentage de ceux qui ont répondu correctement (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs

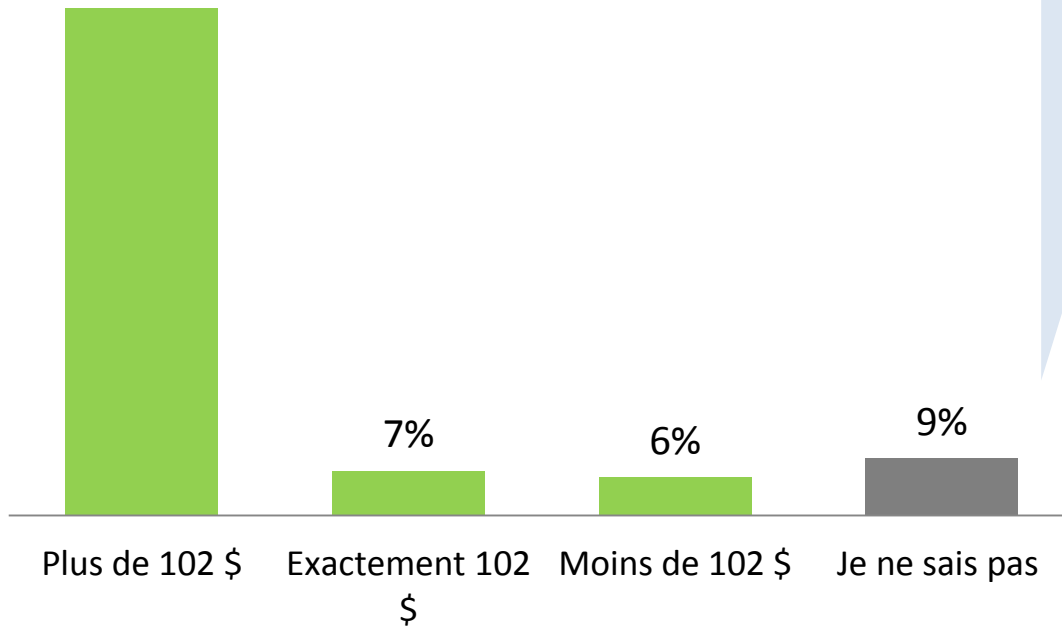


Âge



Réponse
correcte

79%



Intérêt composé mesuré selon le taux d'inflation : près des deux tiers des répondants (65 %) ont répondu correctement

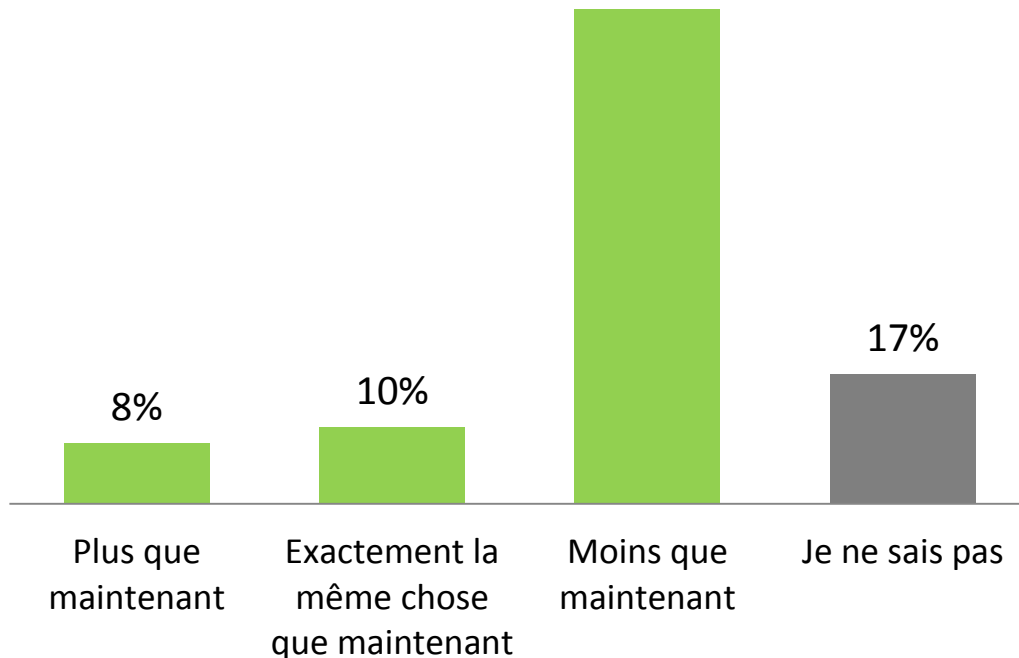


Supposons que le taux d'intérêt de votre compte d'épargne soit de 1 % par année et que le taux d'inflation soit de 2 % par année. Au bout d'un an, l'argent dans ce compte vous permettrait-il d'acheter plus ou moins que maintenant?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

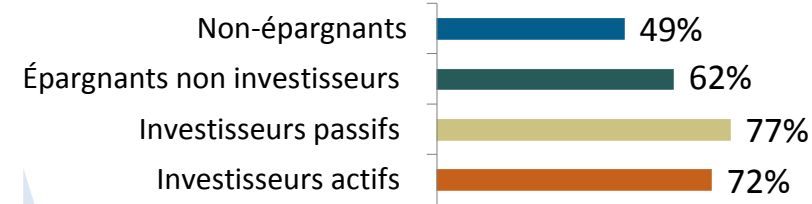
Réponse
correcte

65%



Pourcentage de ceux qui ont répondu correctement (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Âge

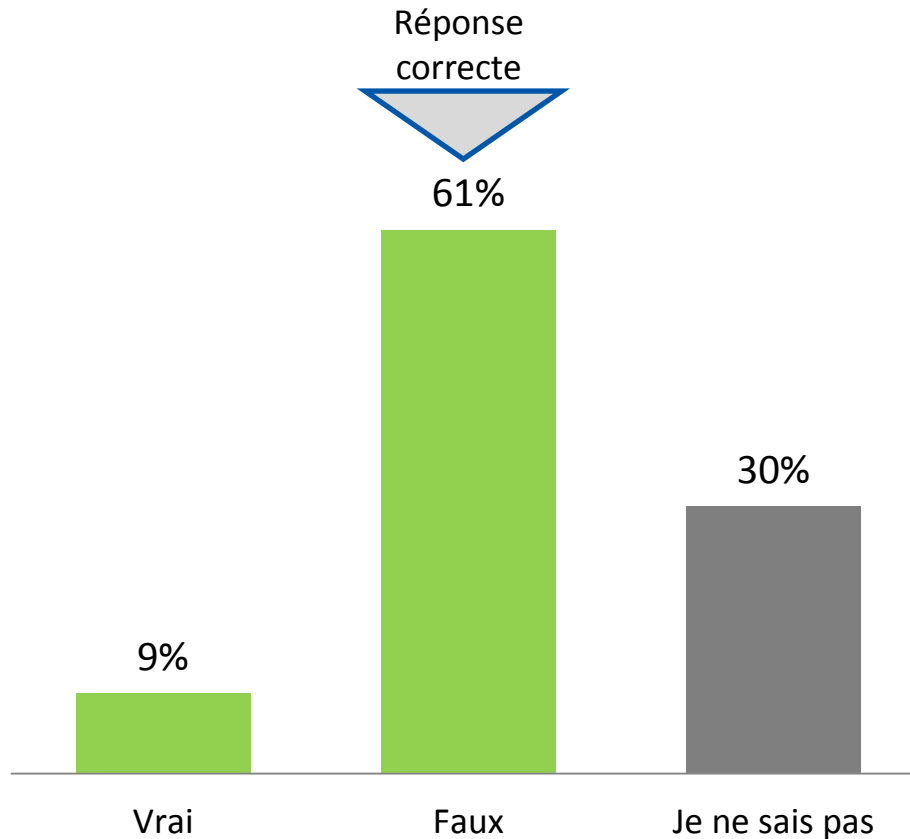


Risque attaché aux actions et aux fonds communs de placement : 6 répondants sur 10 (61 %) savent que les fonds communs de placement sont moins risqués que les actions



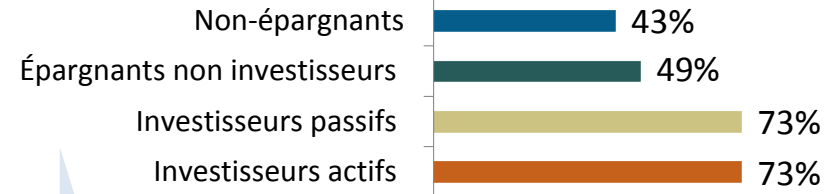
Le rendement des actions d'une seule compagnie est habituellement plus sûr que celui des fonds communs de placement (fonds mutuels).

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

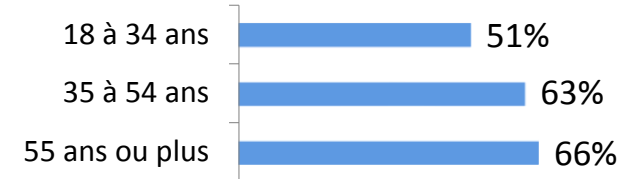


Pourcentage de ceux qui ont répondu correctement (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Âge

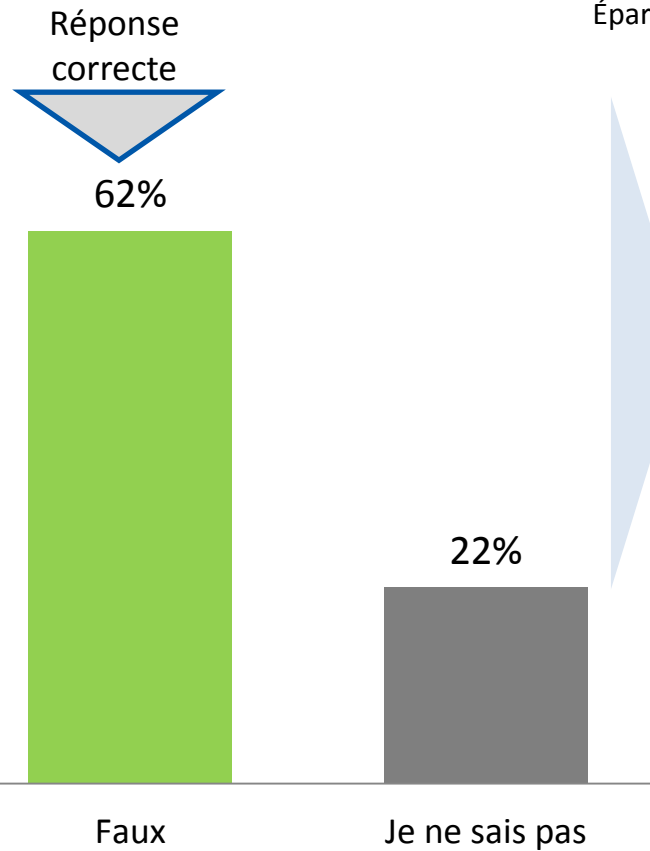


Diversification : les deux tiers des répondants comprennent que la diversification du portefeuille aide à diminuer le risque



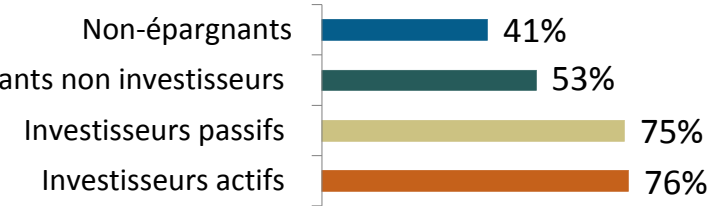
Quand un investisseur diversifie ses placements, le risque de perdre de l'argent s'accroît.

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Pourcentage de ceux qui ont répondu correctement (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Âge

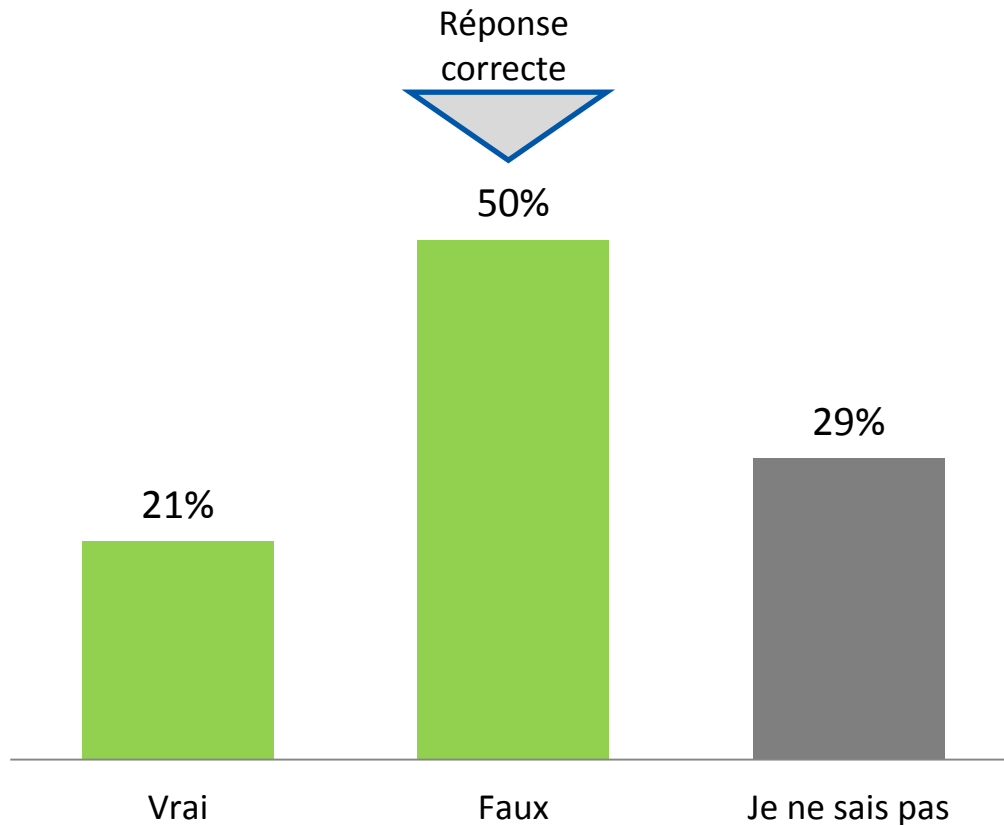


Fonds communs de placement : bien que cet instrument de placement soit le plus populaire, la moitié des gens ne comprennent pas que le rendement n'est pas garanti



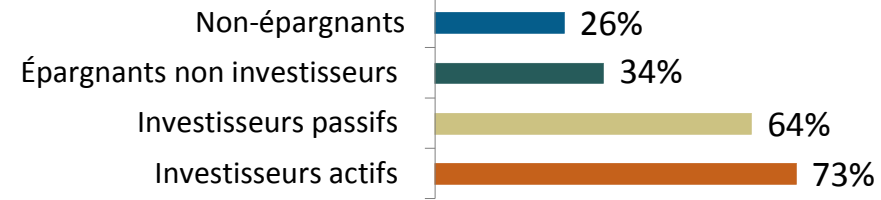
Les fonds communs de placement (fonds mutuels) paient un taux de rendement garanti.

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Pourcentage de ceux qui ont répondu correctement (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Âge



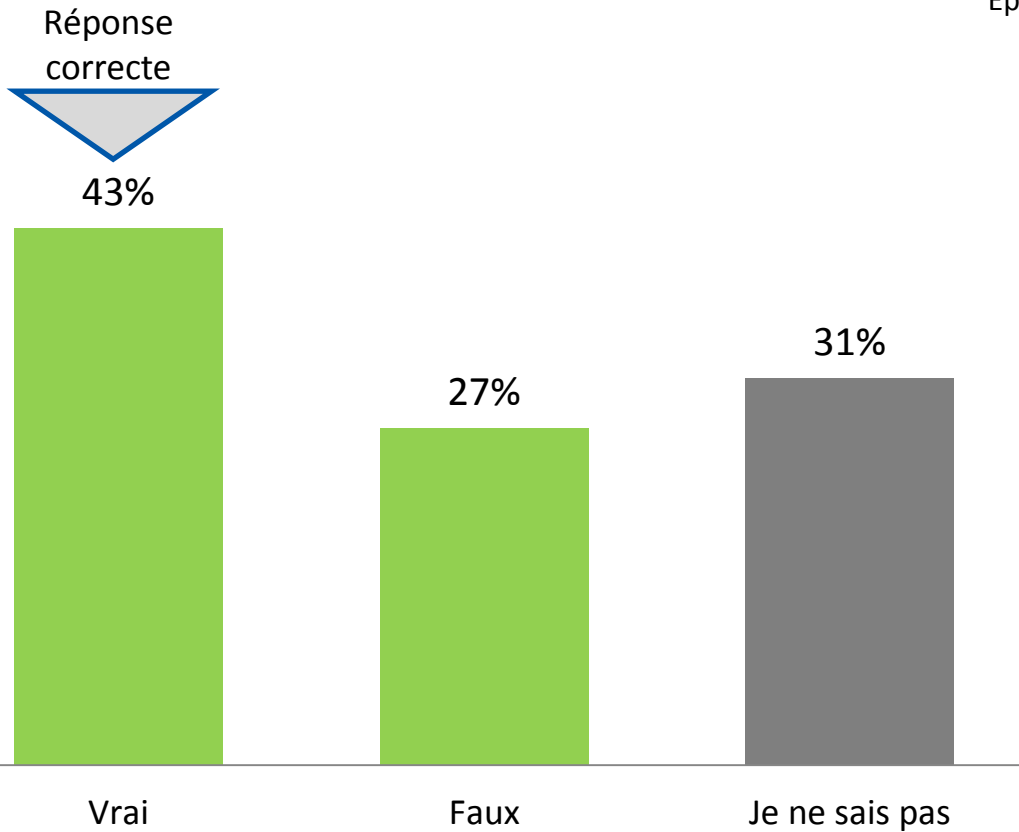
Nota : Bien que les fonds communs de placement soient l'instrument d'épargne le plus courant, seulement 50 % des Canadiens savent qu'ils ne paient pas un taux de rendement garanti.

Signes annonciateurs d'une offre frauduleuse : près de 6 répondants sur 10 (58 %) ne comprennent pas le principe fondamental de la relation entre le risque et le rendement



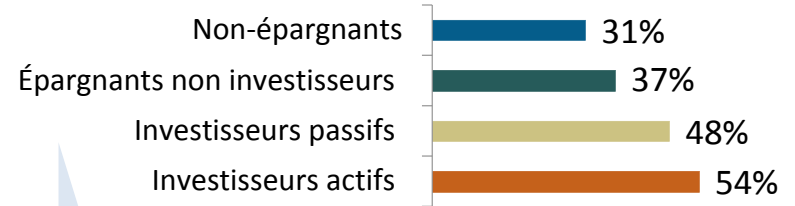
Les placements qui offrent un taux de rendement supérieur au taux du marché et un risque nul ou à peu près nul sont presque toujours frauduleux.

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

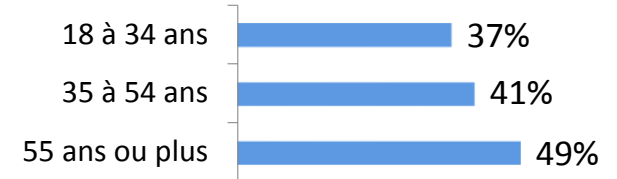


Pourcentage de ceux qui ont répondu correctement (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Âge

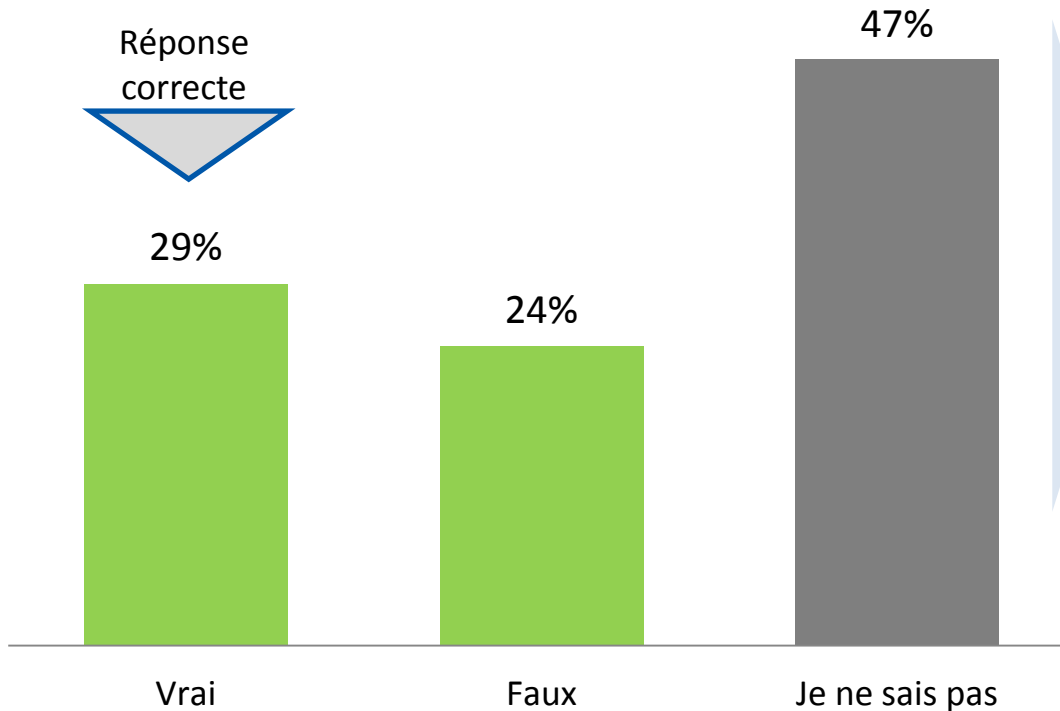


Effet des taux d'intérêt sur les prix des obligations : la plupart des Canadiens (71 %) ne comprennent pas l'effet des taux d'intérêt sur les prix des obligations



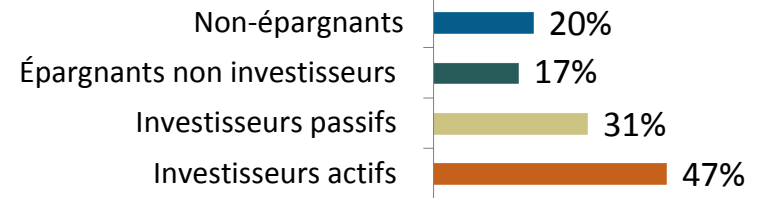
Les prix des obligations augmentent lorsque les taux d'intérêt baissent.

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

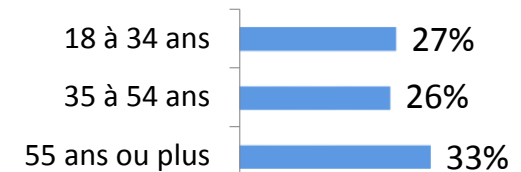


Pourcentage de ceux qui ont répondu correctement (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Âge



Comportements des investisseurs

Comportements des investisseurs

Les résultats sont mitigés en ce qui a trait aux comportements des investisseurs

Près des trois cinquièmes (57 %) des répondants indiquent qu'ils sont confiants lorsqu'ils prennent des décisions au sujet de leurs placements. Le niveau de confiance est plus élevé parmi ceux qui ont épargné ou placé de l'argent en prévision de l'avenir (66 %). Cependant, les résultats sont mitigés lorsqu'on observe les comportements des investisseurs – par exemple, la proportion de ceux qui ont rédigé un plan financier, qui examinent régulièrement et essaient d'évaluer leur tolérance au risque dans leurs placements, ou qui posent les bonnes questions à leur conseiller financier.

- Près de la moitié des Canadiens (49 %) disent qu'ils ont un conseiller financier, chiffre en hausse par rapport aux données obtenues en 2009 (46 %) et en 2006 (42 %). Toutefois, 60 % de ceux qui ont un conseiller financier n'ont jamais vérifié les antécédents de ce dernier. Parmi les 38 % qui se sont renseignés sur les antécédents de leur conseiller, Internet et l'employeur du conseiller ont été consultés le plus souvent.
- Parmi les répondants qui ont un conseiller financier, 60 % se disent très à l'aise lorsqu'ils lui font part de leurs préoccupations ou lui posent des questions. Ce chiffre est légèrement inférieur aux 63 % observés en 2009.
- Près du quart (23 %) des Canadiens qui ont un conseiller financier ne savent pas comment il est rémunéré pour ses services. Qu'ils sachent ou non de quelle façon il est rémunéré, 56 % des répondants ne savent pas quel montant ils ont payé pour les services de leur conseiller financier au cours de la dernière année.
- Un peu plus de trois Canadiens sur dix (31 %) disent avoir rédigé un plan financier en bonne et due forme, tandis que cette proportion en 2009 était de 25 %. Bien qu'ils soient plus nombreux à avoir un plan financier, ils le revoient moins souvent : 78 % indiquent qu'ils ont revu leur plan financier au cours des 12 derniers mois, alors qu'en 2009 le chiffre correspondant était 83 %.
- Parmi ceux qui ont épargné ou investi leur argent en prévision de l'avenir, près de la moitié (49 %) ont, au cours des 12 derniers mois, réexaminé intégralement le niveau de risque qu'ils sont prêts à accepter dans leurs placements. Ce pourcentage est statistiquement identique à celui qui ressortait du sondage de 2009. La plupart des investisseurs (81 %) jugent qu'ils connaissent le niveau de risque de leurs placements aujourd'hui.

Les connaissances et les comportements des investisseurs

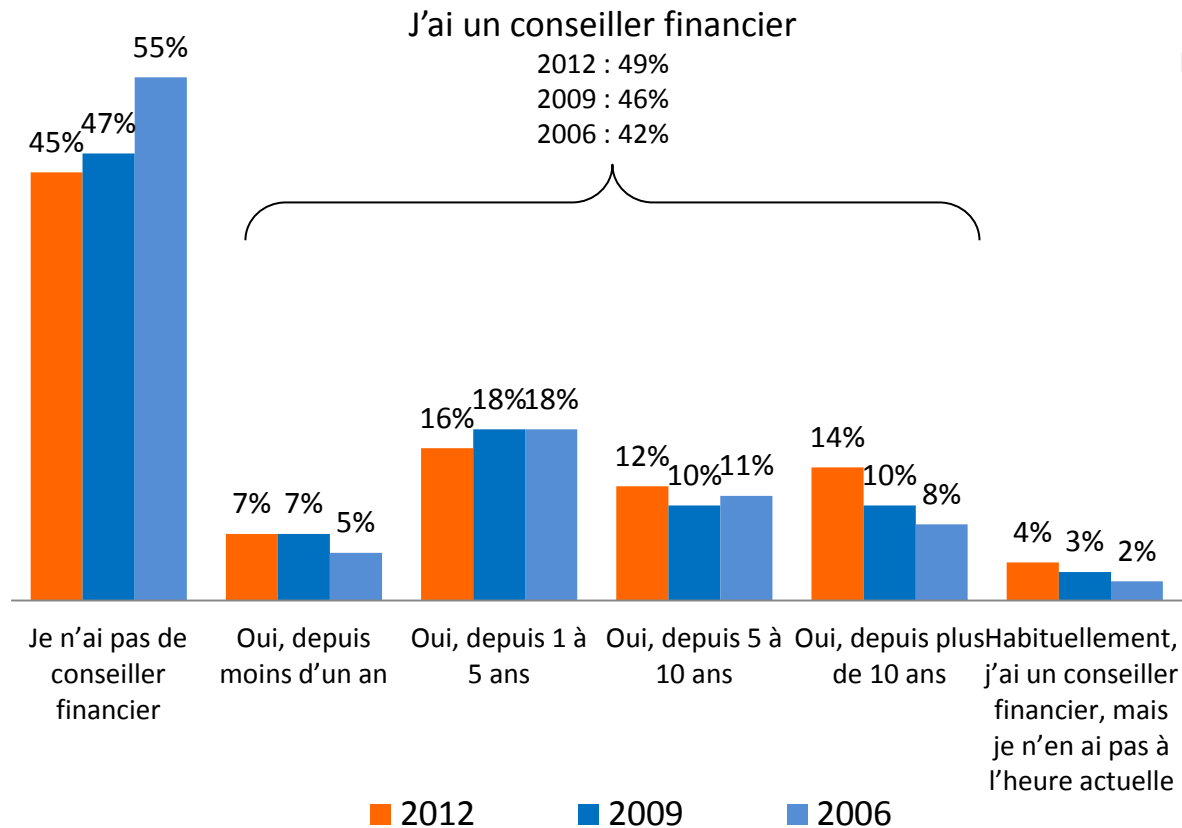
Observations relatives aux comportements des investisseurs :

- Parmi les répondants qui se situent dans la tranche supérieure des connaissances, 60 % disent qu'ils se sont attardés sur le niveau de risque qu'ils sont disposés à accepter; les chiffres comparables dans la tranche moyenne et la tranche inférieure sont de 51 et 36 %, respectivement.
- Parmi les répondants qui ont un conseiller financier, ceux qui se trouvent dans la tranche supérieure ou dans la tranche moyenne sont plus enclins (43 et 37 %, respectivement) que ceux qui se trouvent dans la tranche inférieure (34 %) à vérifier les antécédents de leur conseiller.
- Les répondants des tranches supérieure et moyenne sont à peu près également enclins à avoir rédigé un plan financier en bonne et due forme, soit 38 et 36 %, respectivement. Seulement 22 % des répondants de la tranche inférieure ont rédigé un plan financier en bonne et due forme.
- Les investisseurs possédant des connaissances financières avancées (60 %) sont davantage enclins que ceux de la tranche moyenne (51 %) et de la tranche inférieure (36 %) à revoir attentivement, tous les ans, le niveau de risque qu'ils sont prêts à accepter dans leur portefeuille de placements. De plus, les investisseurs de la tranche supérieure sont davantage enclins (90 %) que ceux de la tranche moyenne (83 %) et de la tranche inférieure (67 %) à dire qu'ils savent quel niveau de risque est attaché à chacun de leurs placements aujourd'hui.

Recours aux conseillers financiers : la moitié des Canadiens (49 %) ont un conseiller financier à l'heure actuelle, un chiffre en hausse par rapport aux 42 % observés en 2006

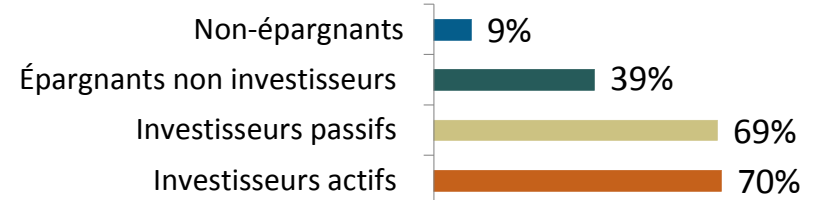
Q Avez-vous un conseiller financier à l'heure actuelle? Dans l'affirmative, depuis combien de temps avez-vous votre conseiller actuel?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Pourcentage de ceux qui ont un conseiller financier (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



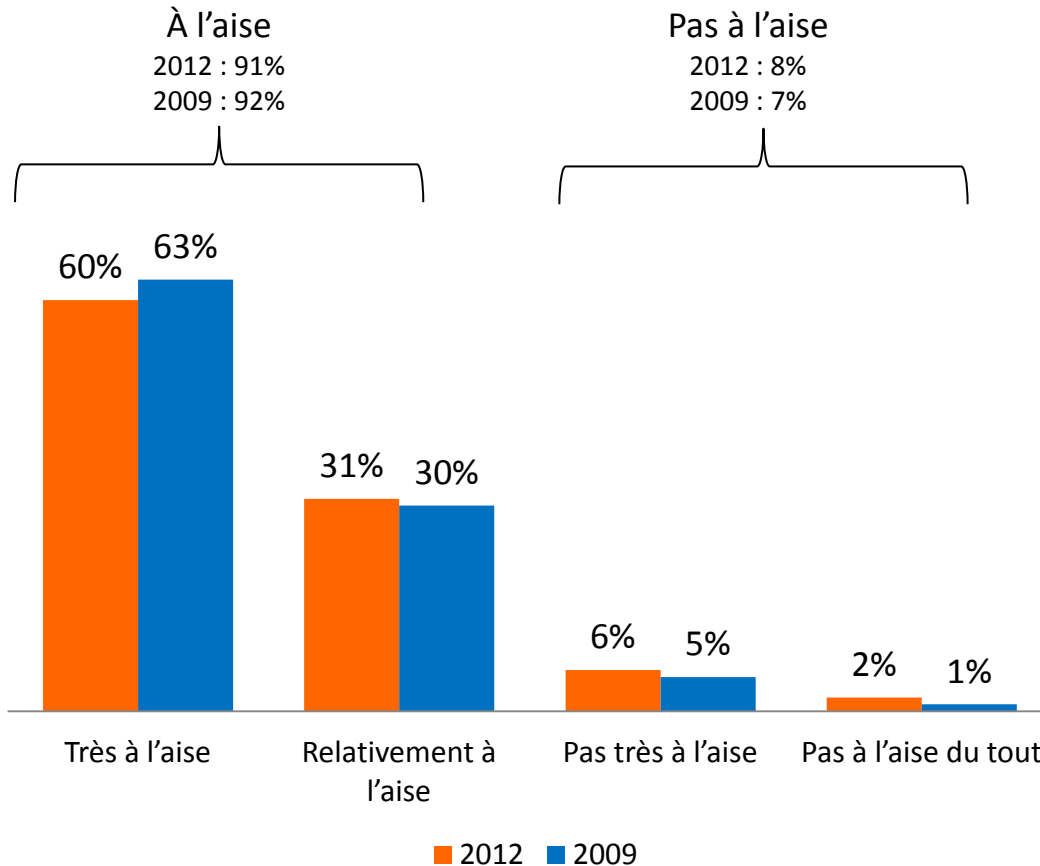
Âge



Répondants à l'aise avec leur conseiller : 9 sur 10 se sentent à l'aise pour aborder leurs questions et leurs préoccupations avec leur conseiller

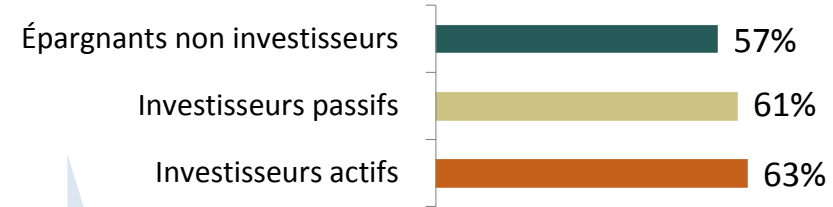
Q Dans quelle mesure vous sentez-vous à l'aise pour aborder vos préoccupations et vos questions avec votre conseiller financier?

[Question posée uniquement à ceux qui ont un conseiller financier; n = 2 646]



Pourcentage de ceux qui disent « très à l'aise » (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs*



Niveau des connaissances selon la tranche



Âge



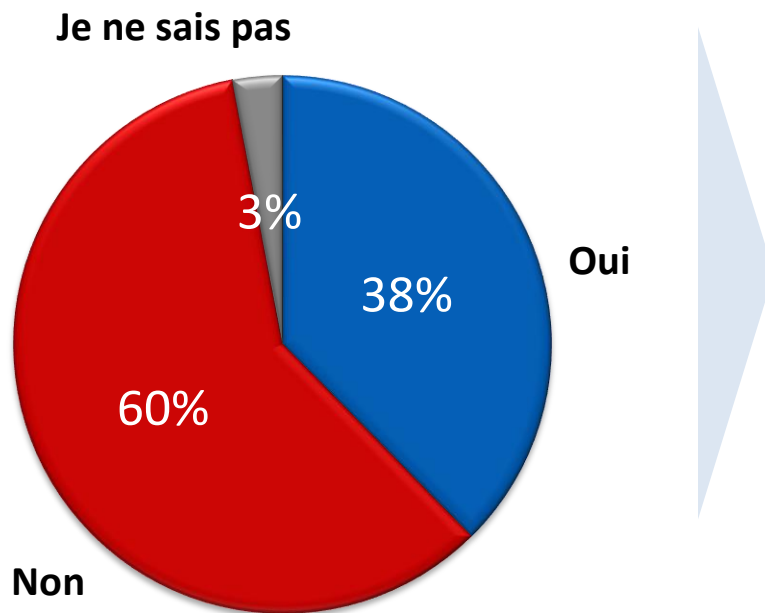
* La catégorie des non-épargnants est omise en raison de la faible taille de l'échantillon.

Antécédents du conseiller : 60 % des répondants n'ont jamais vérifié les antécédents de leur conseiller



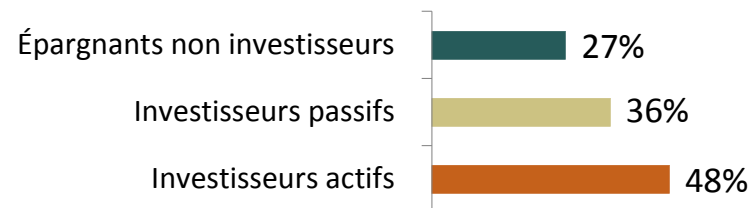
Avez-vous déjà vérifié les antécédents de votre conseiller financier?

[Question posée uniquement à ceux qui ont un conseiller financier; n = 2 646]

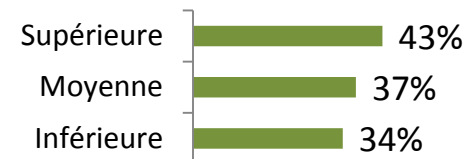


Pourcentage de ceux qui ont répondu « oui » (2012) ▶▶

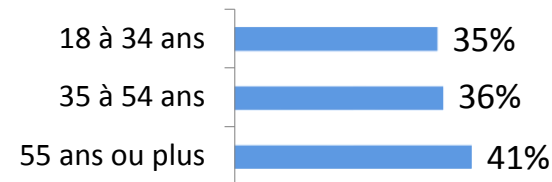
Catégorie d'investisseurs*



Niveau des connaissances selon la tranche



Âge



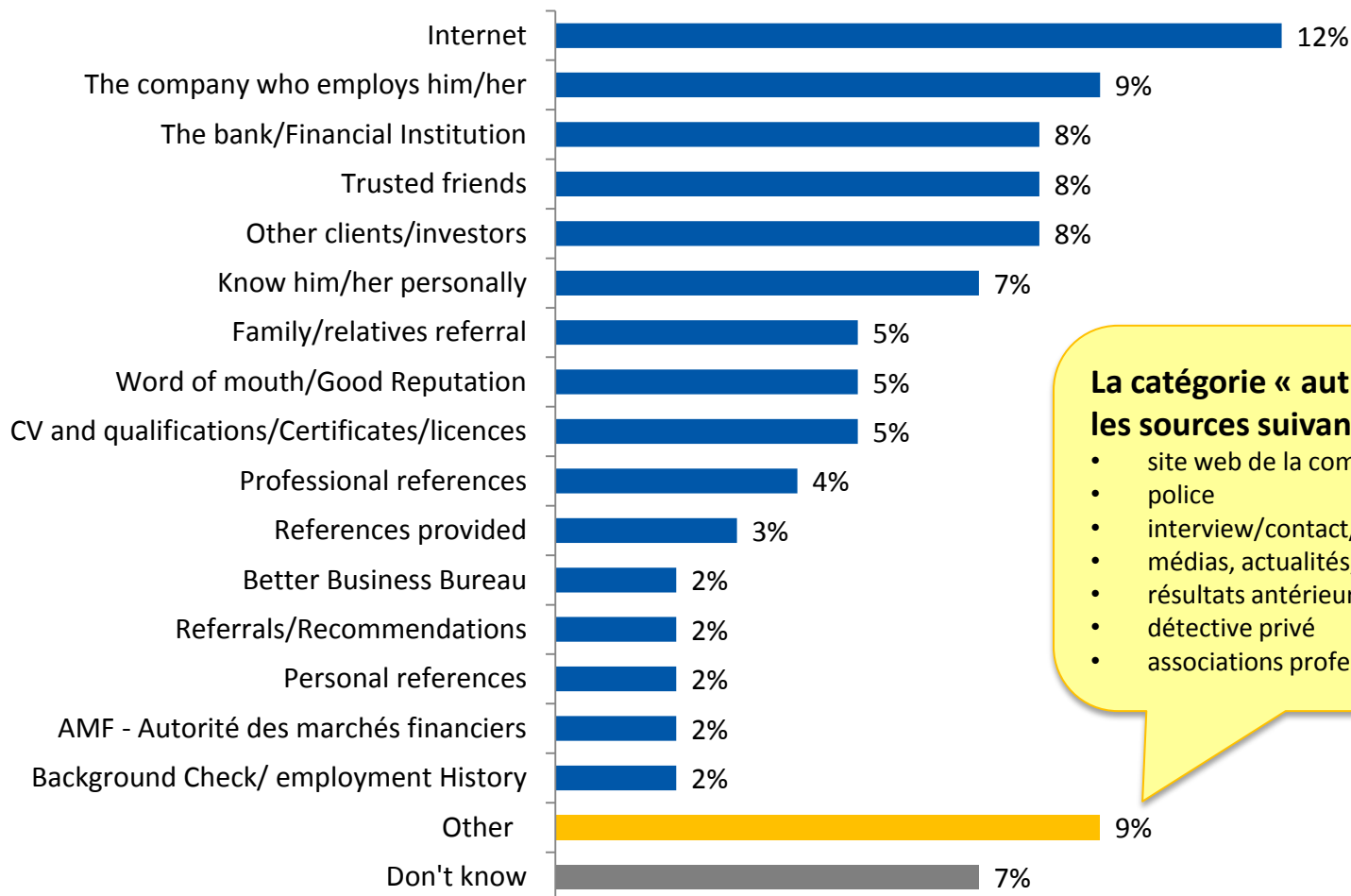
* La catégorie des non-épargnants est omise en raison de la faible taille de l'échantillon.

Principales sources consulter pour vérifier les antécédents du conseiller : Internet et l'employeur du conseiller

Q

Quelles sources avez-vous consultées pour vérifier les antécédents de votre conseiller financier?

[Question ouverte posée uniquement aux répondants qui ont vérifié les antécédents de leur conseiller financier; n = 998]



La catégorie « autre » regroupe les sources suivantes :

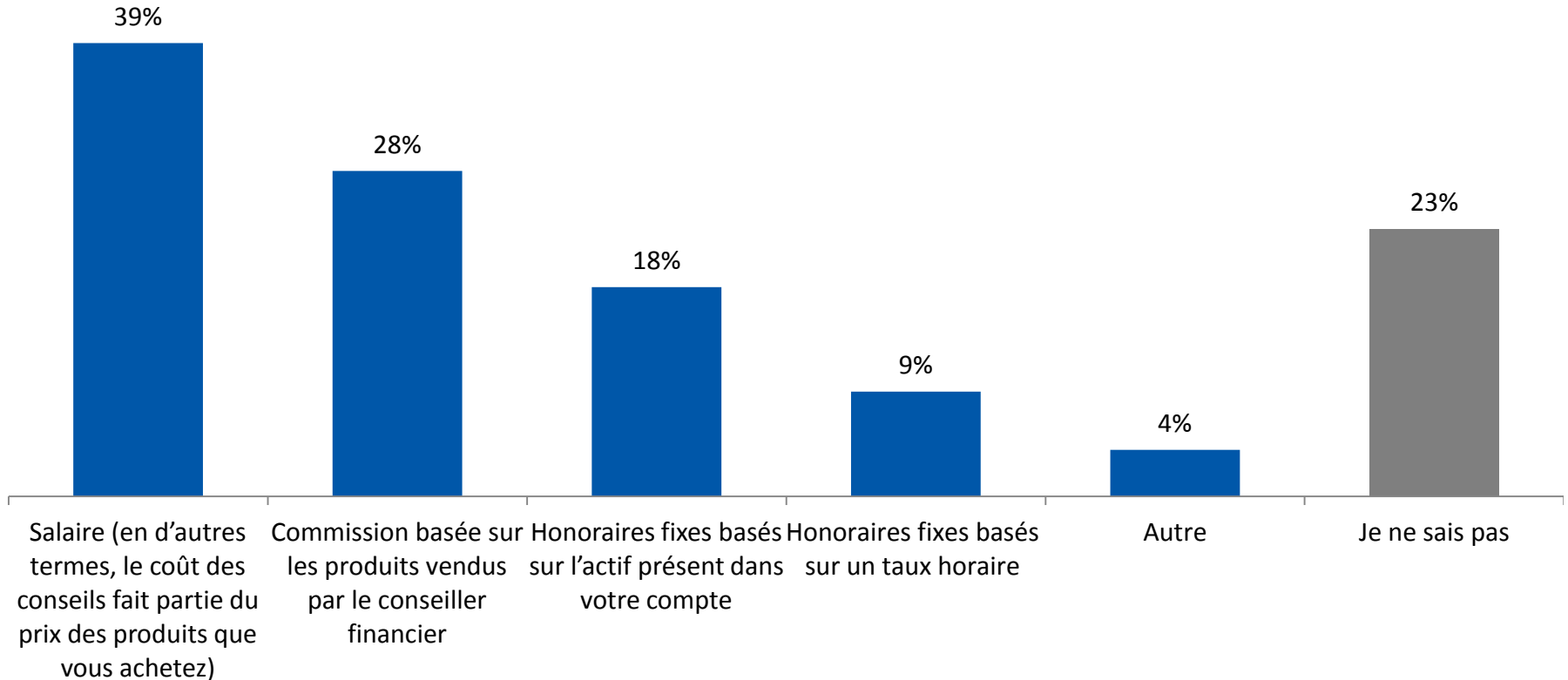
- site web de la compagnie
- police
- interview/contact/recherches
- médias, actualités, magazines, etc.
- résultats antérieurs
- détective privé
- associations professionnelles

Rémunération du conseiller : près d'un quart des répondants (23 %) ne savent pas comment leur conseiller financier est rémunéré



Votre conseiller financier est-il payé au moyen de l'une des méthodes de rémunération suivantes?

[Question à choix multiples posée uniquement aux répondants qui ont un conseiller financier; n = 2 646]

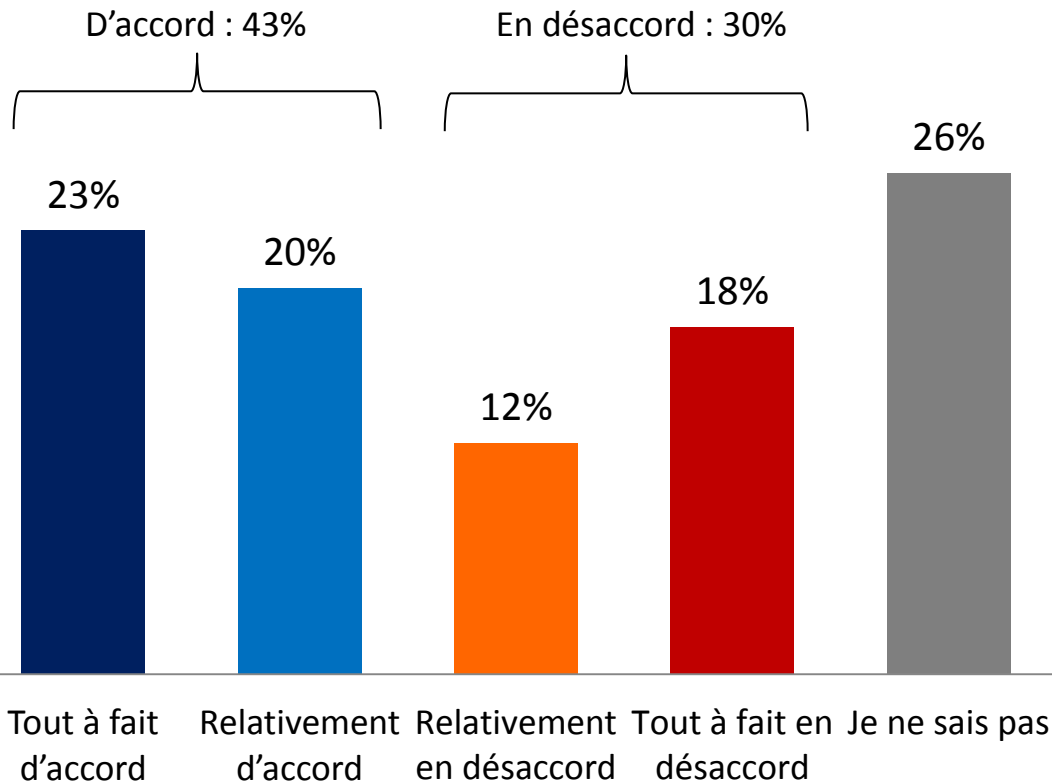


Rémunération du conseiller : la plupart des répondants (56 %) ne savent pas combien ils paient leur conseiller financier

Q Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

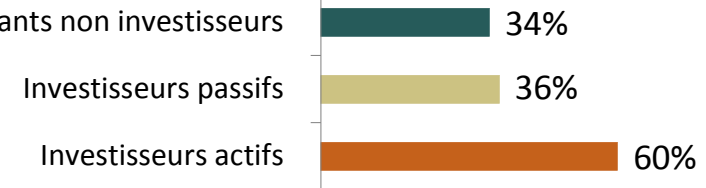
Je sais exactement combien j'ai payé mon conseiller financier au cours des 12 derniers mois.

[Question posée uniquement aux répondants qui ont un conseiller financier; n = 2 646]

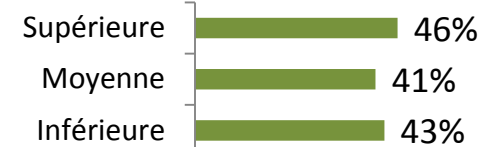


Pourcentage de ceux qui se disent d'accord (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



Âge

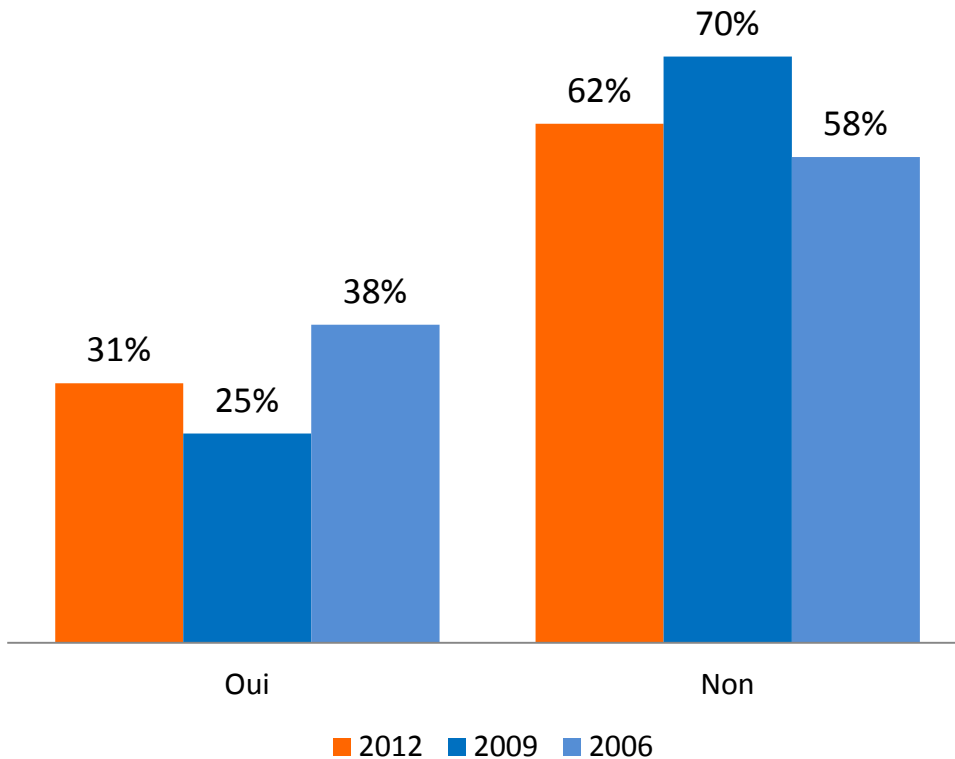


Plan financier : un tiers des Canadiens ont un plan financier en bonne et due forme, comparativement à un quart en 2009

Q

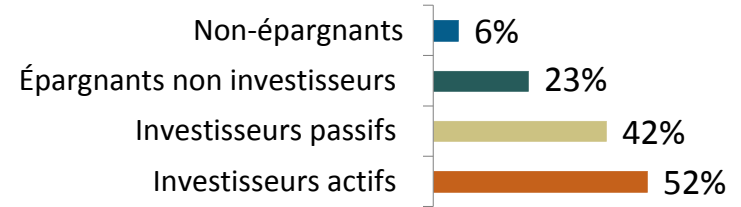
Avez-vous un plan financier en bonne et due forme qui indique clairement quels sont vos objectifs de placement?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

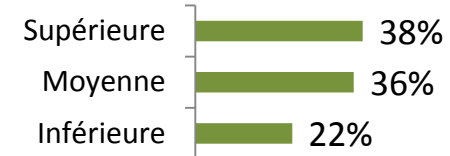


Pourcentage de ceux qui ont répondu « oui » (2012) ▶▶

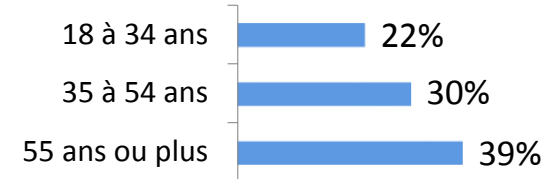
Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



Âge



Nota : En 2006, on avait posé aux répondants la question suivante : « Avez-vous un plan financier qui comprend des objectifs d'investissements clairs? »

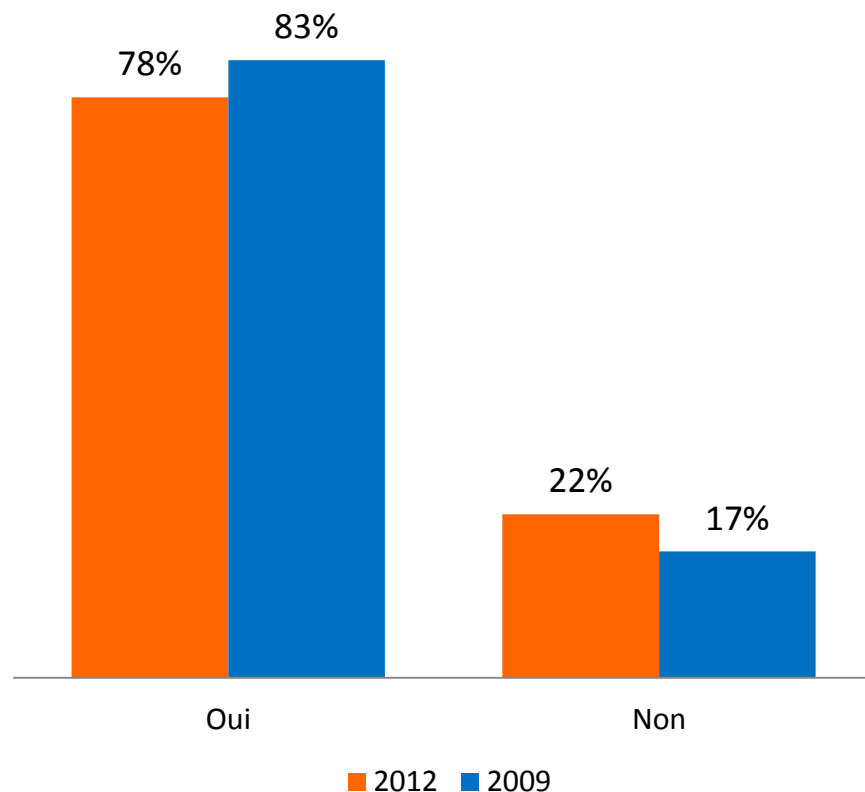
En 2009, n = 6 319; en 2006, n = 3 000; les réponses « je ne sais pas » sont omises.

Plan financier : bien que plus de Canadiens aient un plan financier qu'en 2009, ils sont un peu moins nombreux à le revoir tous les ans

Q

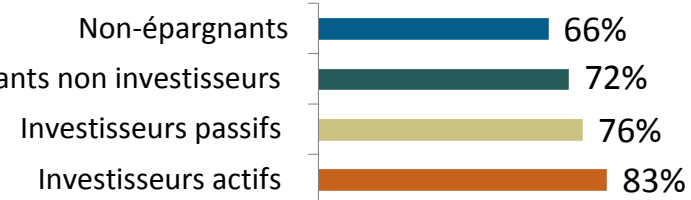
Avez-vous revu votre plan financier au cours des 12 derniers mois?

[Question posée uniquement aux répondants qui ont un plan financier en bonne et due forme; n = 1 608]

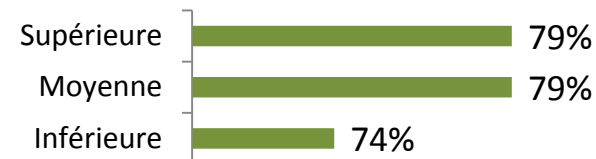


Pourcentage de ceux qui ont répondu « oui » (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



Âge

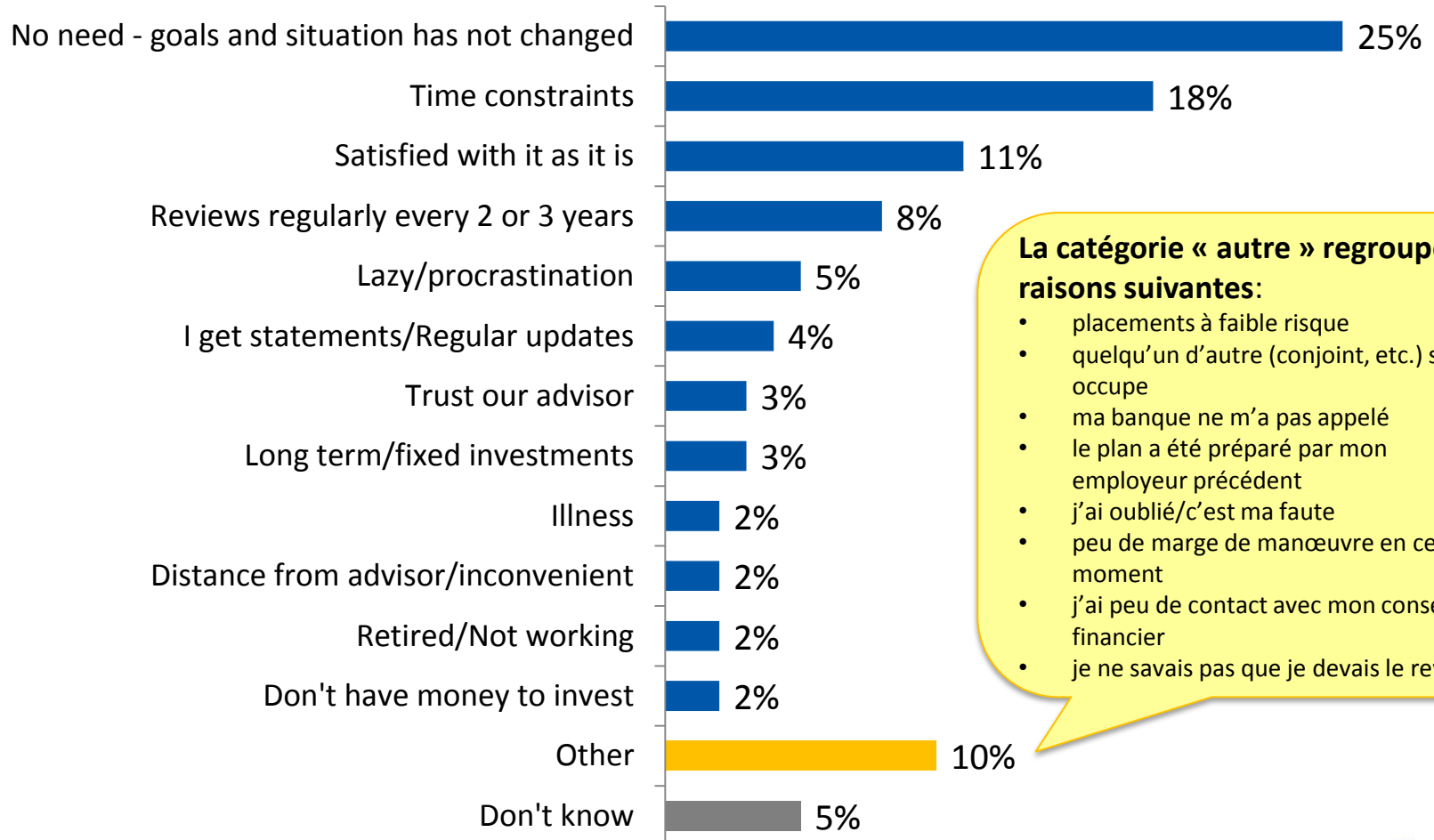


Les 3 principales raisons citées pour ne pas revoir son plan financier : pas nécessaire, manque de temps, le plan actuel me satisfait



Quelle est la principale raison pour laquelle vous n'avez pas revu votre plan financier au cours des 12 derniers mois?

[Question ouverte posée uniquement aux répondants qui n'ont pas revu leur plan financier au cours des 12 derniers mois; n = 352]



La catégorie « autre » regroupe les raisons suivantes:

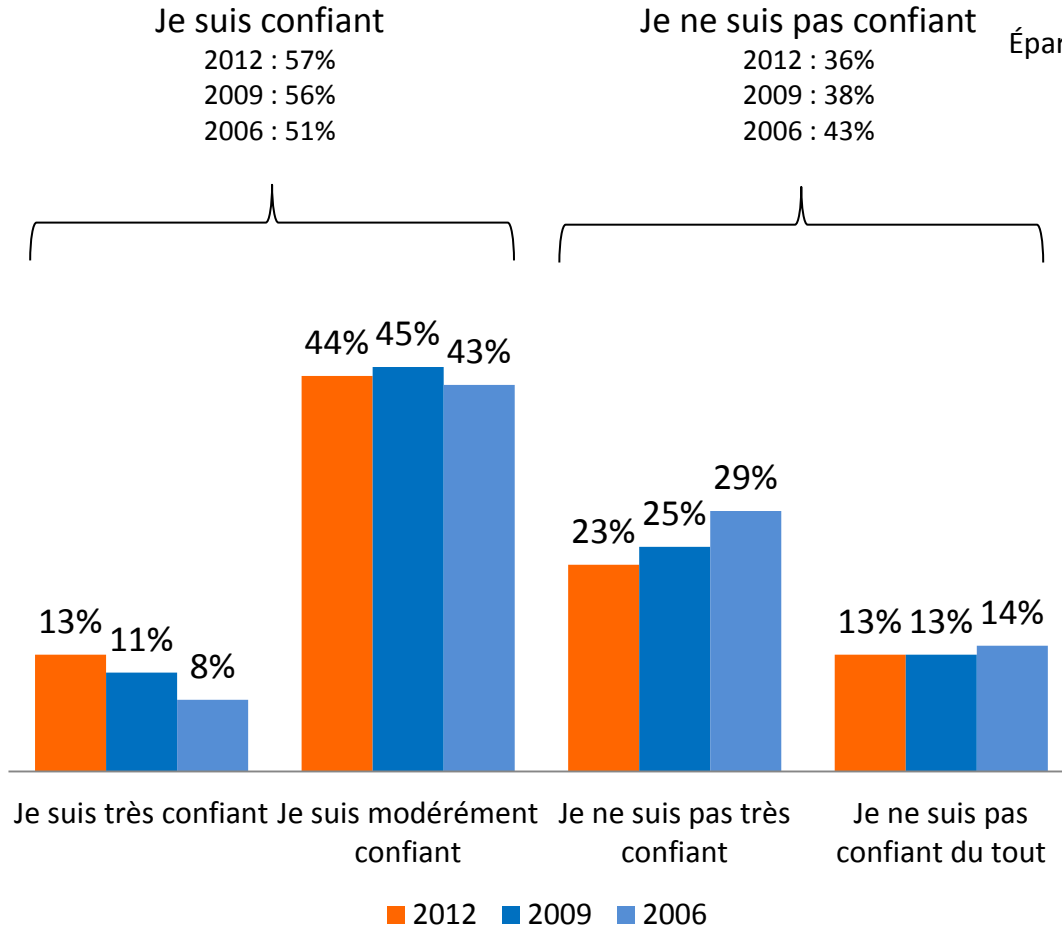
- placements à faible risque
- quelqu'un d'autre (conjoint, etc.) s'en occupe
- ma banque ne m'a pas appelé
- le plan a été préparé par mon employeur précédent
- j'ai oublié/c'est ma faute
- peu de marge de manœuvre en ce moment
- j'ai peu de contact avec mon conseiller financier
- je ne savais pas que je devais le revoir

Confiance des investisseurs : près de 6 Canadiens sur 10 (57 %) ont confiance en leur propre jugement lorsqu'ils prennent une décision en matière de placement

Q

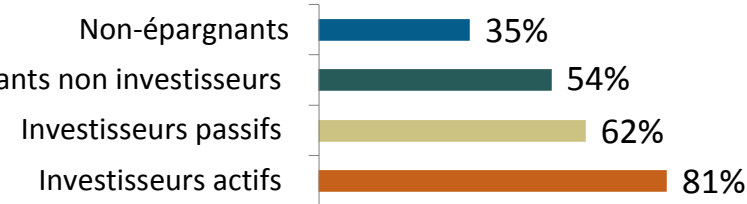
Dans quelle mesure avez-vous confiance en votre propre jugement lorsque vous prenez une décision en matière de placement?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Pourcentage de ceux qui ont confiance en leur propre jugement (2012) ▶▶

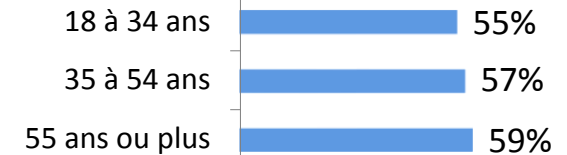
Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



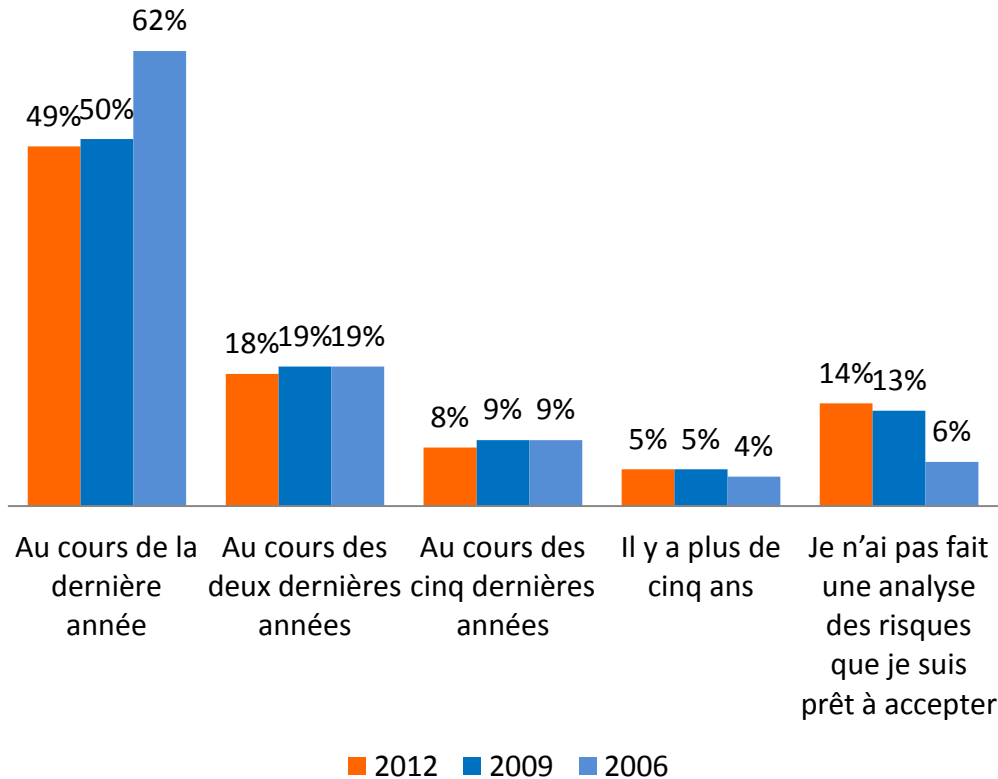
Âge



Analyse de la tolérance envers le risque : au cours de la dernière année, la moitié des répondants (49 %) ont analysé en détail le niveau de risque qu'ils sont prêts à accepter pour leurs placements

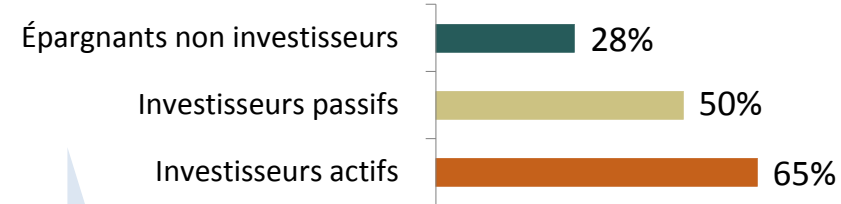
À quand remonte votre dernière analyse détaillée du niveau de risque que vous êtes prêt à accepter pour vos placements?

[Question posée uniquement aux répondants qui ont des investissements; n = 3 749]



Pourcentage de ceux qui ont répondu « au cours de la dernière année » (2012) ►►

Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



Âge



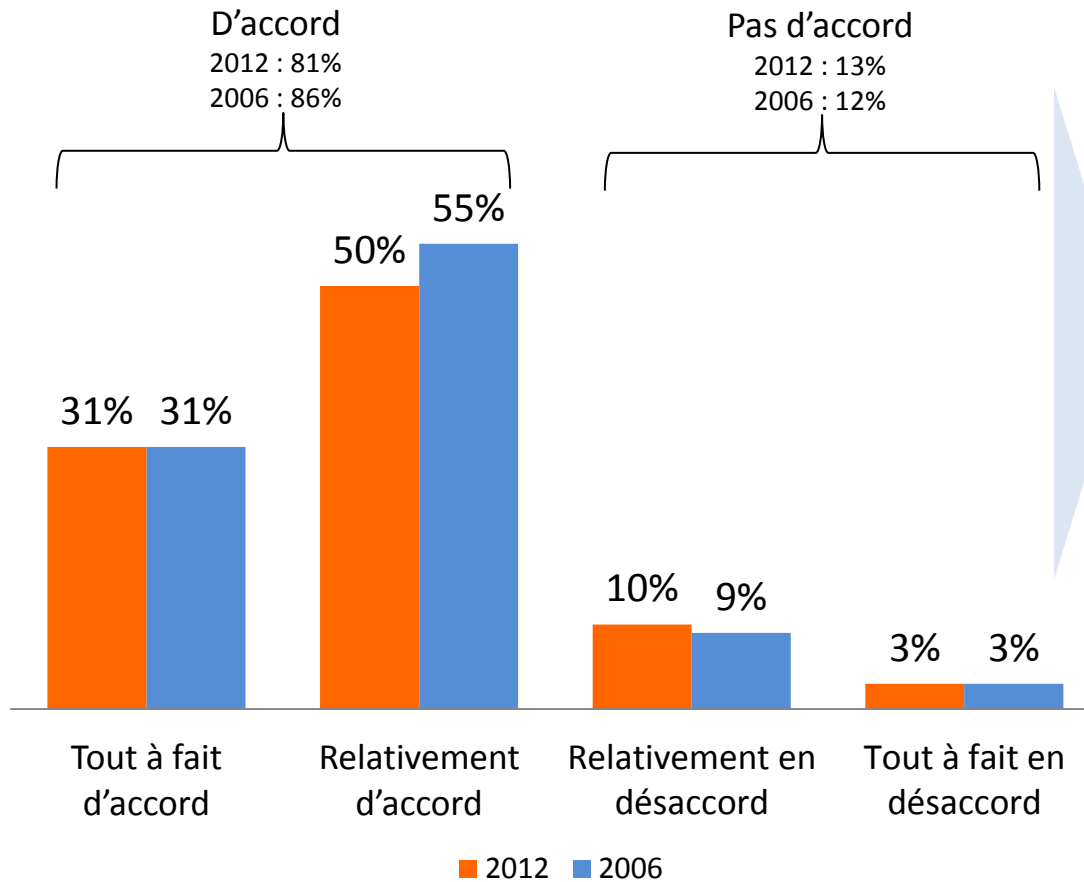
Connaissance du risque : 81 % des investisseurs croient qu'ils connaissent le degré de risque rattaché à leurs placements



Veillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'énoncé suivant :

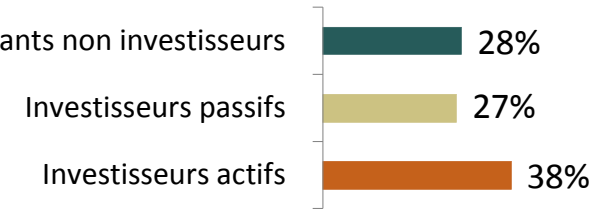
Je connais le degré de risque rattaché à chacun de mes placements à l'heure actuelle.

[Question posée uniquement aux répondants qui ont des investissements; n = 3 749]

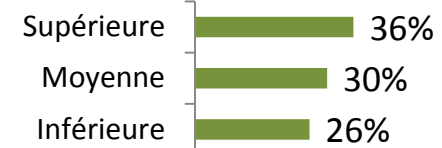


Pourcentage de ceux qui se disent « tout à fait d'accord » (2012):

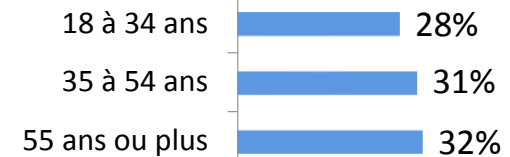
Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



Âge



Attentes relatives au marché

Attentes relatives au marché

Bon nombre ont des attentes irréalistes quant aux taux de rendement

- Aux fins de la présente étude, on a défini un taux raisonnable de rendement du marché comme étant un taux annuel inférieur à 4 %.
- Lorsqu'on a demandé aux répondants quel était, à leur avis, le taux de rendement annuel du portefeuille de placements moyen aujourd'hui, 12 % d'entre eux ont donné une réponse réaliste, 29 % ont donné une réponse irréaliste et 59 % ont préféré de ne pas essayer de deviner.
- Les résultats étaient à peu près les mêmes lorsqu'on a demandé aux investisseurs d'estimer le taux de rendement annuel de leur propre portefeuille : 17 % d'entre eux avaient des attentes réalistes, 33 % avaient des attentes irréalistes et 51 % ont répondu qu'ils n'en savaient rien.
- Lorsqu'on compare ces résultats à l'indice des connaissances en investissement, on constate qu'à peu près le quart (24 %) des répondants de la tranche supérieure avaient des attentes réalistes quant au taux de rendement annuel de leur propre portefeuille, les chiffres correspondants pour les tranches moyenne et inférieure étant de 16 et 9 %, respectivement.

Le calcul d'un taux de rendement « raisonnable »

Aux fins de la présente étude, on a défini un taux « raisonnable » de rendement du marché comme étant un taux annuel inférieur à 4 %. Ce chiffre est basé sur le taux de rendement nominal moyen de 4,1 % sur cinq ans réalisé par les bons du Trésor de trois mois, toutes les obligations canadiennes et l'indice composite de la Bourse de Toronto (TSX) de 2007 à 2011.

Taux de rendement « nominal »

	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne sur 5 ans
Bons du Trésor de trois mois	4,3%	2,8%	0,5%	0,5%	0,9%	1,8%
Toutes les obligations canadiennes	3,7%	6,4%	5,4%	6,7%	9,7%	6,4%
Indice composite de la Bourse de Toronto	9,8%	-33,0%	35,1%	17,6%	-8,7%	4,2%
Moyenne à pondérations égales pour l'ensemble des classes d'actif	5,9%	-7,9%	13,7%	8,3%	0,6%	4,1%

Source : British Columbia Securities Commission

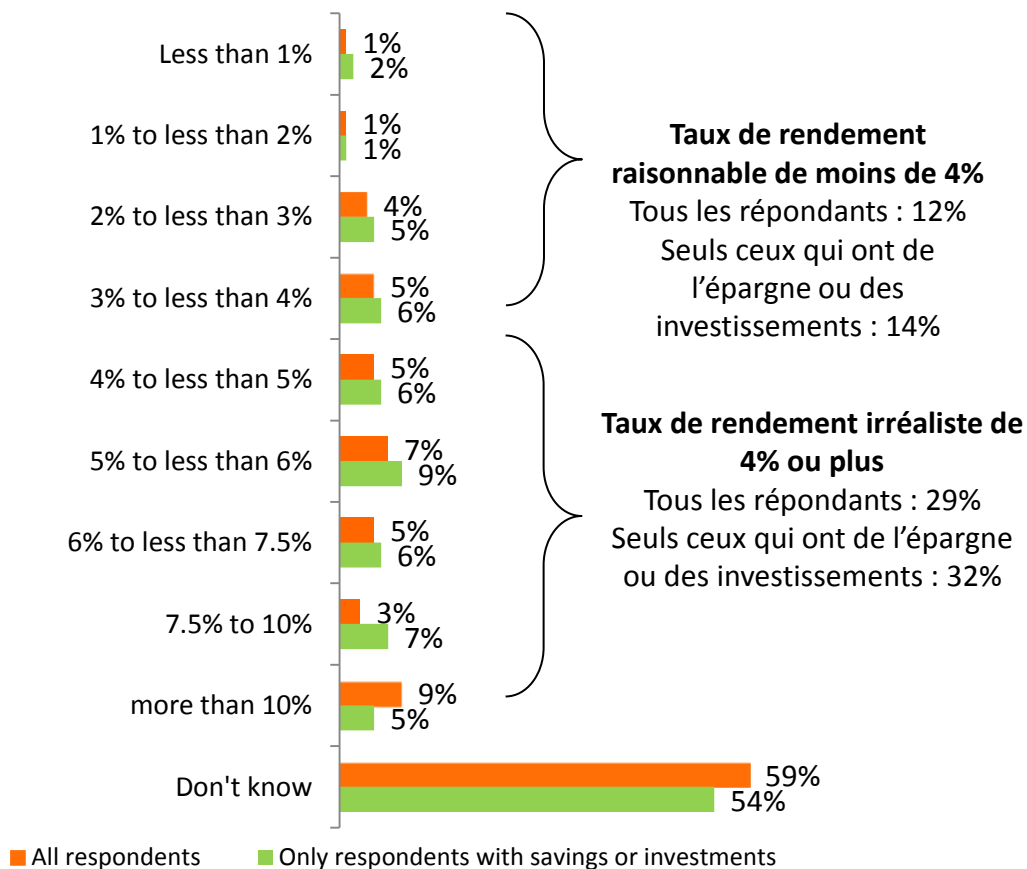
Nota : Le taux de rendement nominal est le taux déclaré, tandis que le taux réel est le taux déclaré moins l'effet du taux d'inflation.

Taux de rendement : 6 répondants sur 10 (59 %) ne savent pas quel est le taux de rendement moyen; 3 sur 10 (29 %) ont des attentes irréalistes à cet égard



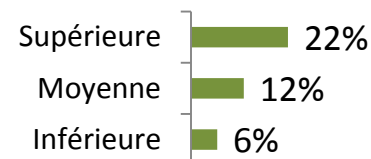
Quel est, selon vous, le taux de rendement annuel sur le portefeuille de placements moyen?

[Question ouverte posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Pourcentage de ceux qui ont des attentes « raisonnables » (2012) ▶▶

Niveau des connaissances selon la tranche



Moyenne pondérée des taux de rendement attendus

- tous les répondants : taux moyen, **7,89%**; taux médian, **5%**
- seuls ceux qui ont de l'épargne ou des investissements : taux moyen, **7,20%**; taux médian, **5%**

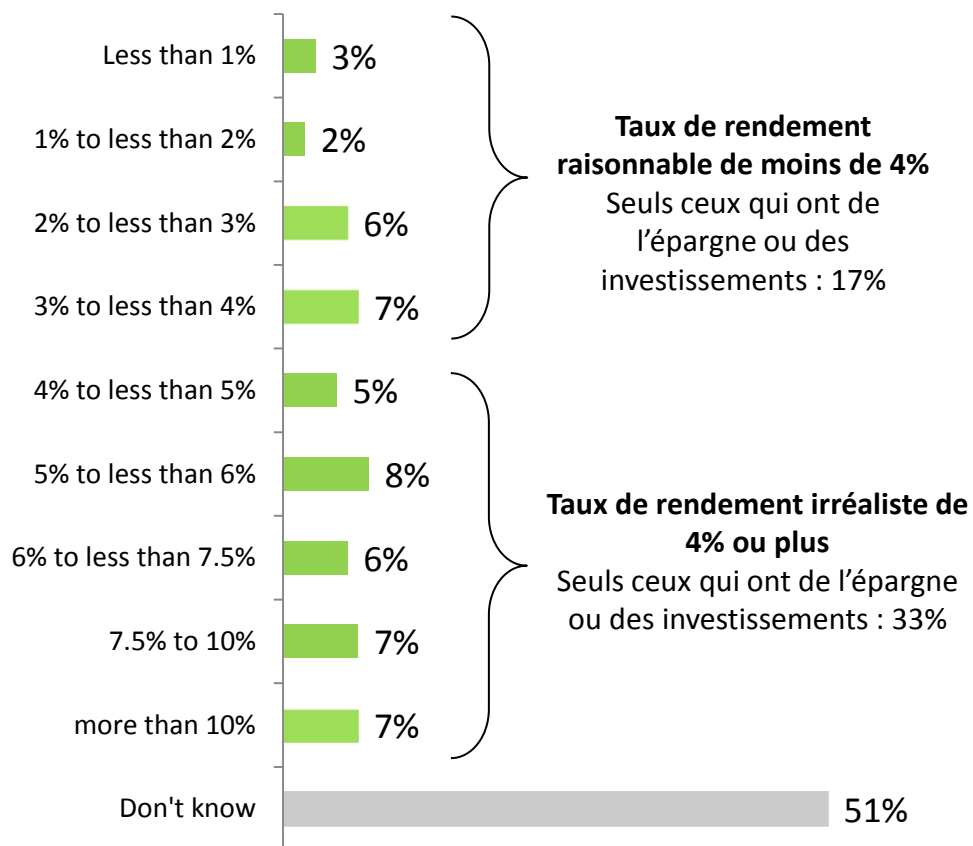
[les réponses « je ne sais pas » ne sont pas comprises dans les calculs]

Rendement du portefeuille personnel : 1 investisseur sur 3 a des attentes irréalistes



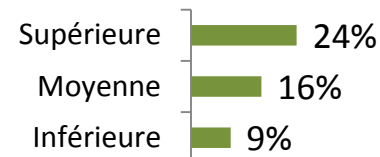
Quel est, selon vous, le taux de rendement annuel de votre propre portefeuille de placements à l'heure actuelle?

[Question ouverte posée uniquement aux répondants qui ont de l'épargne ou des investissements; n = 3 749]



Pourcentage de ceux qui ont des attentes « raisonnables » (2012) ▶▶

Niveau des connaissances selon la tranche



Moyenne pondérée des taux de rendement déclarés du portefeuille personnel

- seuls ceux qui ont de l'épargne ou des investissements : taux moyen, **7,48%**; taux médian, **5%**

[les réponses « je ne sais pas » ne sont pas comprises dans les calculs]

Les médias sociaux et l'investissement

Le rôle des médias sociaux vis-à-vis l'investissement

Les Canadiens commencent à se servir des médias sociaux comme outil de placement

Aujourd'hui, des millions de Canadiens se servent de Facebook, Twitter et LinkedIn, et les médias sociaux sont en train de changer la façon dont les gens trouvent et échangent l'information. Cela étant, les ACVM voulaient savoir si les médias sociaux jouent un rôle quelconque parmi les investisseurs canadiens et s'ils influencent leurs décisions en matière de placement. Les ACVM entendent se servir des résultats pour cerner et surveiller les tendances qui se dessinent, et se proposent également de suivre l'impact et le rôle des médias sociaux dans de futures études. Les Canadiens ont commencé à se servir des médias sociaux dans leur recherche de renseignements sur les placements, mais ils continuent de privilégier les sources traditionnelles :

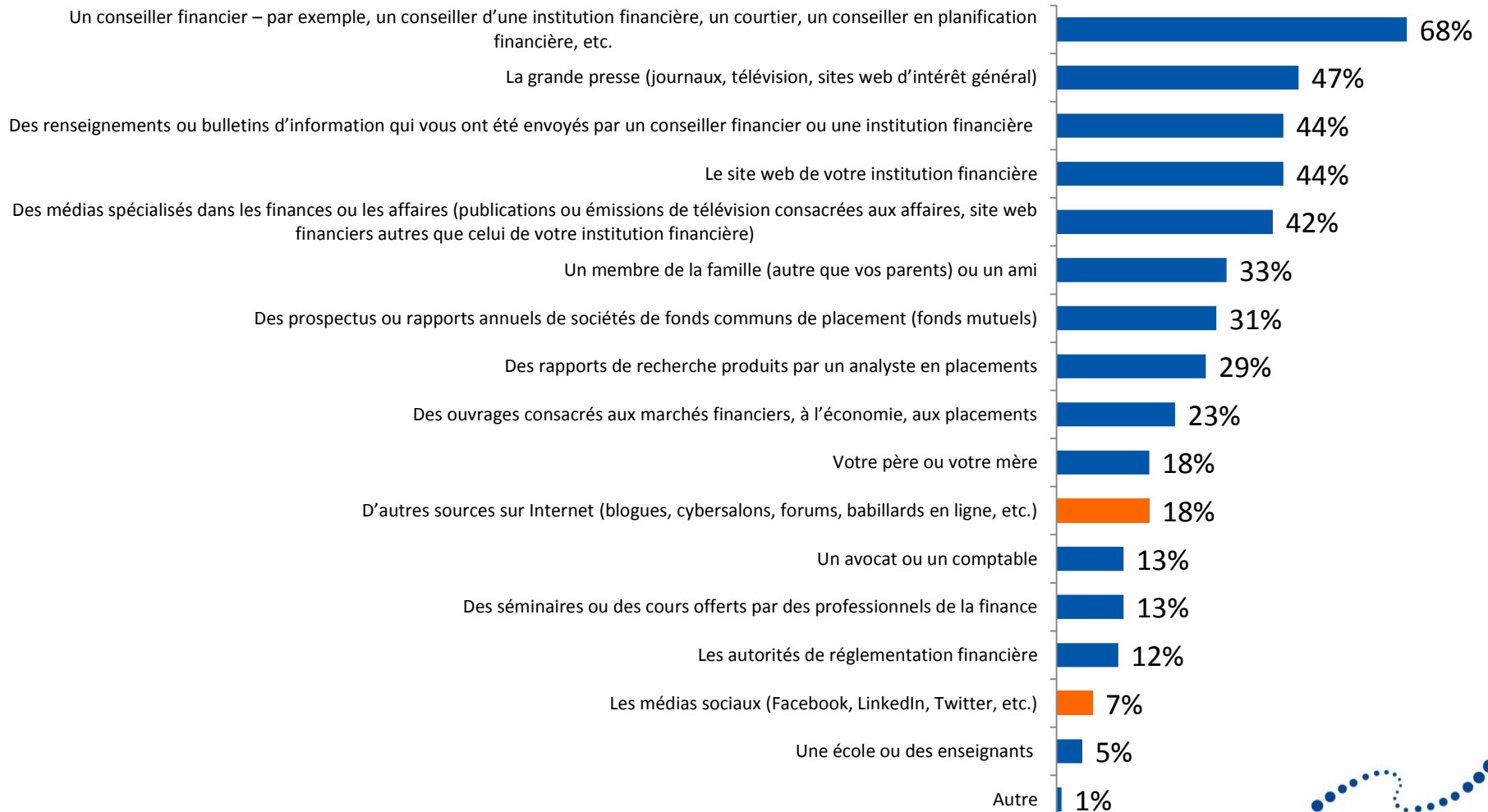
- 7 % des répondants disent que les médias sociaux figurent parmi les sources qu'ils ont consultées la dernière fois qu'ils ont cherché des renseignements sur les placements. Les professionnels financiers habituels (conseillers financiers, planificateurs financiers, banquiers, courtiers, etc.) sont la source la plus souvent citée (68 %).
- Toutefois, lorsqu'on leur présente une liste des médias sociaux, 35 % des répondants disent qu'ils ont utilisé au moins l'un d'entre eux dans leur recherche d'information. Cette proportion est plus élevée (52 %) parmi les répondants plus jeunes (âgés de 18 à 34 ans).
- Près du quart (24 %) des Canadiens disent avoir vu dans les médias sociaux des publicités qui offrent des occasions de placement, et 4 % ont cherché à tirer parti d'une occasion de placement dont ils avaient pris connaissance par ce moyen.
- Facebook était la plateforme dominante, citée par 42 % de ceux qui ont poursuivi une occasion de placement qui avait été portée à leur attention via les médias sociaux.
- Parmi ceux qui ont cherché des occasions de placement dans les médias sociaux, 70 % disent qu'ils ont tenté de vérifier eux-mêmes la légitimité de l'information sur le dernier placement qu'ils ont fait. La source la plus fréquemment citée pour ces vérifications est Internet.
- Lorsqu'on demande aux répondants de classer les sources potentielles d'information sur les placements selon leur fiabilité, Facebook se situait cependant au bas de la liste, juste avant les annonces classées et tout juste après les messages-textes SMS.
- Les sources de renseignements plus conventionnelles – les rencontres en personne, notamment – ont été citées comme étant les plus fiables au moment de prendre des décisions en matière de placements.

Renseignements sur les placements : la plupart des investisseurs (68%) ont consulté des professionnels financiers traditionnels; seulement 7 % ont eu recours aux médias sociaux

Q

La dernière fois que vous avez cherché des renseignements sur les placements, quelles sources d'information avez-vous consultées?

[Question à choix multiples posée uniquement aux répondants qui ont des investissements; n = 3 749]



Médias sociaux : seul un faible pourcentage de Canadiens, des jeunes pour la plupart, font appel aux médias sociaux et aux outils web pour faire des recherches sur les placements



Utilisez-vous les sites web des médias sociaux ou les services suivants lorsque vous cherchez des sources d'information sur les placements?

[Question à choix multiples posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

	Total national	18 à 34 ans	35 à 54 ans	55 ans ou plus		Investisseurs	Épargnants non investisseurs	Investisseurs passifs	Investisseurs actifs
Google ou Yahoo! Groups	22%	33%	20%	16%		20%	17%	17%	27%
Facebook	16%	30%	14%	8%		12%	11%	7%	19%
YouTube	14%	26%	12%	5%		10%	7%	7%	16%
Blogues	11%	17%	11%	5%		11%	7%	10%	18%
Petites annonces en ligne (Craigslist, Kijiji, etc.)	11%	18%	10%	5%		8%	8%	5%	12%
Fils d'actualités RSS	8%	12%	9%	5%		9%	5%	7%	14%
Twitter	7%	15%	6%	2%		6%	4%	3%	13%
LinkedIn	5%	8%	6%	3%		5%	3%	4%	10%
MySpace	3%	6%	2%	1%		2%	1%	1%	6%
FourSquare	2%	4%	1%	0%		2%	1%	1%	4%
Aucun	65%	48%	67%	76%		68%	73%	73%	56%

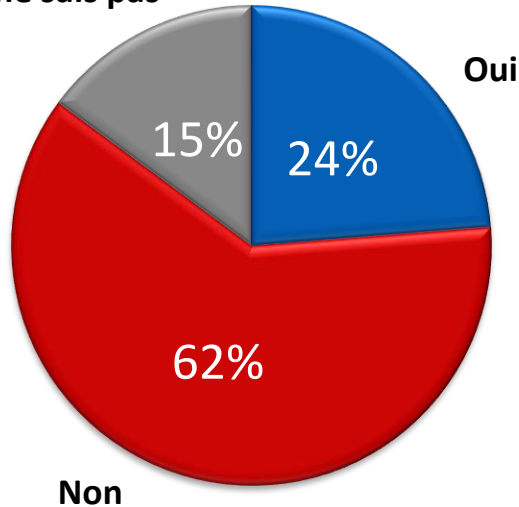
Publicités offrant des placements sur les médias sociaux : le quart des répondants ont vu des publicités annonçant des occasions de placement dans les médias sociaux; parmi ces répondants, 1 sur 6 a examiné ces offres de plus près

Q

Avez-vous déjà vu dans les médias sociaux des publicités dans lesquelles on annonçait des occasions de placement?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

Je ne sais pas

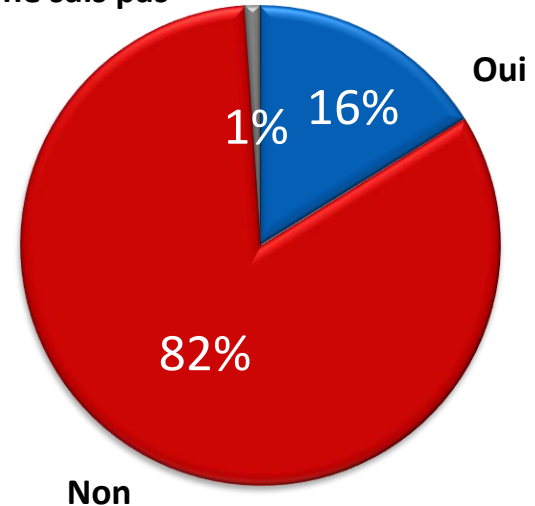


Q

Avez-vous déjà examiné de plus près une occasion de placement dont vous aviez pris connaissance grâce aux médias sociaux?

[Question posée uniquement à ceux qui ont vu des publicités offrant des placements dans les médias sociaux; n = 1 222]

Je ne sais pas



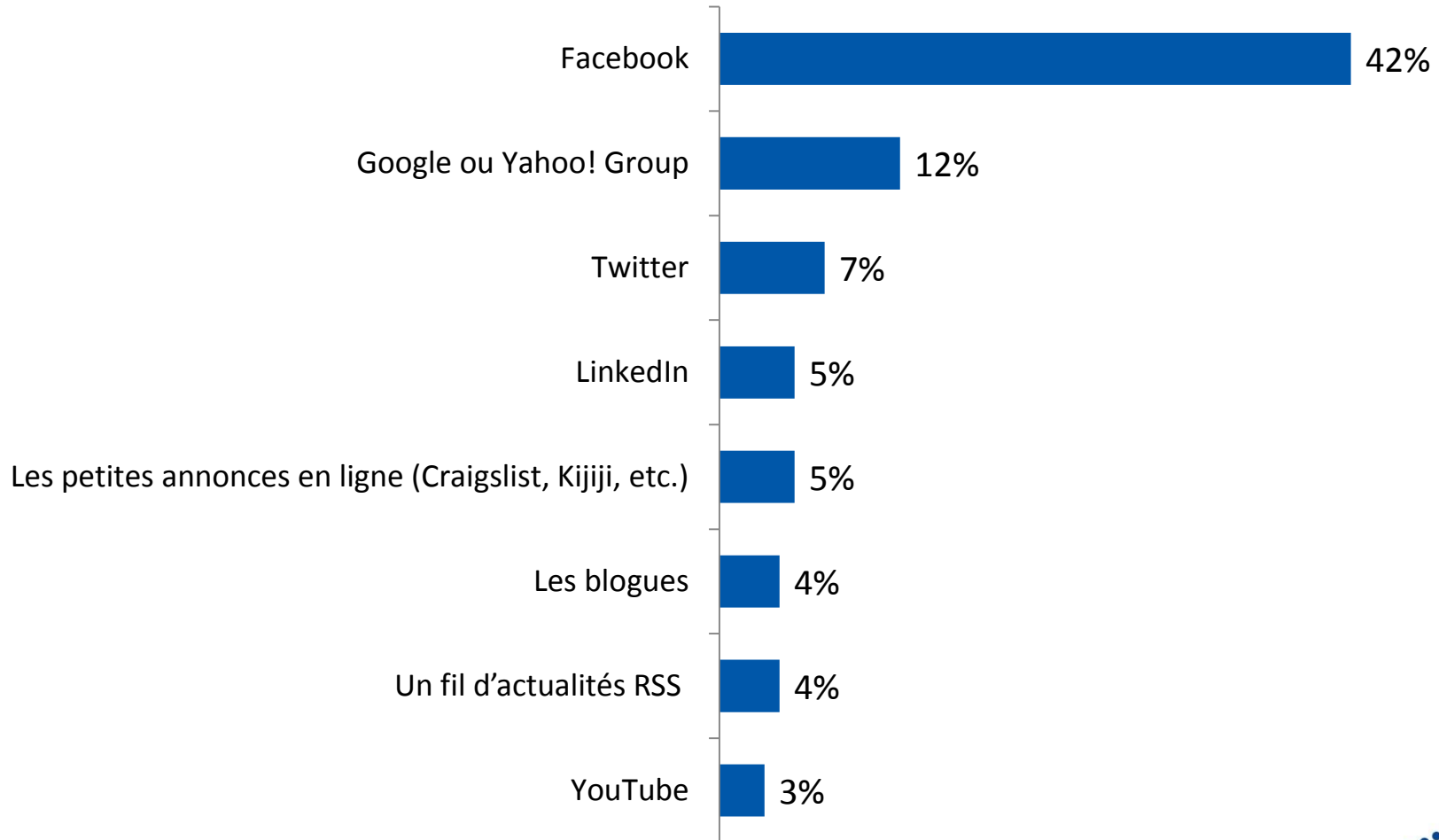
Sur l'ensemble de la population canadienne, 4 % des gens ont examiné de plus près une occasion de placement dont ils ont pris connaissance grâce aux médias sociaux.

Plateforme de médias sociaux : Facebook est la plateforme la plus souvent citée par ceux qui ont pris connaissance d'une offre de placement dans les médias sociaux et qui l'ont examinée de plus près

Q

Sur quelle plateforme de médias sociaux avez-vous trouvé cette occasion de placement?

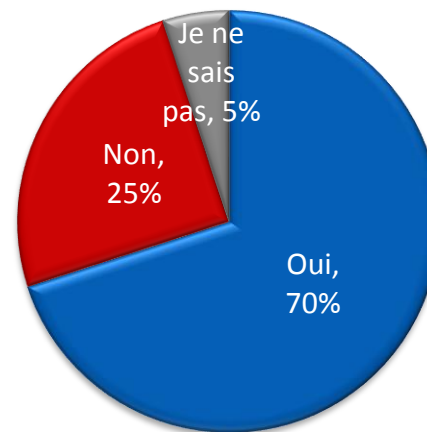
[Question posée uniquement à ceux qui ont pris connaissance d'une offre de placement dans les médias sociaux et qui l'ont examinée de plus près; n = 199]



Vérification indépendante : la majorité de ceux qui ont examiné de plus près une occasion de placement offerte dans les médias sociaux ont vérifié l'information de façon indépendante

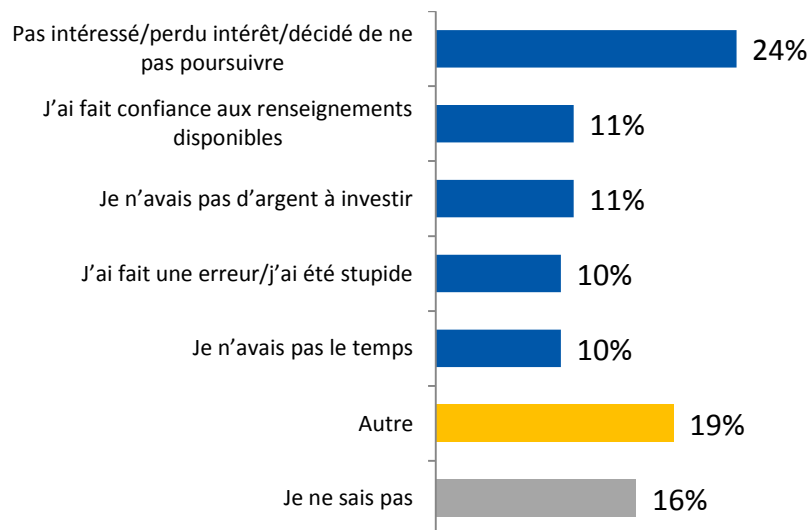
Q La dernière fois que vous avez examiné de plus près une occasion de placement dont vous aviez pris connaissance grâce aux médias sociaux, avez-vous pris des mesures pour vérifier de façon indépendante les renseignements concernant cette occasion de placement?

[Question posée uniquement à ceux qui ont examiné de plus près une offre de placement dont ils ont pris connaissance grâce aux médias sociaux; n = 199]



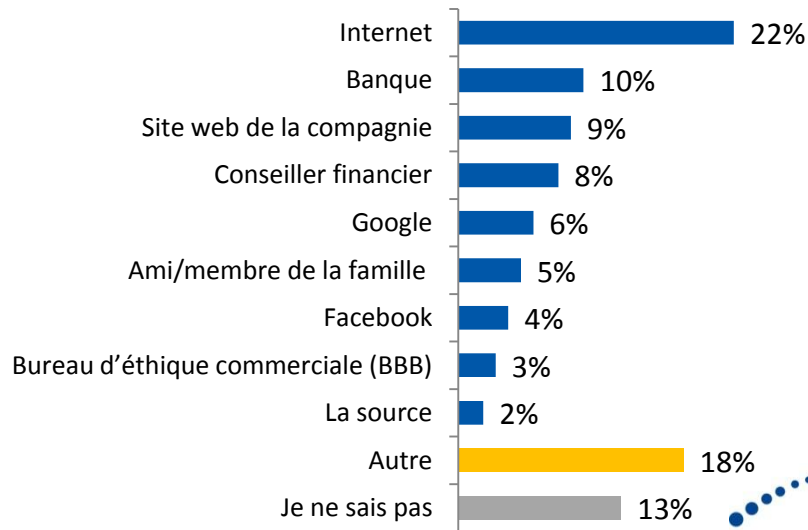
Q Pourquoi n'avez-vous pas vérifié ces renseignements?

[Question ouverte posée uniquement à ceux qui ont examiné de plus près l'offre de placement sans vérifier l'information de façon indépendante; n = 48]



Q Où avez-vous vérifié ces renseignements?

[Question ouverte posée uniquement à ceux qui ont vérifié de façon indépendante les renseignements sur le placement offert; n = 138]



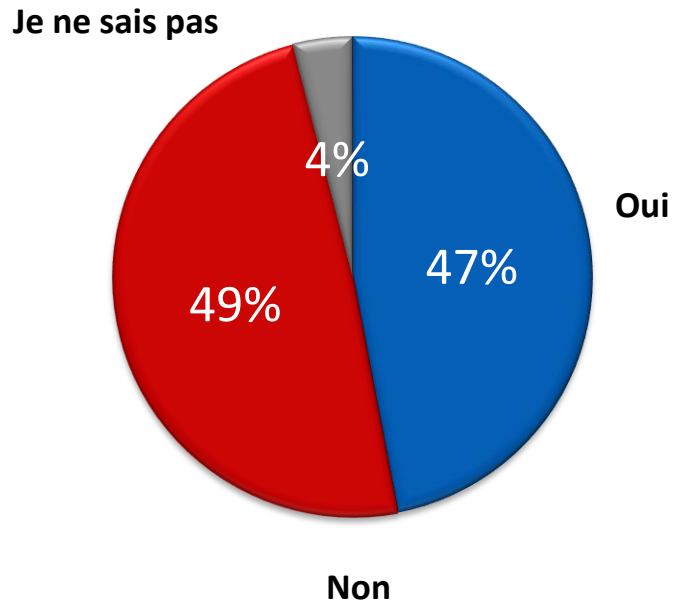
Nota : En raison de la faible taille de l'échantillon, les données de ce graphique n'ont qu'une valeur indicative.

Médias sociaux : presque la moitié (47 %) de ceux qui examiné de plus près une offre de placement dont ils ont pris connaissance grâce aux médias sociaux ont éventuellement décidé d'y investir leur argent



Avez-vous par la suite décidé d'investir dans cette dernière occasion de placement dont vous aviez pris connaissance grâce aux médias sociaux?

[Question posée uniquement à ceux qui ont examiné de plus près une offre de placement dont ils ont pris connaissance sur les médias sociaux; n = 199]



Sur l'ensemble de la population canadienne, 2 % des gens ont investi leur argent dans la dernière offre de placement dont ils ont pris connaissance grâce aux médias sociaux.

Fiabilité des sources de renseignements sur l'investissement : en général, les Canadiens se méfient de la plupart des sources de renseignements, et surtout des médias sociaux



Dans la liste qui figure ci-après, nous avons énuméré les différents moyens dont l'investisseur peut se servir pour obtenir des renseignements avant de prendre ses décisions en matière de placements. Sur une échelle de 0 à 10, 0 étant « pas fiable du tout » et 10 étant « complètement fiable », veuillez indiquer quel degré de fiabilité vous attribuez à chacun de ces moyens de vérifier l'information. [Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

	Moyenne pondérée	Très fiable (10 et 9)	Peu fiable (de 8 à 6)	Pas fiable (de 5 à 0)
Entretien face à face, en personne	6,44	21%	46%	33%
Sites web	4,37	4%	29%	68%
Envoi postal	4,33	6%	26%	68%
Bulletin d'information électronique	4,11	3%	25%	72%
Appel téléphonique	3,89	6%	23%	71%
Courrier électronique	3,70	5%	20%	75%
Google ou Yahoo! Group	3,29	3%	16%	81%
LinkedIn	2,74	2%	10%	88%
Télémessage	2,57	2%	9%	89%
Facebook	2,53	2%	9%	88%
Petites annonces en ligne (Craigslist, Kijiji, etc.)	2,38	2%	8%	90%

Connaissance des organismes de réglementation des valeurs mobilières

Connaissance des organismes de réglementation des valeurs mobilières

Deux Canadiens sur cinq savent qu'il y a dans leur province un organisme de réglementation des valeurs mobilières

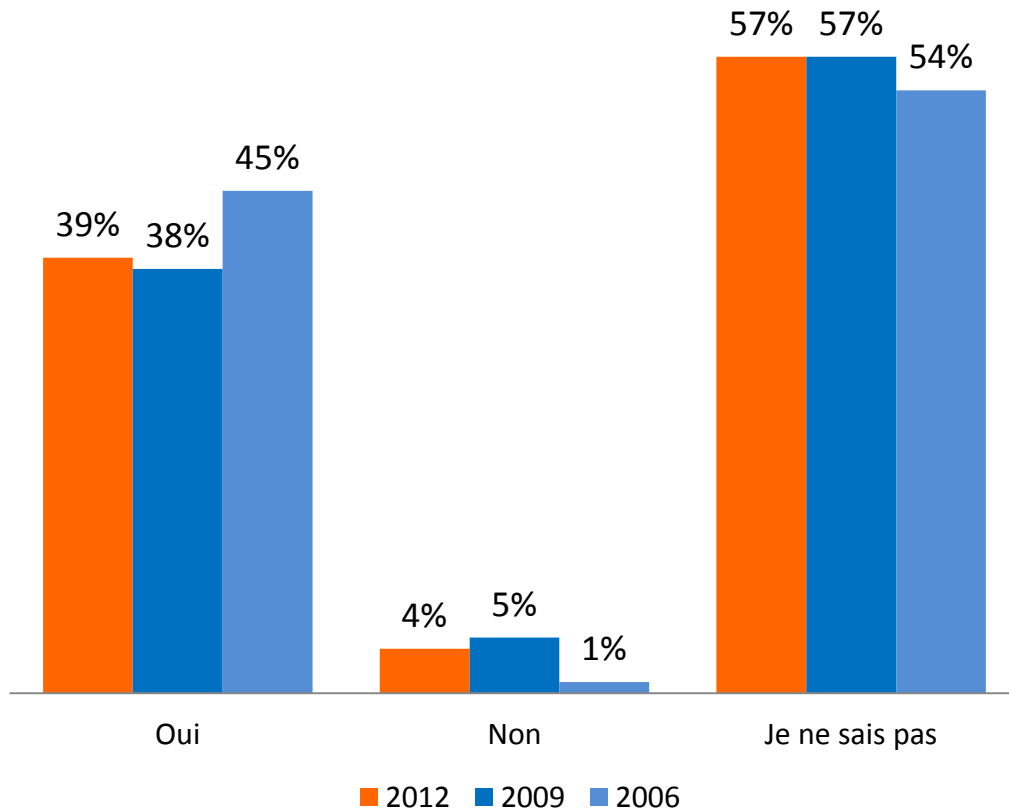
- Deux répondants sur cinq (39 %) savent qu'il y a dans leur province ou leur territoire un organisme public chargé de réglementer les valeurs mobilières (le chiffre en 2009 était de 38 %).
- Lorsqu'on leur mentionne le nom de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de leur province ou territoire, 36 % des répondants disent que ce nom leur est très familier ou plus ou moins familier.
- Dans l'ensemble du pays, 10 % des Canadiens disent avoir consulté le site web de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières de leur province au moins une fois. Seulement 5 % d'entre eux ont pris contact avec l'organisme de réglementation de leur province ou leur territoire.
- Les principales raisons mentionnées pour la consultation du site web ou la prise de contact avec l'organisme de réglementation des valeurs mobilières étaient l'obtention de renseignements généraux, la curiosité et la recherche.

Connaissance des organismes de réglementation des valeurs mobilières : 2 Canadiens sur 5 (39 %) savent qu'il y a dans leur province un organisme chargé de réglementer les valeurs mobilières



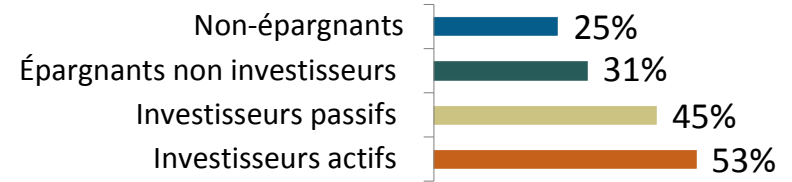
Est-ce qu'il y a un organisme gouvernemental dans votre province/territoire qui est chargé de réglementer les placements financiers?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]

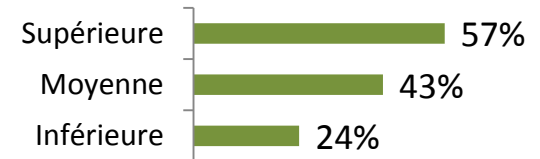


Pourcentage de ceux qui ont répondu « oui » (2012) ►►

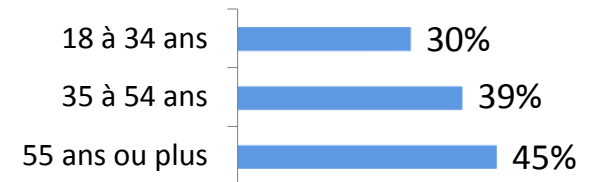
Catégorie d'investisseurs



Niveau des connaissances selon la tranche



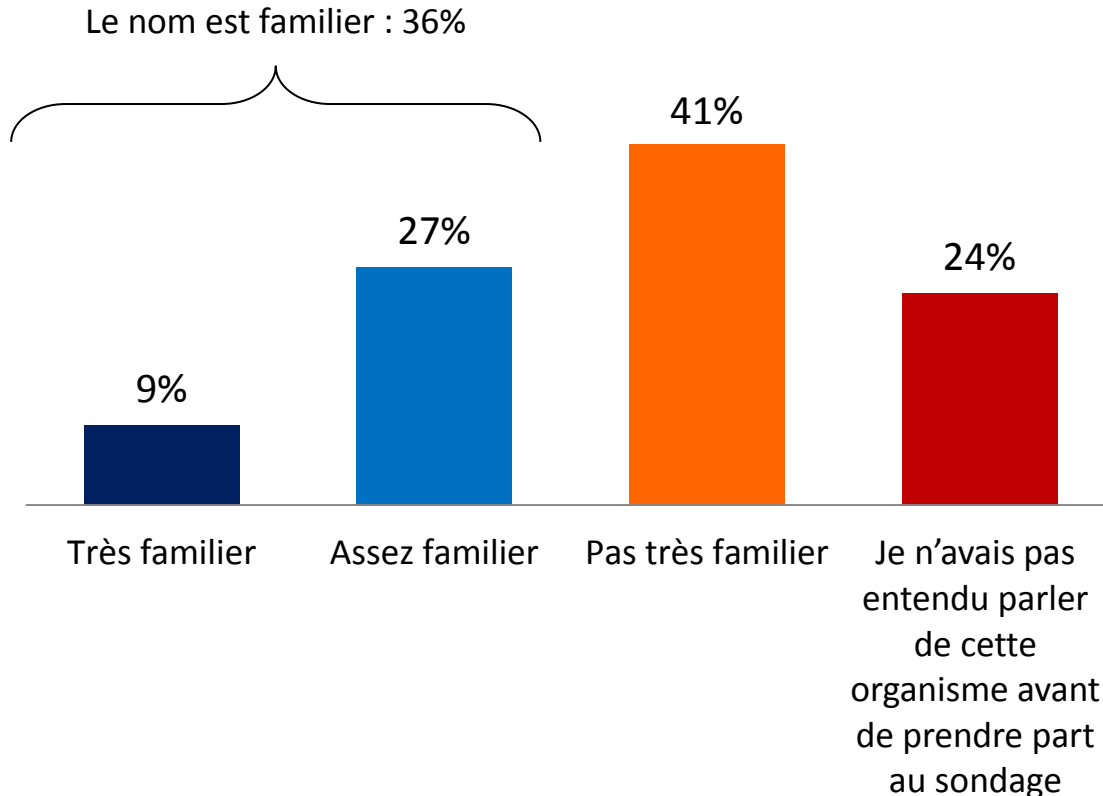
Âge



Connaissance des organismes de réglementation des valeurs mobilières : 36 % des Canadiens connaissent le nom de leur organisme de réglementation des valeurs mobilières

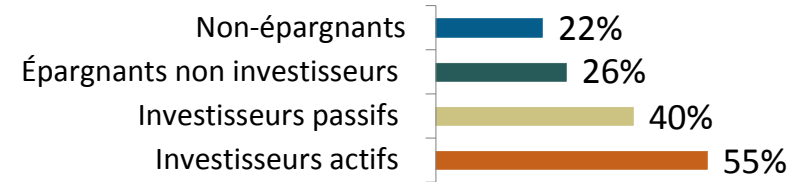
Q Il y a dans {nom de la province ou du territoire} un organisme qui est chargé de réglementer les placements financiers et qui porte le nom de {nom de l'organisme}. Est-ce que le nom de cet organisme vous est familier?

[Question posée à l'ensemble des 5 198 répondants]



Pourcentage de ceux qui connaissent leur organisme de réglementation des valeurs mobilières (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



Site web de l'organisme de réglementation des valeurs mobilières : 1 Canadien sur 10 a visité le site web de son organisme de réglementation des valeurs mobilières au moins une fois

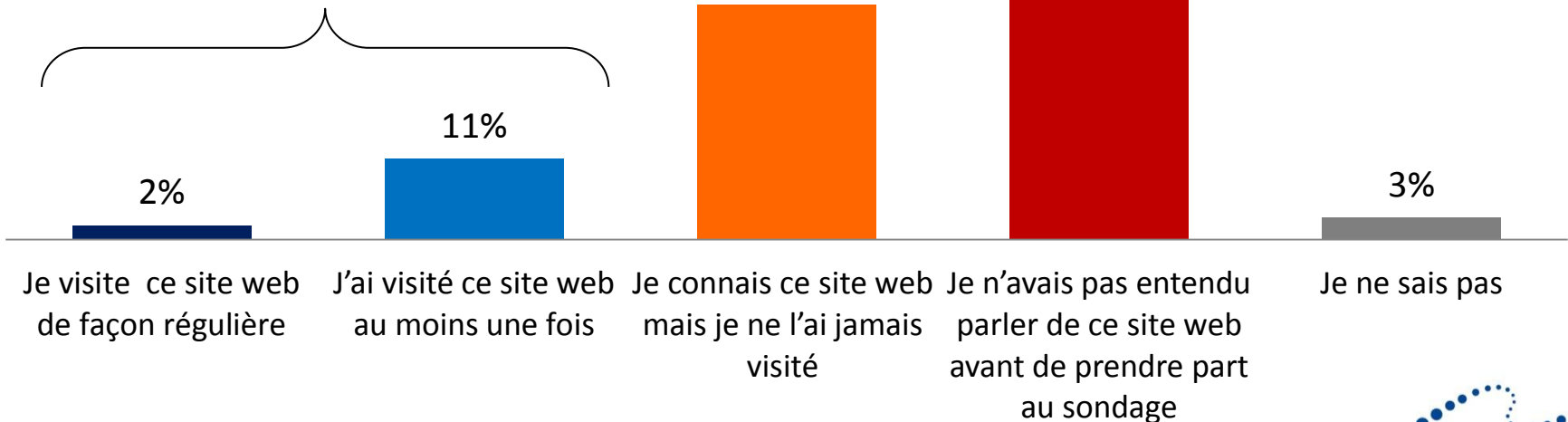


Avez-vous déjà visité le site web de {nom de l'organisme}?

[Question posée uniquement à ceux qui ont déjà entendu parler de leur organisme de réglementation des valeurs mobilières; n = 3 951]

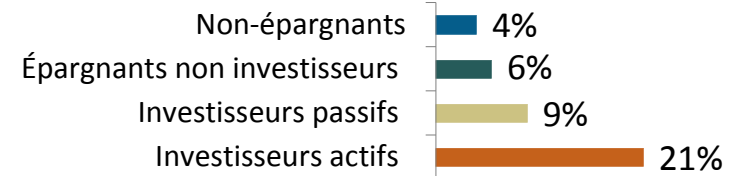
13 % des répondants qui ont déjà entendu parler de leur organisme de réglementation des valeurs mobilières ont visité son site web au moins une fois.

Cela signifie qu'au moins **10 %** de tous les répondants ont visité le site web de leur organisme de réglementation des valeurs mobilières au moins une fois.



Pourcentage de ceux qui ont visité le site web de leur organisme de réglementation des valeurs mobilières au moins une fois (2012) ▶▶

Catégorie d'investisseurs



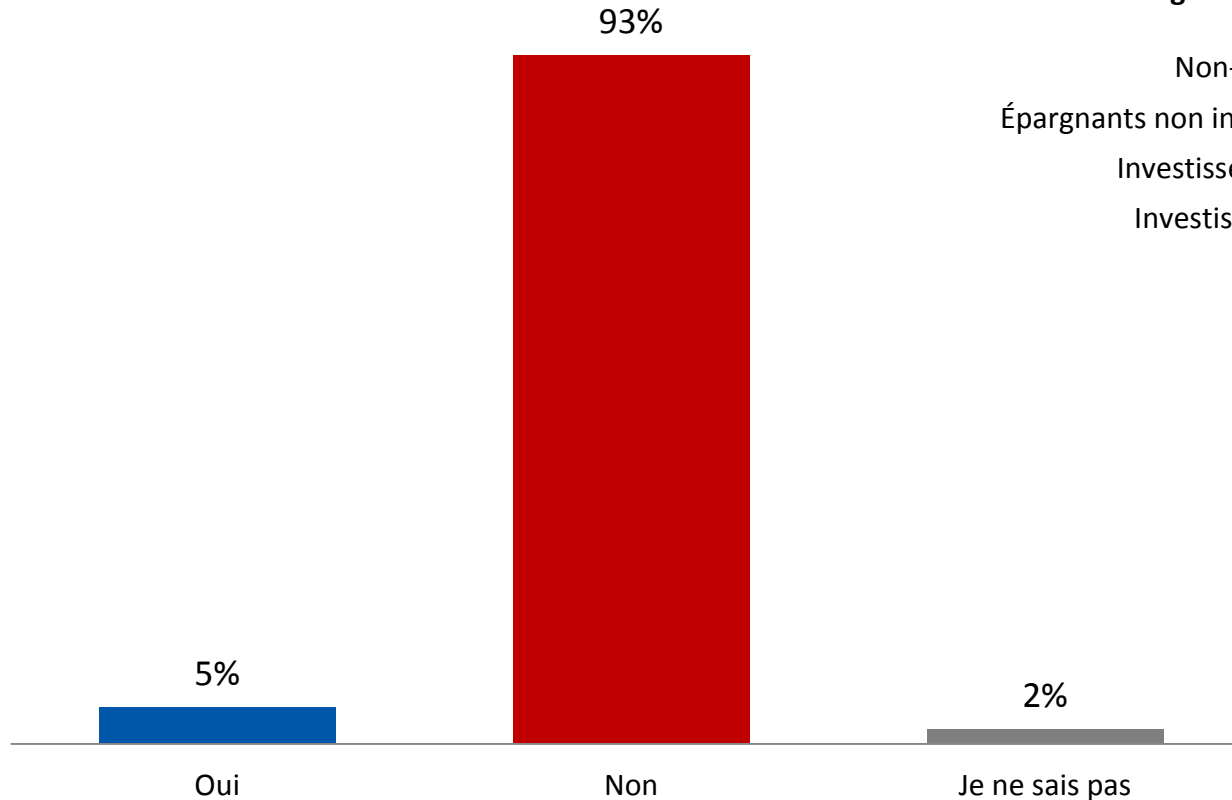
Contacts avec l'organisme de réglementation : seul un petit nombre de ceux qui connaissent leur organisme réglementation des valeurs mobilières ont pris contact avec ce dernier



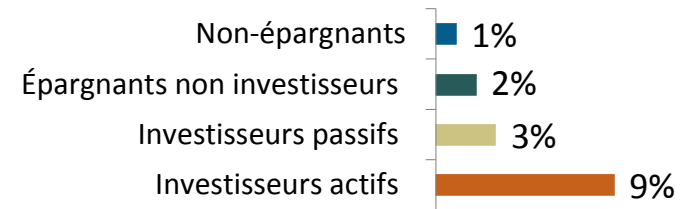
Avez-vous déjà pris contact avec {nom de l'organisme} par d'autres moyens [que la visite du site web]?

[Question posée uniquement à ceux qui ont déjà entendu parler de leur organisme de réglementation des valeurs mobilières; n = 3 951]

Pourcentage de ceux qui ont pris contact avec leur organisme de réglementation des valeurs mobilières (par d'autres moyens que la visite du site web) (2012) ▶▶



Catégorie d'investisseurs

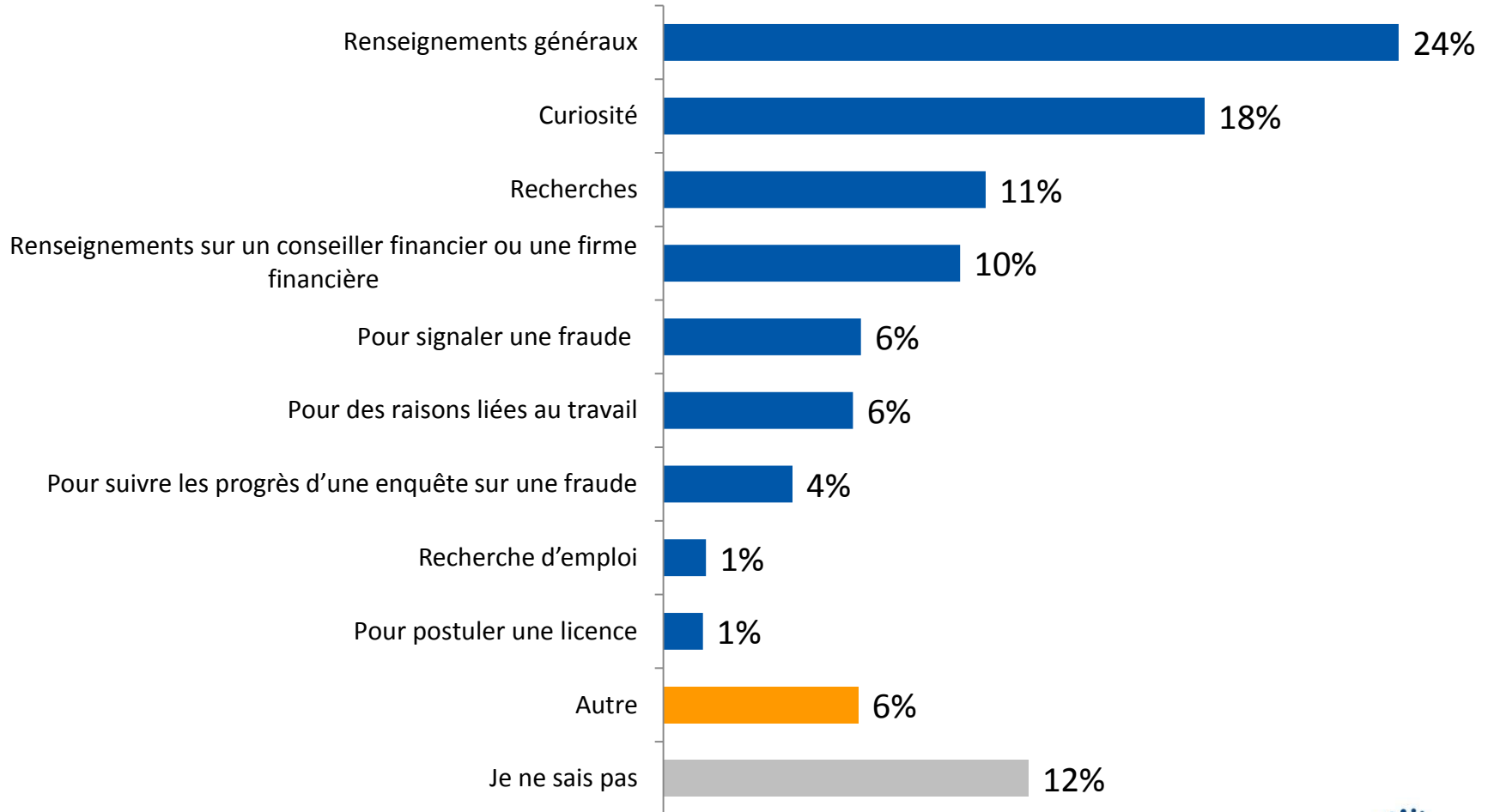


Les 3 principales raisons de la prise de contact avec l'organisme de réglementation des valeurs mobilières : renseignements généraux, curiosité, recherches

Q

Pourquoi avez-vous visité le site web ou pris contact avec {nom de l'organisme}?

[Question ouverte posée uniquement à ceux qui ont déjà pris contact avec leur organisme de réglementation des valeurs mobilières; n = 560]

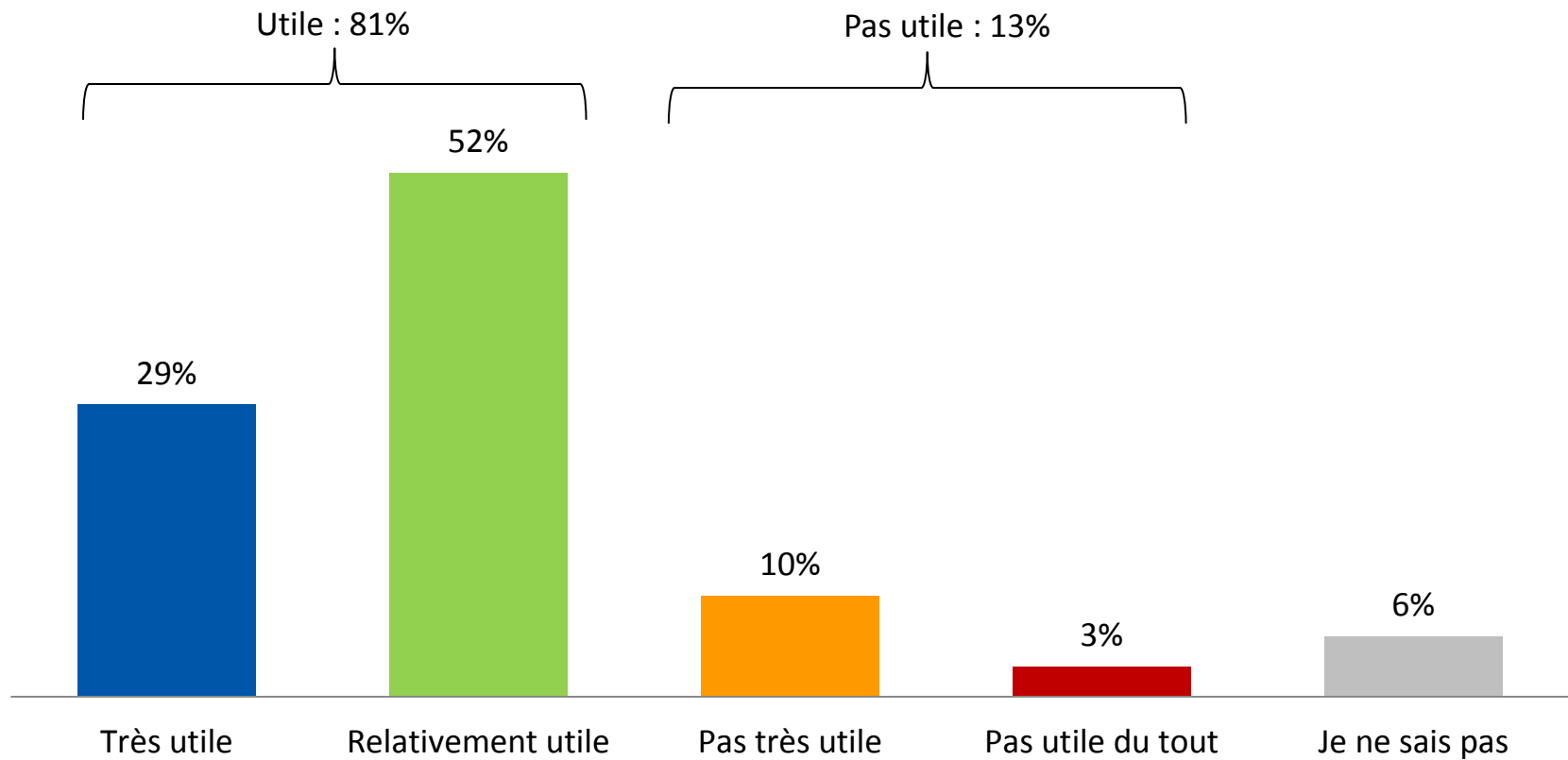


Utilité du contact avec l'organisme de réglementation des valeurs mobilières : la vaste majorité (81 %) de ceux qui ont pris contact avec leur organisme de réglementation des valeurs mobilières jugent que cela leur a été utile



Est-ce que les renseignements ou conseils fournis par {nom de l'organisme} vous ont été utiles?

[Question posée uniquement à ceux qui ont déjà pris contact avec leur organisme de réglementation des valeurs mobilières; n = 560]





Research-based strategic advice.

Public Affairs • Corporate Communications • Fundraising

All intellectual property rights, including without limitation all copyright and know-how in the research techniques, research specifications or any information or material provided in this document, shall remain the property of, and are confidential to Innovative Research Group Inc. As such, any information contained herein may not be reproduced or translated, stored in a retrieval system, or transmitted in any form, or by any means, electronic, mechanical, photocopying or otherwise to third parties without the prior written permission of Innovative Research Group Inc.

For more information, please contact:

Innovative Research Group Inc.
56 The Esplanade, Suite 310
Toronto ON | M5E 1A7

(t) 416.642.6340

(f) 416-640-5988

www.innovativeresearch.ca